



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Septembre 2022

DEUXIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de performance, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 12 septembre 2022, Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin en juillet 2022, avec les autorités malgaches sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 août 2022.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République de Madagascar.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Telephone: (202) 623-7430 • Fax: (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org Web: <http://www.imf.org>
Price: \$18.00 per printed copy

International Monetary Fund
Washington, D.C.



Le conseil d'administration du FMI achève la seconde revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de Madagascar

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La mise en œuvre du programme a été mitigée en raison des catastrophes naturelles et des retombées de la guerre en Ukraine.
- Davantage d'efforts sont nécessaires pour accroître l'efficacité de la politique budgétaire, améliorer la gouvernance et soutenir l'augmentation de l'investissement privé.
- La décision du Conseil d'administration autorise les autorités à emprunter 24,44 millions de DTS (31,9 millions de dollars).

Washington, DC, le 12 septembre 2022 – Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue du programme économique de Madagascar dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet le décaissement immédiat de 24,44 millions de DTS (environ 31,9 millions de dollars) pour couvrir les besoins de financement extérieur et budgétaire, portant le total des décaissements au titre de l'accord à 122,2 millions de DTS (environ 159,7 millions de dollars).

La reprise à Madagascar après la pandémie a été entravée par une dure saison cyclonique et les retombées de la guerre russe en Ukraine. Alors que la croissance de 2021 a été révisée à 4,3 %, la croissance de 2022 devrait stagner à 4,2 %. L'inflation moyenne annuelle devrait s'accroître pour atteindre 9,8 %, alimentée par la flambée des prix internationaux du pétrole et des denrées alimentaires. Une croissance plus faible et des prix des matières premières plus élevés pèseront sur le budget, creusant le déficit budgétaire.

Les perspectives restent soumises à des incertitudes et à des risques importants. Une nouvelle épidémie de COVID dans un contexte de faible vaccination, un nouveau ralentissement de la croissance mondiale et des prix du pétrole plus élevés affecteraient négativement les perspectives à court terme. A contrario, la mise en œuvre du programme de réformes envisagées dans le Plan Emergence Madagascar ainsi qu'une augmentation des investissements pourraient stimuler la productivité et la croissance.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, Mme Antoinette Sayeh, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Dans le cadre du programme appuyé par le FMI, les résultats de Madagascar ont été globalement satisfaisants, malgré le retard pris dans la mise en œuvre des réformes structurelles et un environnement extérieur qui reste difficile. Le pays doit continuer d'adopter des politiques prudentes et une attitude plus proactive pour soutenir les réalisations sur le plan structurel et maintenir la stabilité macroéconomique, stimuler les investissements et contribuer à une croissance plus durable et inclusive.

La loi de finances rectificative pour 2022 envisage un déficit primaire intérieur plus important que prévu. La hausse des cours internationaux du pétrole entraîne une augmentation des transferts budgétaires vers les distributeurs de pétrole et les entreprises de services publics. Il sera essentiel de renforcer la lutte contre la fraude fiscale et d'optimiser le recouvrement des arriérés d'impôts pour compenser toute baisse éventuelle des recettes intérieures. Dans le cadre du budget 2023, Madagascar devra faire des efforts supplémentaires pour augmenter ses recettes intérieures, atteindre l'équilibre budgétaire et créer un espace budgétaire supplémentaire pour financer les dépenses sociales et les investissements publics prioritaires.

Il est essentiel d'améliorer l'exécution du budget pour accroître l'efficacité de la politique budgétaire et atteindre les objectifs du programme. Dans le contexte actuel marqué par la hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles, il est particulièrement important d'augmenter effectivement les dépenses sociales et de mettre en place des dispositifs de protection sociale plus efficaces pour protéger les plus vulnérables.

La récente augmentation des prix de détail des combustibles marque une étape vers la mise en œuvre d'un mécanisme automatique de tarification qui supprimera les subventions coûteuses et régressives sur ces produits. Il est également primordial d'améliorer la santé financière des entreprises de services publics pour limiter le recours aux transferts budgétaires.

Les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour améliorer la transparence budgétaire et renforcer la responsabilité des parties concernées, notamment en respectant plus rigoureusement le cadre juridique de lutte contre la corruption. Afin de renforcer les contrôles a posteriori des finances publiques, la Cour des comptes, en sa qualité d'autorité de contrôle, pourra désormais accéder à l'intégralité des systèmes d'informations du ministère des Finances. La Cour rédigera également un rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations consignées dans ses rapports d'audit sur les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19.

La banque centrale continue d'améliorer son cadre de politique monétaire et devrait se tenir prête à relever une nouvelle fois les taux d'intérêt pour maîtriser les pressions inflationnistes.»

Tableau 1. Principaux indicateurs économiques, 2019–24

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.		Proj.			
	(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)					
Produit intérieur brut et prix						
PIB à prix constants	4.4	-7.1	4.3	4.2	5.2	5.2
Déflateur du PIB	6.5	4.4	6.1	9.1	8.3	6.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.0	4.6	6.2	12.0	9.7	8.7
Monnaie et crédit						
Masse monétaire (M3)	7.3	12.1	12.2	32.5	12.9	13.2
	(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)					
Avoirs extérieurs nets	-2.6	2.1	1.0	4.4	0.4	3.0
Avoirs intérieurs nets	9.9	10.0	11.2	28.1	12.5	10.2
<i>dont</i> : Crédit au secteur privé	10.3	5.6	11.1	9.0	7.6	7.9
	(En pourcentage du PIB)					
Finances publiques						
Recettes budgétaires (hors dons)	10.8	9.9	10.7	11.6	12.2	12.8
<i>dont</i> : Recettes fiscales	10.6	9.5	10.4	11.3	11.9	12.6
Dons	3.1	2.5	0.6	2.5	2.0	2.0
<i>dont</i> : Dons budget	0.7	0.9	0.0	0.0	0.1	0.3
Dépenses totales	15.4	16.3	14.1	20.5	19.0	19.5
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.9	11.2	10.0	10.0
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.2	9.3	9.0	9.5
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.9	-6.5	-4.8	-4.7
Solde primaire intérieur ¹	0.3	-1.9	-0.3	-1.4	0.0	0.3
Financement total	1.3	3.5	3.1	6.5	5.1	5.0
Financement extérieur (net)	1.3	1.8	2.2	3.7	3.4	3.9
Financement intérieur	0.0	1.7	0.9	2.8	1.7	1.0
<i>Financement extérieur (brut)</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Epargne et investissement	18.3	15.0	14.9	19.4	20.4	22.2
Formation brute de capital fixe	17.5	8.2	9.9	14.0	15.3	17.1
Epargne nationale intérieure						
Secteur extérieur						
Exportations de biens, FAB	18.5	15.0	19.0	21.3	21.5	20.9
Importations de biens, CAF	26.9	24.3	29.2	30.2	28.5	28.6
Solde du compte courant (hors dons)	-5.4	-7.9	-5.5	-7.9	-7.1	-7.0
Solde du compte courant (dons inclus)	-2.3	-5.4	-4.9	-5.4	-5.1	-5.1
Dettes publiques	40.6	50.8	53.1	53.8	53.1	53.6
Dettes publiques Extérieures	27.0	36.7	39.2	41.5	42.3	43.4
Dettes publiques Intérieures	13.6	14.1	13.9	12.3	10.8	10.2
	(Unités comme indiqué)					
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1196	1338	1630	1677	1641	1696
En mois d'importations de biens et services	4.2	6.0	5.8	5.1	4.8	4.7
PIB par habitant (dollars américains)	532	478	507	522	540	562

Sources: autorités malagasy et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Solde primaire sauf les investissements avec financement extérieur et dons. Base engagement.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

26 août 2022

RÉSUMÉ

Contexte. Madagascar ne s'est pas encore relevée de la pandémie et doit faire face aux répercussions d'une sévère saison cyclonique et aux retombées de la guerre russe en Ukraine. Après une forte contraction du PIB en 2020 (-7,1 %) et une modeste reprise en 2021 (4,3 %), la croissance devrait stagner en 2022. La baisse de la demande des partenaires commerciaux, la hausse des prix des combustibles et des denrées alimentaires et les récents événements météorologiques pèsent sur l'activité économique et provoquent un creusement des déficits budgétaires et extérieurs à court terme.

Résultats du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et la plupart des objectifs indicatifs (OI) ont été respectés en décembre 2021, à l'exception notable des OI relatifs aux recettes fiscales intérieures et aux dépenses sociales. Les progrès ont été mitigés dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Une approche plus proactive est nécessaire pour améliorer les résultats structurels.

Politiques menées dans le cadre du programme. Il est proposé d'assouplir l'objectif relatif au déficit primaire intérieur pour 2022. Cette mesure permettrait de tenir compte de l'augmentation des dépenses dans le secteur de l'énergie tout en préservant les dépenses sociales et d'investissement, sans compromettre la viabilité de la dette à moyen terme. Dans ce cadre, des modifications sont également proposées pour d'autres critères de réalisation quantitatifs. Les plafonds du programme pour le passif brut de l'État envers les distributeurs de produits pétroliers et les transferts à la société de services publics JIRAMA ont été revus à la hausse, après que le gouvernement a augmenté les prix à la pompe de 43 % en moyenne en juillet 2022 et a décidé d'appliquer l'optimisation tarifaire de l'électricité pour les clients professionnels. L'amélioration de la transparence budgétaire et de la gouvernance est indispensable pour rétablir la confiance de la population et attirer les financements étrangers.

Perspectives et risques. Les perspectives sont très incertaines et les risques sont orientés à la baisse. État fragile et à faible revenu, Madagascar continue d'être confrontée à des risques liés à une faible capacité de mise en œuvre, à des dérapages budgétaires potentiels, à la fragilité sociale dans un contexte de pauvreté généralisée et à la vulnérabilité aux chocs exogènes, notamment aux termes de l'échange et aux catastrophes naturelles.

**Approuvée par
Costas Christou (AFR)
et Geremia Palomba
(SPR)**

Les entretiens sur le programme économique et financier des autorités se sont tenus à Antananarivo du 23 mai au 2 juin 2022. L'équipe des services du FMI était composée de Frédéric Lambert (chef de mission), Cristina Cheptea, Dominique Fayad, Samah Mazraani (tous du département Afrique), Véronique Salins (département des finances publiques), Tim Willems (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Mokhtar Benlamine (représentant résident) et laly Rasoamanana (économiste locale). Aivo Andrianarivelo et Onintsoa Raoilisoa Andrianometiana (bureau de l'administrateur, OEDAF) ont pris part aux entretiens. L'équipe a rencontré M. Rajoelina, président de la République, M. Ntsay, Premier ministre, M^{me} Rabarinirinarison, ministre de l'Économie et des Finances, M. Rabarijohn, gouverneur de la banque centrale, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires au développement, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Fausa Aliu et Tebo Molosiwa (département Afrique) ont contribué à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	5
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
RESULTATS DU PROGRAMME	8
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE	10
A. Faire face aux chocs tout en assurant la viabilité budgétaire à moyen terme	10
B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance et lutter contre la corruption	14
C. Renforcer le cadre de la politique monétaire afin d'assurer la stabilité macroéconomique	15
MODALITES DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	18
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel	21
2. Inflation et évolution extérieure	22
3. Recettes et dépenses publiques	23

4. Évolution de la situation monétaire _____	24
5. Évolution du secteur financier _____	25
6. Madagascar : perspectives macroéconomiques à moyen terme _____	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2018–27 _____	27
2. Comptes nationaux, 2018–27 _____	28
3a. Opérations budgétaires de l’administration centrale, 2018–27 _____	29
3b. Opérations budgétaires de l’administration centrale (en pourcentage du PIB), 2018-27 _____	30
4. Opérations budgétaires de l’administration centrale (projections trimestrielles) _____	31
5a. Balance des paiements, 2018–27 _____	32
5b. Balance des paiements (pourcentage du PIB), 2018-27 _____	33
6. Comptes monétaires, 2018–27 _____	34
7. Bilan de la banque centrale, 2019–23 _____	35
8. Principaux indicateurs de solidité financière, 2018–21 _____	36
9. Besoins et sources de financement extérieur, 2020-24 _____	37
10. Programme prévisionnel d’emprunts extérieurs, sur une base contractuelle _____	38
11. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23 _____	39
12. Calendrier des décaissements et des revues proposé dans le cadre de l’accord au titre de la FEC _____	40
13. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021-36 _____	41

ANNEXES

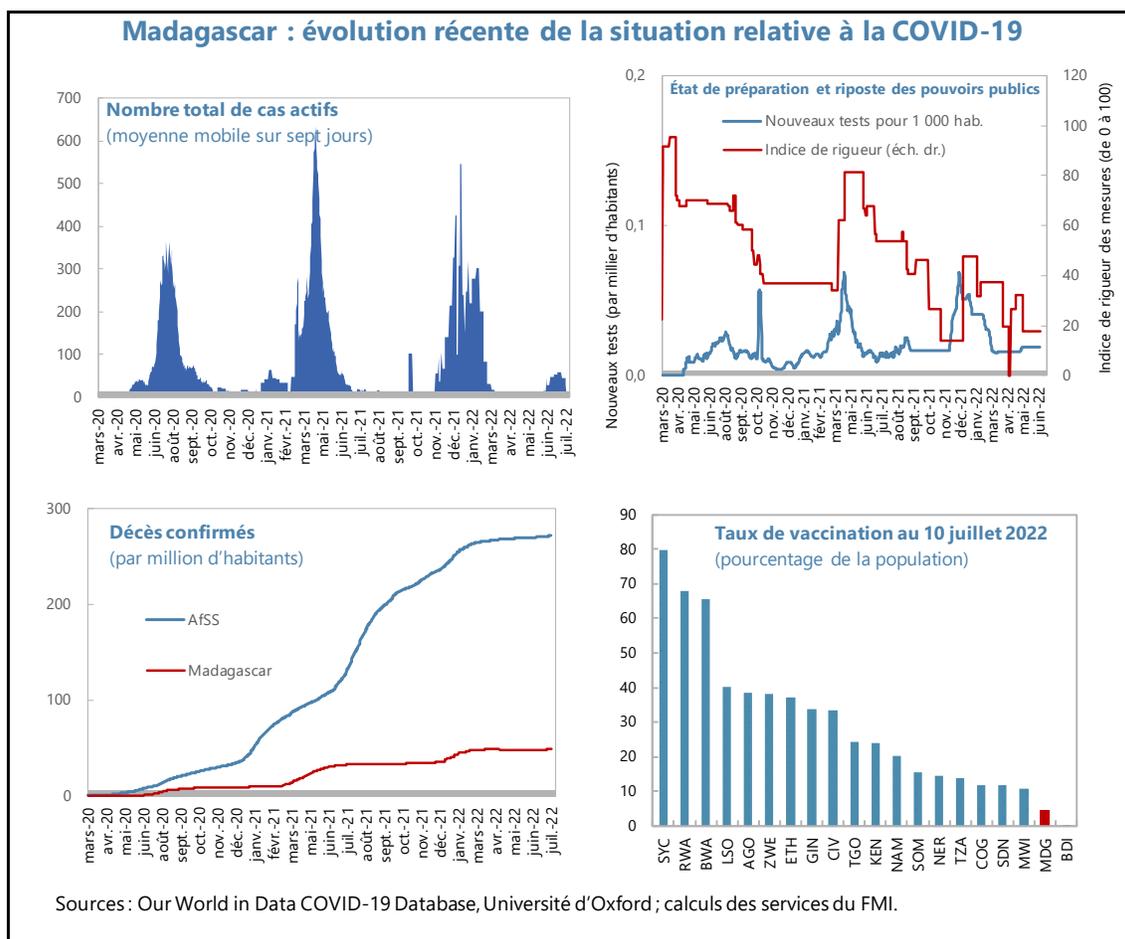
I. Évaluation du secteur extérieur _____	42
II. Les rapports d’audit de la Cour des Comptes sur la riposte à la COVID-19 _____	46
III. Matrice d’évaluation des risques _____	49

APPENDICES

I. Lettre d’intention _____	51
-----------------------------	----

CONTEXTE

1. La reprise à Madagascar après la pandémie est entravée par les récents cyclones et les retombées de la guerre que la Russie mène en Ukraine. Une troisième vague de contaminations par la COVID-19 et une série de tempêtes tropicales et de cyclones ont asphyxié l'économie début 2022. Madagascar entretient peu de liens commerciaux et financiers directs avec la Russie et l'Ukraine, mais la flambée des prix des produits de base, conjuguée au durcissement des conditions financières et à une forte incertitude, pèse sur l'activité économique et contribue à la hausse de l'inflation et au creusement des déficits extérieurs et budgétaires.



2. La sécurité alimentaire demeure précaire. Au mois d'avril 2022, plus d'un million de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial pour faire face à la sécheresse dans le sud et aux conséquences de la saison cyclonique. Les importations de riz ont augmenté d'environ 33 % en glissement annuel de janvier à mai, pendant la période de soudure, alors que les projections entrevoyaient une augmentation de la production au deuxième trimestre de l'année. Si la consommation de blé ne représente que 8 % de la consommation totale de céréales, 60 % du blé a été importé de Russie en 2021, ce qui peut poser des problèmes d'approvisionnement.

3. Ces chocs amplifient des défis considérables en matière de développement. Selon les prévisions de la Banque mondiale, le taux de pauvreté devrait rester proche de 80 % au cours des trois prochaines années, un niveau nettement supérieur à la moyenne de 42 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne. Pour faire reculer la pauvreté, il faudra accélérer la croissance, améliorer l'accès aux services de base et mettre en place des réformes urgentes appuyant l'investissement privé, la construction d'infrastructures et une meilleure gouvernance.

4. Le Plan Émergence Madagascar (PEM) a pour objectif de résoudre des problèmes persistants de développement par une augmentation massive des investissements. Plusieurs versions du PEM ont été présentées aux bailleurs de fonds et aux investisseurs privés depuis 2019. Une version finale a été approuvée par le Conseil de gouvernement en juin 2022 et sera rendue publique en octobre avant d'être transmise au conseil d'administration du FMI. Le PEM comprend 13 engagements (*velirano*) articulés autour de trois socles (social, économie et environnement) avec la gouvernance comme thème transversal. Le plan a pour objectif d'abaisser le taux de pauvreté à 35 % d'ici 2040. Même si les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes et le calcul des coûts semblent excessivement ambitieux, le plan comprend une stratégie de mobilisation des ressources publiques et privées pour l'investissement, fixe des indicateurs de résultats clairs, examine les démarches visant à renforcer le dialogue avec les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile, et comporte une section sur les risques, notamment le changement climatique, et sur les mesures d'atténuation.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

5. Si certains secteurs se redressent, l'activité touristique reste atone. Selon les estimations, la croissance du PIB réel a rebondi à 4,3 % en 2021, après une contraction de 7,1 % en 2020, appuyée par une forte reprise de l'exploitation minière, de l'industrie manufacturière, des exportations nettes et par la résilience des services financiers, malgré les répercussions du retard de la réouverture des frontières sur le tourisme et du très faible niveau d'exécution des investissements publics. Cependant, une troisième vague de contaminations par la COVID, des phénomènes climatiques extrêmes au début de l'année et les retombées de la guerre en Ukraine ont ralenti la reprise économique. Bien que les liens directs avec la Russie et l'Ukraine soient faibles (ces pays représentent environ 0,6 % des importations et des exportations), le conflit a des répercussions à Madagascar en raison du ralentissement de la demande mondiale, de l'augmentation des prix des produits de base, de l'interruption des importations d'engrais, de la hausse des taux d'intérêt et de la montée des pressions budgétaires.

6. L'inflation s'accélère. Après une décélération depuis juillet 2021, l'inflation a bondi à 6,9 % en glissement annuel en juin 2022, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires (en raison des dégâts subis par les cultures à la suite de phénomènes climatiques et de l'évolution des prix internationaux) et des coûts des soins de santé. Le taux d'inflation, hors riz et énergie, a grimpé à 8,3 %, sous l'effet de la hausse des prix des soins de santé, des meubles et appareils ménagers, des boissons et des services de restauration. Pour contenir la flambée de l'inflation, la banque centrale resserre sa politique monétaire (voir ¶11) et depuis avril 2022, le gouvernement a imposé des

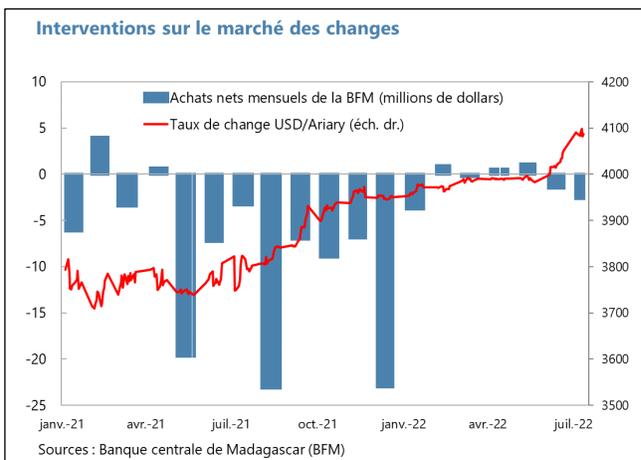
plafonds sur les prix de trois produits de base : le riz, le sucre et le ciment. La TVA sur les carburants a été réduite de 20 à 15 % en juillet.

7. Le déficit des transactions courantes s'établissait à 4,9 % du PIB en 2021 (contre 5,4 % en 2020). Il s'est creusé par rapport à la situation antérieure à la pandémie, principalement en raison de l'arrêt quasi total des recettes touristiques, qui a plus que neutralisé la hausse des envois de fonds. Au cours du premier semestre 2022, les recettes d'exportation de biens ont augmenté de près de 80 % en glissement annuel, tandis que les dépenses en biens importés ont augmenté de

35 %, ce qui indique un fort rebond des exportations nettes de biens. Toutefois, ce rebond sera probablement temporaire, car il est principalement dû au redémarrage de l'activité minière. Après une dépréciation de 3,4 % par rapport au dollar en 2021, le taux de change a été globalement stable de janvier à avril 2022, suivi d'une dépréciation de près de 2,4 %. La position extérieure de Madagascar à la fin de 2021 est évaluée comme étant modérément plus forte que le niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables.

8. Le déficit budgétaire de 2021 a été bien inférieur aux prévisions. Les recettes fiscales nettes ont pratiquement retrouvé leur niveau d'avant la crise et ont atteint le niveau cible du programme, soit 10,4 % du PIB. Cependant, toutes les catégories de dépenses, y compris pour les secteurs sociaux et les investissements publics financés sur des ressources extérieures, ont connu une sous-exécution notable. En conséquence, le solde primaire intérieur (sur base engagements) s'est établi à -0,3 % du PIB (bien au-dessus du plancher de -2,5 % du PIB selon le programme), ce qui représente une amélioration significative par rapport à 2020 (-1,9 % du PIB). La situation de trésorerie de l'État est restée stable, les dépôts de l'État atteignant 2,4 % du PIB à la fin de 2021.

9. La banque centrale (BFM) s'est efforcée de réduire les liquidités et de resserrer la politique monétaire face aux pressions inflationnistes. Les besoins en liquidités sont restés stables depuis le début de l'année et les injections s'élevaient à 689 milliards d'ariary à la fin du mois de juin 2022, tandis que les crédits au secteur privé ont connu une croissance régulière (de 18 % en glissement annuel en mai 2022). Le 3 mai 2022, la BFM a rétréci le corridor des taux d'intérêt pour la troisième fois consécutive depuis novembre 2021, avec une augmentation cumulée du taux de dépôt de 320 points de base, et a augmenté le taux de la facilité de prêt marginal de 80 points de base pour contenir les pressions inflationnistes liées à l'offre, tout en maintenant le taux des réserves obligatoires inchangé. Les deux taux directeurs ont été à nouveau relevés de 90 points de base en août. Les interventions nettes sur le marché des changes ont fortement diminué depuis 2020 (ventes totales de 155,9 millions de dollars) et correspondaient à des ventes totales de 22,5 millions de dollars en 2021. Les achats de devises ont augmenté au cours du premier semestre de 2022, l'ensemble des interventions s'élevant à 74,6 millions de dollars sur une base nette. À la fin juin



2022, les réserves officielles restaient stables par rapport à la fin 2021, à 1 687 millions de DTS (plus de 6 mois d'importations de biens et services) et sont jugées adéquates.

10. Dans l'ensemble, les banques ont maintenu une capitalisation adéquate et préservé la qualité de leurs portefeuilles, malgré une érosion de leur rentabilité. Afin de préserver leur solvabilité, de nombreuses banques ont suspendu les versements de dividendes en 2020 et 2021. Le secteur bancaire reste globalement sain, avec la part des prêts improductifs stabilisée à 7,8 % à la fin de 2021 grâce à une croissance saine du crédit.

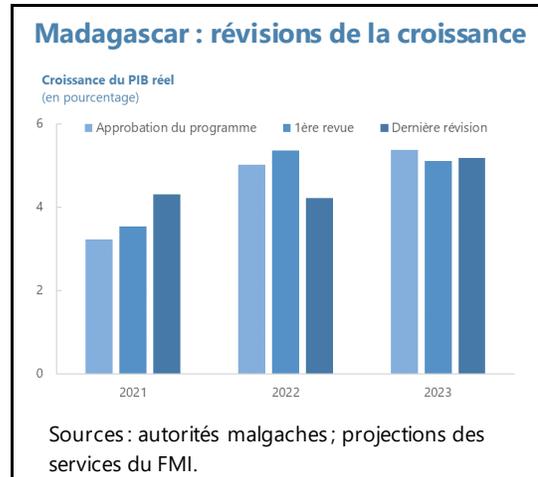
PERSPECTIVES ET RISQUES

11. Les perspectives à court terme se sont détériorées par rapport à la première revue en raison de l'augmentation des risques externes et des facteurs intérieurs. Les services du FMI prévoient une croissance du PIB réel de 4,2 % en 2022 (contre 5,4 % lors de la première revue). L'inflation annuelle moyenne devrait s'accroître à 9,8 % après la récente augmentation des prix à la pompe (voir ci-dessous) et atteindrait un taux à deux chiffres au deuxième semestre en raison des effets de second tour de la

hausse des salaires réels dans le secteur public. Le budget révisé, adopté par le Parlement en juin, prévoit un élargissement du déficit primaire intérieur à 1,4 % du PIB, contre 0,9 % dans le budget initial et la première revue. Le déficit des transactions courantes devrait s'aggraver par rapport à la première revue, de 0,6 % du PIB par an en moyenne jusqu'en 2024, principalement en raison de la baisse des recettes touristiques et de la hausse des valeurs d'importation prévues des produits alimentaires et pétroliers.

12. Les risques liés à la dette publique et extérieure de Madagascar restent maîtrisés. Lors de la première revue, le risque de surendettement global et extérieur de Madagascar a été jugé « modéré ». Depuis, la projection à moyen terme du ratio dette publique/PIB a été révisée à la hausse de 1,5 point de pourcentage, principalement en raison de la dégradation des performances économiques et budgétaires. Cependant, dans la première revue, Madagascar était considérée comme disposant d'une certaine marge d'absorption des chocs ; les services du FMI continuent donc de considérer la dette publique et extérieure comme viable.

13. Les perspectives restent soumises à des incertitudes et des risques élevés. À l'instar d'autres pays, Madagascar reste exposée à de nouvelles vagues de COVID-19 qui pourraient compromettre le redressement en cours, le taux de vaccination extrêmement faible entravant la reprise du tourisme. Un nouveau ralentissement de la croissance mondiale et la hausse des prix du pétrole pourraient également peser sur les perspectives à court terme, par une réduction des exportations et des flux touristiques et une nouvelle augmentation des transferts publics vers le secteur de l'énergie. Madagascar reste très vulnérable aux chocs climatiques. La sous-exécution persistante des dépenses sociales et des investissements dans les infrastructures, ainsi que



l'application plus lente que prévu des réformes de gouvernance, pourraient aviver les tensions sociales à l'approche des élections de 2023. En revanche, la mise en œuvre du programme de réformes envisagé dans le PEM ainsi que les nouveaux projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie et des mines auraient des effets notables sur la productivité et la croissance.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

14. Tous les critères de réalisation (CRQ) à fin décembre 2021 ont été satisfaits. Le plancher des avoirs extérieurs nets de la banque centrale et le plafond des avoirs intérieurs nets ont été respectés, de même que les CRQ relatifs à la dette extérieure. Le CRQ en matière de solde primaire intérieur a été satisfait avec une très grande marge en raison d'une sous-exécution notable des dépenses. La sous-performance de l'objectif indicatif (OI) relatif au recouvrement des taxes intérieures, due en partie à une activité plus lente que prévu, a presque exactement compensé le dépassement de l'OI relatif à la perception des taxes douanières, appuyé par les prix élevés du pétrole importé¹. L'OI concernant les dépenses sociales n'a pas été atteint malgré une accélération significative des dépenses au cours du quatrième trimestre 2021.

15. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles ont été mitigés. Aucun des neuf repères structurels non continus qui devaient être évalués depuis la fin de la première revue n'a été atteint, bien que cinq repères aient été mis en œuvre par la suite². Le repère structurel relatif au recouvrement des arriérés d'impôts en 2021 a été manqué de près de la moitié. Par ailleurs, les recettes douanières supplémentaires perçues grâce à l'amélioration des contrôles n'ont pas atteint le montant de 50 milliards d'ariary fixé pour juin 2022. Une nouvelle structure des prix des carburants n'a été adoptée qu'en juillet et le gouvernement travaille encore à l'élaboration de mesures pour atténuer l'impact de la récente augmentation des prix des carburants. L'optimisation tarifaire pour les clients professionnels de la JIRAMA ne sera effective qu'en août. Les ministères sociaux n'ont pas préparé de plans annuels formels d'engagement des dépenses. La dissolution de l'agence d'investissement OCSIF a empêché l'achèvement d'un manuel d'investissement public. Le décret de création du Comité de coordination et d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) n'a été adopté qu'en juin 2022 et publié en août, tandis que le directeur de la nouvelle agence de recouvrement des avoirs illicites a été nommé en mai. Un rapport d'audit par un tiers indépendant des marchés publics liés à la réponse à la pandémie a été publié le 6 juillet 2022, comme action préalable à cette revue. Parmi les repères structurels continus, le plafond du passif net de l'État envers les distributeurs de produits pétroliers a été dépassé début 2022. Des améliorations sont encore nécessaires en matière de couverture des paiements et de présentation des rapports trimestriels sur l'exécution du budget. Les services du FMI n'ont pas été informés des transferts budgétaires aux fournisseurs de la JIRAMA

¹ En raison des prix administrés du carburant au détail, la hausse de la TVA sur le pétrole payée en douane (due à l'augmentation des prix à l'importation) implique également une augmentation des crédits de TVA et une réduction de la TVA nette perçue par l'administration fiscale du pays.

² Le repère structurel concernant la finalisation et la publication d'un manuel d'investissement a été évalué lors de la première revue.

dans la semaine suivant le paiement, comme envisagé. Une approche plus proactive est ainsi requise pour améliorer les résultats structurels.

Mesure	Date(s) d'échéance	Etat de mise en œuvre
Mobiliser la politique budgétaire pour répondre aux besoins économiques et sociaux		
Continuer d'améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts impayés en recouvrant au moins 80 milliards d'ariarys d'arriérés d'impôts entre juillet et décembre 2021.	Décembre 2021	Non respecté. Le montant d'arriérés recouvré au second semestre 2021 s'élevait à 52 milliards d'ariarys. Cependant, les autorités avaient dépassé de très loin le repère qui avait été fixé pour le premier semestre de l'année.
Recouvrer au moins 50 milliards d'ariarys de recettes douanières supplémentaires entre janvier et juin 2022 grâce au renforcement des contrôles douaniers, y compris les contrôles de valeur.	Juin 2022	Non respecté. Le renforcement des contrôles douaniers a permis de recouvrer 41 milliards d'ariarys au cours du premier semestre 2022.
Maîtriser les risques budgétaires à court et moyen terme		
Informier le personnel du FMI et de la Banque mondiale des détails de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA et partager la documentation associée dans la semaine suivant le paiement.	Continu	Non respecté. Dans le cadre de la mission, le personnel du FMI a été informé et a reçu la documentation associée avec plusieurs semaines de retard.
Maintenir la responsabilité du gouvernement envers les distributeurs de pétrole en dessous de 100 milliards de MGA sans aucune compensation budgétaire directe.	Continu	Non respecté. Ce plafond a été dépassé en avril 2022. Les autorités ont annoncé en juillet 2022 une augmentation de 43 % du prix moyen pour juguler de nouvelles augmentations des passifs.
Mettre en place une nouvelle structure des prix des carburants, après consultation avec les distributeurs, afin de diminuer l'écart entre le prix de référence calculé et les prix à la pompe sur la base des résultats de l'audit de la structure des prix.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. La nouvelle structure de prix a été approuvée en juillet 2022.
Mettre en place une optimisation tarifaire pour les clients professionnels et industriels de la JIRAMA.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. La nouvelle structure tarifaire de la JIRAMA pour les clients non-résidents a été adoptée en août 2022.
Sur la base notamment des études existantes, formuler des mesures d'atténuation des effets de l'ajustement des prix des carburants sur les populations vulnérables.	Juin 2022	Non respecté. Les autorités travaillent encore à la formulation et à la conception de politiques d'atténuation, en attendant la publication des résultats de la nouvelle enquête sur les ménages d'ici la fin 2022. Le repère structurel a été reporté à juin 2023.
Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance afin de rétablir la confiance		
Achever et publier un manuel d'investissement public conforme aux recommandations de l'AT du DAT, notamment en vue de clarifier les aspects institutionnels.	Décembre 2021	Non respecté. La dissolution de l'agence d'investissement (OCSIF) a entraîné des retards dans l'achèvement du manuel d'investissement. Le repère structurel a été reporté à mars 2023.
Publier (avant la fin du trimestre suivant) un rapport d'exécution budgétaire trimestriel.	Continu	Respecté
Communication de données sur la base des ordonnancements, y compris pour ce qui concerne les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses sociales.	Continu, à partir du premier trimestre 2021	Non respecté. Des rapports trimestriels ont été préparés en 2021 et au premier trimestre 2022, mais il reste d'importants progrès à faire pour inclure l'ensemble des données sur la base des ordonnancements, notamment pour ce qui concerne les dépenses sociales.
Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par les ministères sociaux clés sur la base de leur plan de travail 2022 et du budget approuvé par le Parlement, et engagement du ministère de l'Économie et des Finances à libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates indiquées.	Janvier 2022	Non respecté. Les autorités entendent renforcer la coopération entre le ministère des Finances et les ministères sociaux pour faciliter la préparation des plans d'engagement comptable de dépenses en 2023. Ce repère structurel a été reporté à janvier 2023 pour ce qui concerne les plans d'engagement comptable de dépenses des ministères de la Santé et de l'Éducation.
Publication d'un audit par un tiers indépendant des contrats liés à la COVID-19.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement.
Publier le décret de création du comité de coordination et d'orientation pour la LBC/FT au titre de la loi 2018 sur la LBC/FT.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. Le décret a été adopté en juin 2022 et publié en août 2022.
Mettre sur pied l'agence pour le recouvrement des avoirs illicites, dotée d'une allocation budgétaire spécifique dans la LFI 2022.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. Le premier directeur général de l'agence a pris ses fonctions en juin 2022, et un budget de fonctionnement a été approuvé dans la loi de finances rectificative pour 2022.

16. Bien que des contraintes de capacité aient retardé l'achèvement de la revue, les autorités restent engagées vis-à-vis du programme. Les chocs intérieurs et extérieurs qui ont frappé Madagascar au premier semestre et un remaniement gouvernemental en mars, le troisième depuis 2019, ont mis à rude épreuve la capacité des autorités à mettre en œuvre les réformes. Les discussions prolongées avec les distributeurs pétroliers et la JIRAMA et les consultations avec le secteur privé et la société civile ont retardé la prise de décision, ce qui est la principale raison du retard de cette revue. Les efforts déployés pour améliorer la transparence des dépenses liées à la pandémie et les décisions récentes concernant les prix des carburants et la JIRAMA témoignent toutefois de l'engagement des autorités envers le programme.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Faire face aux chocs tout en assurant la viabilité budgétaire à moyen terme

17. Le Parlement a approuvé une loi de finances révisée pour 2022 prévoyant un déficit primaire intérieur plus élevé de 1,4 % du PIB (contre 0,9 % lors de la première revue). De nouvelles pressions sont apparues en raison de l'impact des cyclones et de la guerre en Ukraine, ce qui a contraint à relâcher l'effort de consolidation prévu en 2022. La loi de finances révisée prévoit une baisse des recettes fiscales et une réorientation des dépenses afin d'augmenter les transferts à la JIRAMA et d'accélérer l'engagement des crédits pour les projets d'immobilisations³. Les autorités œuvrent à l'amélioration de l'exécution du budget, notamment des dépenses sociales, et entendent redoubler d'efforts pour atteindre leurs objectifs en matière de collecte des recettes.

18. L'évolution des prix des produits de base se traduit par une augmentation des transferts aux distributeurs de produits pétroliers et à la JIRAMA. En raison de la hausse des prix des carburants, l'objectif du programme concernant le passif net vis-à-vis des distributeurs de produits pétroliers n'a pas été atteint et les arriérés d'impôts se sont accumulés, car ces distributeurs ont cessé de payer les taxes à l'importation depuis fin 2021⁴. Des transferts supplémentaires du gouvernement seront nécessaires pour ramener le passif en deçà du plafonnement. Des transferts plus élevés à la JIRAMA pour couvrir la hausse des déficits d'exploitation et des arriérés seront également nécessaires. Les dépenses supplémentaires pour le secteur de l'énergie sont estimées à environ 0,9 % du PIB.

- Après avoir déduit les arriérés des distributeurs pétroliers au Fonds d'entretien routier (FER) et au ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (redevance de développement du secteur-RDS), les autorités ont indiqué que le passif cumulé *net* envers les distributeurs pétroliers dépassait le plafond de 100 milliards d'ariary selon le repère structurel continu. Le passif *net* à fin mai 2022 est estimé entre 237 et 347 milliards d'ariary, en attendant un accord avec le Groupement pétrolier de Madagascar (GPM).
- Les autorités ont défini une nouvelle structure de prix pour calculer le prix de référence du marché en juillet 2022, en consultation avec les distributeurs pétroliers, et ont augmenté les prix à la pompe de 43 % en moyenne le 11 juillet 2022, afin de réduire l'écart de prix à environ 25 %. L'augmentation du prix du pétrole lampant, qui est principalement consommé par les ménages à faibles revenus et représente environ 6 % de la consommation totale de carburants, a été limitée à 14 %.

³ L'augmentation des opérations nettes du Trésor dans le cadre budgétaire correspondant au budget révisé reflète l'utilisation prévue des crédits non engagés des années précédentes. Les revues futures insisteront sur l'importance du respect de l'annualité budgétaire.

⁴ Les impôts établis sont enregistrés dans les opérations fiscales du gouvernement central (tableaux 3a, 3b et 4).

Madagascar : cadre budgétaire pour la FEC, budget initial et projections révisées (en milliards d'ariary)

	2022			
	1 ^{ère} revue FEC	Loi de finances initiale (LFI)	Loi de fin. rectific. (LFR)	Cadre actuel
Total des recettes et dons	8.472	8.505	8.951	8.742
Total des recettes	7.220	7.220	7.198	7.200
Recettes fiscales	7.045	7.045	7.024	7.025
Taxes et impôts intérieurs	4.034	4.034	3.664	3.664
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	3.011	3.011	3.360	3.361
Recettes non fiscales	175	175	175	175
Dons	1.252	1.285	1.753	1.543
Total des dépenses et des prêts moins remboursements	11.969	11.928	12.729	12.773
dont : dépenses sociales prioritaires ¹	713	713	527	527
Dépenses courantes	6.392	6.394	6.994	6.994
Traitements et salaires	3.511	3.511	3.492	3.492
Paieement d'intérêts	548	550	466	466
Biens et services	514	514	517	517
Transferts et subventions	1.639	1.639	1.538	1.938
Opérations (nettes) du Trésor	180	180	979	579
Dépenses en capital	5.577	5.533	5.735	5.780
Solde global (base engagements)	-3.497	-3.423	-3.777	-4.031
Solde global (y compris dons, base caisse)	-3.527	-3.453	-3.777	-4.061
Solde primaire intérieur ²	-571	-572	-885	-883

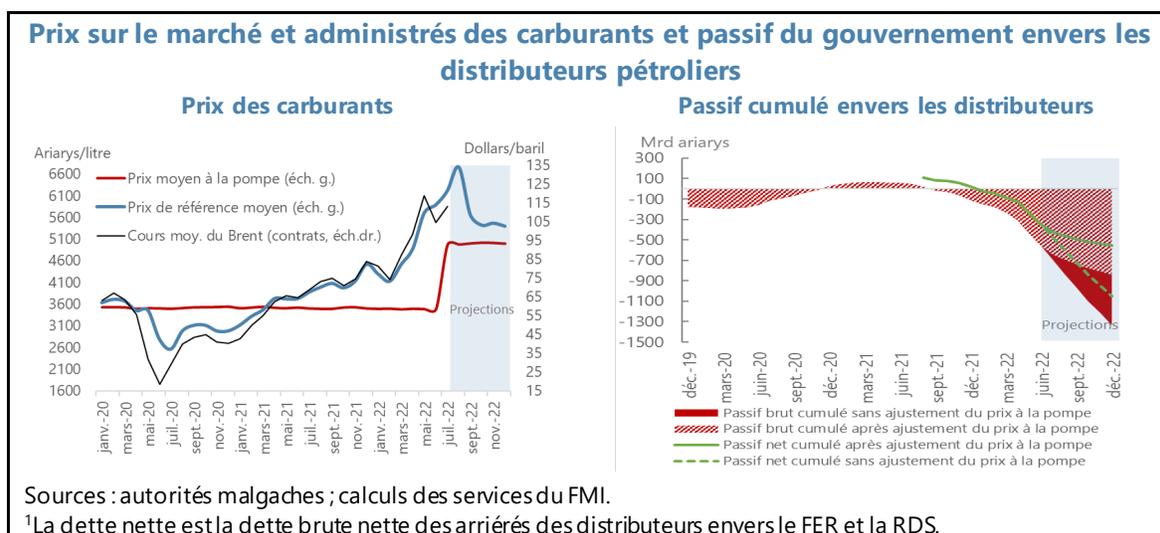
Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses financées sur ressources intérieures de quatre ministères sociaux, hors salaires.

² Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

- Les services du FMI et les autorités ont convenu de remplacer le plafond du programme sur les engagements *nets* (repère structurel continu) de 100 milliards d'ariary par un nouveau plafond sur les engagements *bruts* de 300 milliards d'ariary, ce qui améliorerait la transparence et empêcherait la compensation des subventions aux carburants par des arriérés d'impôts, tout en maintenant les passifs éventuels en dessous de 0,5 % du PIB. Si les prix internationaux du pétrole continuent d'augmenter en 2023-24, la matérialisation de ces engagements nécessiterait des efforts de rééquilibrage budgétaire par une augmentation des recettes et/ou une réaffectation des dépenses afin de maintenir la viabilité de la dette.
- Des transferts du gouvernement aux distributeurs de produits pétroliers seront nécessaires en 2022 pour (i) apurer le passif *net* existant à la fin de 2021 et (ii) maintenir le passif *brut* sous le nouveau plafond de 300 milliards d'ariary en l'absence de nouvelles augmentations du prix à la pompe. Bien que la loi de finances révisée n'ait pas explicitement prévu ces transferts (estimés par les services du FMI à environ 400 milliards d'ariary), les autorités se sont engagées à réaffecter les dépenses (par exemple, à partir des crédits non alloués de 2021 reflétés dans les opérations nettes du Trésor ou du budget d'investissement intérieur) pour faire face à ces engagements (MEFP, ¶125).
- Les autorités travaillent à l'élaboration de mesures visant à atténuer l'impact des hausses de prix sur les plus vulnérables, l'objectif étant de mettre en œuvre un mécanisme de tarification automatique des carburants d'ici le premier trimestre 2024.

- La loi de finances révisée augmente les transferts à la JIRAMA de 380 milliards à 500 milliards d'ariary en 2022. La mise en œuvre en août de l'optimisation tarifaire pour les entreprises augmentera les revenus de la JIRAMA et limitera le besoin de subventions opérationnelles à l'avenir. Un nouveau plan d'affaires est en cours de finalisation en consultation avec la Banque mondiale et devra être approuvé d'ici la fin de l'année (nouveau repère structurel). Les autorités restent engagées à mettre en œuvre un processus de remboursement progressif des arriérés de la JIRAMA au cours des trois prochaines années (MEFP, ¶126).



19. Des mesures ont été prises pour atténuer l'impact de l'augmentation du prix des carburants, mais des réformes majeures sont nécessaires pour améliorer l'exécution et l'expansion des dépenses sociales. Les salaires du secteur public devraient augmenter de 17 % en moyenne, ce qui reflète en partie un report de l'augmentation des salaires de l'année dernière. Le gouvernement a également prévu dans son budget une subvention au secteur privé pour augmenter le salaire minimum. De plus, les autorités travaillent avec la Banque mondiale pour augmenter les transferts en espèces aux ménages les plus pauvres. Cependant, le budget des dépenses sociales, tel que suivi par l'objectif indicatif du programme, a été revu à la baisse, à 0,8 % du PIB. Les dépenses sociales n'ont atteint que 58 % de l'objectif indicatif en 2021 et 42 % de l'objectif indicatif au deuxième trimestre de 2022. Les fréquents remaniements ministériels et la rotation excessive des responsables du budget, ainsi qu'un processus d'autorisation des engagements de dépenses trop centralisé, ont été identifiés comme les principaux obstacles à une meilleure exécution budgétaire. Les autorités renforcent l'appui du ministère des Finances aux responsables du budget dans les ministères sociaux et améliorent la capacité de ces derniers à présenter des plans annuels d'engagement des dépenses pour 2023 (MEFP, ¶133). Afin de faciliter et d'accélérer le processus d'autorisation des engagements de dépenses, les autorités déploient un nouveau module informatique et se sont engagées à répondre aux demandes des ministères sociaux dans un délai de 7 jours ouvrables. Elles se sont également engagées à compiler un tableau de bord mensuel pour permettre aux services du FMI de contrôler l'efficacité du nouveau processus (nouveau repère structurel) et de discuter des mesures de suivi nécessaires lors de la prochaine revue.

Madagascar : dépenses des quatre ministères sociaux, 2021-22 (définition du programme)								
	2021			2022				
	Proj. FEC	Prél.	%	LFI	LFR	Proj. 1 ^{er} semestre	Prél. 1 ^{er} semestre	%
(en milliards d'ariarys, sauf indication contraire)								
Définition de l'objectif indicatif : hors salaires et investissements financés sur ressources extérieures								
	514	299	58	713	527	178	75	42
dont ministère de l'Éducation	303	161	53	285	232	71	48	68
dont ministère de la Santé	134	97	73	211	118	53	19	36
dont ministère de la Population et de la Protection sociale	17	22	129	36	28	9	5	50
dont ministère de l'Eau	60	19	32	181	149	45	2	5
Poste pour mémoire 1 : salaires compris	1.713	1.385	81	2.016	1.888	806	716	89
Poste pour mémoire 2 : salaires et investissements financés sur ressources extérieures compris	2.361	1.856	79	2.666	2.787	1.067	1.049	98
Poste pour mémoire 3 : masse salariale publique - éducation	948	873	92	1.027	1.127	513	527	103
Poste pour mémoire 4 : masse salariale publique - santé	240	201	84	263	222	132	108	82
Dépenses sociales d'autres ministères								
Investissement financé sur ressources intérieures	68	14		15	28		3	
Investissements financés sur ressources extérieures		325		108	104		479	
Transferts au FID					18		s.o.	
Transferts au BNGRC					15		15	
Note : LFI = Loi de finances initiale ; LFR = Loi de finances rectificative ; BNGRC = bureau national de gestion des risques et des catastrophes ; FID = Fonds d'intervention pour le développement.								
Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations des services du FMI.								

20. Les autorités doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les réformes des recettes envisagées dans la loi de finances initiale de 2022 afin d'augmenter durablement le recouvrement des recettes. Le recouvrement des impôts intérieurs a été nettement inférieur aux objectifs de début d'année, en partie à cause du ralentissement de l'activité économique, tandis que les impôts douaniers ont bénéficié de la hausse des prix du pétrole. Par ailleurs, la réduction de la TVA sur l'essence et le diesel de 20 à 15 % prévue par le budget révisé devrait coûter environ 35 milliards d'ariary cette année et ne devrait pas être prolongée en 2023. Néanmoins, les mesures prévues dans la loi de finances initiale ont commencé à générer des recettes supplémentaires. Des efforts supplémentaires seront nécessaires au second semestre 2022 pour lutter contre la fraude dans le secteur du tabac, renforcer les contrôles d'audit et la lutte contre la fraude douanière et améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts, comme prévu dans la loi de finances. Les autorités ont également entamé des consultations pour réviser le code minier, ce qui pourrait procurer des revenus importants à moyen terme. Des mesures supplémentaires, comme une nouvelle réduction des dépenses fiscales, seront nécessaires en 2023 pour mobiliser les recettes intérieures conformément aux objectifs du programme.

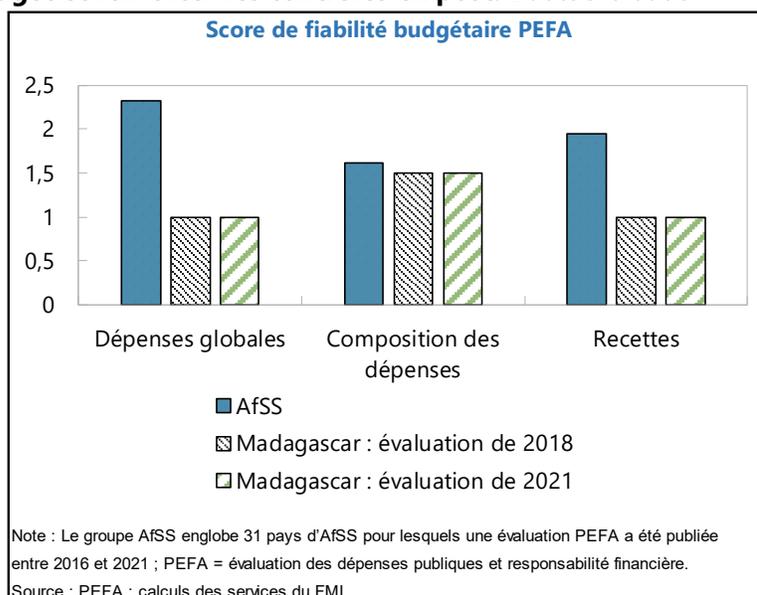
21. Un meilleur contrôle des entreprises publiques est essentiel pour contenir les risques budgétaires à moyen terme. Hormis la JIRAMA, la hausse des cours mondiaux du pétrole devrait affecter Air Madagascar dont la dette (hors montant litigieux avec Air France) était estimée à environ 50 millions de dollars à fin mars 2022. Un plan de redressement reste en attente d'approbation par le Conseil des ministres. Les autorités restent engagées à consulter les services du FMI avant tout financement public de la compagnie.

B. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance et lutter contre la corruption

22. Les autorités ont réalisé des progrès et respecté en grande partie leurs engagements de transparence dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment pour donner suite aux recommandations et aux conclusions des rapports d’audit. Les autorités ont publié des informations détaillées [en ligne](#) concernant les contrats de passation de marchés liés à la gestion de la pandémie, mais ces informations n’indiquent pas les propriétaires effectifs des entités auxquelles les contrats ont été attribués. Le rapport d’audit indépendant souligne la difficulté d’évaluer l’exhaustivité de la liste des contrats/des dépenses en raison de l’inadéquation des systèmes de classification et d’archivage, de la rotation du personnel et de la réticence à partager des informations sensibles. Les autorités s’engagent à améliorer les informations disponibles sur les marchés publics et à modifier le cadre juridique avant juin 2023 pour exiger l’identification des bénéficiaires effectifs pour les futurs contrats (MEFP, ¶37). Dans un autre rapport d’audit, la Cour des comptes recommande que le recours aux marchés non concurrentiels reste strictement limité à des circonstances spécifiques et que la passation des marchés publics soit conforme au code des marchés publics (annexe II). Cette recommandation devrait s’appliquer aux opérations du Fonds souverain Malagasy et des marchés publics de Madagascar. Les autorités ont adopté un plan d’action en réponse aux conclusions des rapports, qui vise à (i) mettre en œuvre un cadre juridique pour les dépenses d’urgence ; (ii) améliorer la communication/l’éducation sur le processus de dépenses et (iii) perfectionner le système informatique utilisé dans le processus de dépenses. Un rapport de suivi de la Cour des comptes sur la mise en œuvre de ses recommandations, comprenant des informations sur les actions entreprises pour assurer la responsabilité concernant les irrégularités dans les dépenses d’urgence sera publié d’ici mars 2023 (nouveau repère structurel).

23. Les réformes de la GFP sont au point mort mais restent essentielles pour améliorer la transparence et la crédibilité du budget et renforcer les contrôles ex post. L’autoévaluation

PEFA qui a été publiée en février 2022 souligne l’absence de progrès en matière de GFP depuis la dernière évaluation de 2018 et la détérioration de l’exécution et de la transparence du budget, ainsi que la baisse du nombre d’audits réalisés pour évaluer les systèmes de contrôle. Les autorités publient des rapports trimestriels sur l’exécution du budget depuis 2021 (repère structurel continu). Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer leur couverture et



leur précision. L'appui depuis décembre 2021 d'un expert à long terme du FMI en matière de classification budgétaire permettra de combler certaines de ces lacunes. De plus, les autorités s'engagent à renforcer les audits et contrôles ex post de la gestion des finances publiques et ont publié un état de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes visant à renforcer le processus de paiement des salaires (AUGURE). Afin de faciliter les contrôles, les autorités accordent à la Cour des comptes un accès direct et sans restriction aux systèmes d'information du ministère des Finances. Elles conviennent aussi d'accroître l'indépendance financière de la Cour des Comptes en lui confiant une « mission budgétaire » dans la loi de finances 2023 (nouveau repère structurel).

24. La gestion des investissements publics doit être renforcée pour exécuter l'ambitieux plan d'investissement des autorités prévu dans le PEM. La récente évaluation PEFA souligne la détérioration de la gestion des investissements publics, le cadre adopté en 2018 n'étant plus utilisé. En particulier, le démantèlement de l'agence d'investissement (OCSIF) a entraîné des retards importants dans la finalisation d'un manuel d'investissement (repère structurel, décembre 2021).

25. L'application effective du cadre juridique de lutte contre la corruption est lente et devrait être accélérée. L'indépendance institutionnelle et opérationnelle totale des pôles anticorruption (PAC) reste un défi. Les restrictions budgétaires et le manque de personnel ont retardé l'ouverture d'un PAC supplémentaire, initialement prévue pour décembre 2021. Le mandat du coordinateur national des PAC a expiré sans qu'un remplaçant ne soit nommé. En revanche, la stratégie quinquennale du service de renseignements financiers de Madagascar, SAMIFIN, a été approuvée par le Conseil des ministres en juin 2022. La mise en place opérationnelle de l'agence de recouvrement des avoirs illicites est effective depuis juin 2022 avec la prestation de serment de son directeur général et l'inscription d'une dotation budgétaire opérationnelle dans la loi de finances révisée 2022. Le gouvernement a également adopté en juin 2022 la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et le décret portant création du Comité de coordination et d'orientation de la LBC/FT.

C. Renforcer le cadre de la politique monétaire afin d'assurer la stabilité macroéconomique

26. La banque centrale (BFM) devrait se tenir prête à resserrer davantage sa politique monétaire pour contenir les effets de second tour sur l'inflation de la hausse des prix des produits de base. La politique monétaire a toujours pour objectif de contenir l'inflation au-dessous de 10 % par des interventions sur le marché monétaire et le marché des changes, tout en conservant des réserves de change adéquates, et continue de soutenir la liquidité des banques dans un contexte de sous-exécution considérable des dépenses publiques.

27. Les réformes en faveur d'une transition progressive de la politique monétaire vers le ciblage des taux d'intérêt se poursuivent. Les dernières évolutions, avec l'appui de l'assistance technique (AT) du FMI, comprennent l'élaboration d'un modèle de prévision macroéconomique sur la base du système de prévision et d'analyse FPAS, et la mise en œuvre, depuis décembre 2021, de la loi sur les pensions livrées, qui encourage les prêts interbancaires à plus long terme. Les efforts visant à réduire le corridor des taux d'intérêt contribuent à stabiliser les taux d'intérêt à court terme

sur le marché monétaire. La BFM s'apprête à émettre des certificats de dépôt à échéance fixe pour compléter la courbe des taux à court terme. La première prévision officielle d'inflation à moyen terme produite par la BFM sera incluse dans la loi de finances 2023.

28. Les autorités sont en train de revoir leur stratégie d'intervention sur le marché des changes et l'algorithme introduit en 2018. Par ailleurs, la BFM entreprend des réformes pour améliorer le fonctionnement du marché interbancaire des devises (MID), avec l'adoption prochaine de la loi sur les changes, une meilleure réglementation des comptes en devises et un contrôle plus rigoureux du respect des exigences en matière de rapatriement et de cession (la première condition est le rapatriement des recettes d'exportation de marchandises (de services) dans un délai de 90 (30) jours ; la seconde impose aux exportateurs de céder 70 % des recettes d'exportation dans un délai de 30 jours sur le marché interbancaire des devises)⁵. À moyen terme, les autorités restent résolues à éliminer progressivement l'obligation de cession des recettes d'exportation, mais seulement lorsque les conditions seront suffisamment favorables pour ne pas déstabiliser le marché des changes.

29. La BFM actualise sa stratégie de gestion des réserves et élabore une stratégie opérationnelle pour l'achat, le raffinage et le stockage de l'or avec l'appui de l'assistance technique du FMI. Les services du FMI notent que la stratégie ne prend pas suffisamment en compte les dispositions de gouvernance de la BFM concernant ces opérations, ni les contrôles envisagés pour garantir la quantité et la qualité appropriées des achats de doré. La stratégie opérationnelle de gestion des réserves a été approuvée par le Conseil d'administration de la BFM en avril 2022. En parallèle, le ministère des Mines s'efforce de faire appliquer la réglementation visant à assurer la viabilité et la traçabilité de la production d'or et a récemment procédé au recensement des opérateurs agréés. Les autorités prévoient de lever l'interdiction d'exporter de l'or pour les opérateurs qui respectent la réglementation en août 2022.

MODALITES DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

30. Des modifications des objectifs du programme, y compris des critères de réalisation, sont proposées pour 2022. Pour fin 2022, le plancher relatif au solde primaire intérieur cible un déficit de 1,4 % du PIB, reflétant un creusement par rapport au déficit prévue lors de la première revue (0,9 % du PIB), qui se justifie par la nécessité de prendre en compte les pressions supplémentaires sur les dépenses liées aux récents chocs extérieurs. Le plafond concernant les avoirs intérieurs nets de la banque centrale et le plancher concernant les avoirs étrangers nets ont été ajustés en partie pour refléter une utilisation moins importante que prévu de l'allocation de DTS pour 2021. Les autres modifications proposées tiennent compte des changements importants

⁵ Cette obligation de restitution est considérée comme une mesure de gestion des flux de capitaux sur les sorties. Voir le Rapport-pays du FMI n° 22/79.

survenus du contexte extérieur depuis la première revue. Tous les objectifs ont également été prolongés jusqu'à la fin du mois de juin 2023.

31. De nouveaux repères structurels renforcent les engagements existants. Conformément aux orientations du conseil d'administration lors de la première revue, les conditions structurelles supplémentaires sont limitées à quatre nouveaux repères au cours des trois prochains trimestres ; leur objectif est d'appuyer une meilleure exécution du budget, de réduire les risques budgétaires liés à la JIRAMA et de renforcer la transparence et la responsabilité budgétaires. Trois repères non réalisés ont été reprogrammés en janvier, mars et juin 2023. Au-delà de juin 2023, la conditionnalité structurelle restera axée sur le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance et sur la maîtrise des risques budgétaires.

32. Les prévisions de sources de financement extérieur sont suffisantes pour satisfaire les besoins de financement extérieur jusqu'en 2024 (tableaux 9 et 10). En attendant l'approbation du cadre de partenariat-pays actualisé de la Banque mondiale, le cadre actuel table sur un niveau d'appui budgétaire pour la période 2022-23 aligné sur la moyenne historique. Le programme est entièrement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois, et des perspectives favorables de financement intégral en 2023 et 2024. Les futurs décaissements de la FEC seront redirigés vers le budget.

33. La capacité à rembourser le FMI est adéquate (tableau 12). Les remboursements annuels prévus au Fonds culmineront en 2026 à 0,7 % du PIB, 5,2 % des recettes publiques et 2,6 % des exportations. Les crédits auprès du FMI déjà obtenus et potentiels devraient culminer en 2022 à 6,0 % du PIB et diminuer progressivement par la suite.

34. La mise à jour en 2021 de l'évaluation des sauvegardes indique des améliorations notables. La BFM conserve des dispositifs d'audit externe robustes, les mécanismes de gouvernance sont désormais bien établis à la suite des modifications apportées en 2016 à la loi régissant la BFM. La banque centrale a adopté les normes internationales d'information financière pour la première fois en 2020. Des efforts sont faits pour préserver la BFM dans le programme d'achat d'or non raffiné (MEFP, ¶46) avant l'élimination progressive des éléments de son implication qui ne relèvent pas du mandat principal d'une banque centrale.

Madagascar : écart et sources de financement budgétaire^{1/}					
	2021	2022		2023	2024
	Est.	1 ^{ère} rév.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en millions de dollars)				
Total des besoins de financement budgétaire (1)	-619	-1.315	-1.485	-1.315	-1.371
Déficit budgétaire (base caisse, hors dons)	-523	-1.161	-1.361	-1.141	-1.190
Amortissement intérieur (hors bons du Trésor)	0	-17	-17	-15	-14
Amortissement extérieur	-96	-137	-106	-160	-167
Financement (2)	619	1.315	1.485	1.315	1.371
Emprunt extérieur	415	625	663	704	839
<i>Dont : prêts au titre de l'appui budgétaire</i>	143	48	11	50	50
<i>Dont : prêts-projets</i>	272	578	652	654	789
Dons	80	304	375	320	339
<i>Dont : Dons d'appui budgétaire</i>	0	0	1	12	54
<i>Dont : Banque mondiale</i>	0	0	0	0	0
<i>Dont : UE</i>	0	0	0	12	0
<i>Dont : dons-projets</i>	80	304	374	308	285
<i>Dont : Banque mondiale</i>	...	126	200	146	90
<i>Dont : UE</i>	...	38	54	45	49
Emprunt intérieur (net pour les bons du Trésor)	124	385	447	291	193
<i>Dont : rétrocession de financements au titre du programme FEC du FMI</i>	69	133	97	64	65
<i>Dont : cession de l'allocation de DTS du FMI</i>	0	267	194	0	0
<i>Dont : Autre</i>	56	-15	156	226	128
Besoin de financement résiduel (1+2, - = écart à combler)	0	0	0	0	0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.
1/ Tous les montants sont convertis en dollars à l'aide de la projection actuelle du taux de change annuel moyen ariary/dollar.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

35. Le redressement économique de Madagascar après la pandémie a été entravé par les chocs climatiques et la situation mondiale après l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Après une troisième vague de COVID au début de l'année, le pays a été touché par une série de cyclones et de tempêtes tropicales en janvier et février, ce qui a entraîné une révision à la baisse de la croissance. La hausse des prix internationaux des denrées alimentaires et du pétrole dans le sillage de la guerre en Ukraine a provoqué une poussée de l'inflation et contribué à creuser le déficit des transactions courantes. Les tensions sociales exacerbées par la récente augmentation des prix des carburants au niveau national accentuent la fragilité du pays.

36. Malgré ces chocs, les résultats de Madagascar dans le cadre du programme sont mitigés. Tous les CRQ de fin décembre 2021 ont été satisfaits. Néanmoins, les résultats particulièrement positifs en ce qui concerne le déficit primaire intérieur masquent un recouvrement insuffisant des taxes intérieures et une sous-exécution continue des dépenses sociales. La mise en œuvre des réformes structurelles reste lente, et peu de repères structurels ont été atteints dans les délais. Les autorités restent déterminées à faire avancer leur programme de réformes, notamment

pour améliorer la gouvernance, comme en témoigne la publication d'un rapport indépendant sur les marchés publics liés à la gestion de la pandémie et d'un plan d'action visant à donner suite aux recommandations des précédents rapports d'audit de la Cour des comptes. Cependant, une approche plus proactive est nécessaire pour améliorer les résultats structurels.

37. La révision à la baisse de la croissance justifie un assouplissement de l'objectif relatif au déficit primaire intérieur pour 2022. Le recouvrement des recettes fiscales a ralenti, tandis que la hausse des prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole crée de nouvelles pressions sur les dépenses et augmente les risques budgétaires liés à la subvention implicite des carburants et à la JIRAMA. L'enveloppe de dépenses approuvée dans le cadre de la loi de finances rectificative prévoit des transferts plus élevés à la JIRAMA pour couvrir l'augmentation des coûts d'exploitation et des arriérés aux fournisseurs et devrait permettre des transferts supplémentaires aux distributeurs de carburants. La dette publique reste viable.

38. Les autorités devraient s'efforcer de compenser la baisse du recouvrement des recettes intérieures en intensifiant la lutte contre la fraude fiscale et en améliorant le recouvrement des arriérés d'impôts. La surperformance apparente des recettes douanières due à la hausse des prix à l'importation ne suffit pas à compenser la baisse du recouvrement des recettes fiscales intérieures, aggravée par des mesures telles que la réduction de la TVA sur les carburants. Les services du FMI demandent instamment aux autorités de revenir sur cette mesure et d'envisager de nouvelles mesures de politique fiscale dans la loi de finances 2023.

39. Les services du FMI saluent la décision des autorités d'augmenter les prix des carburants afin de contenir le passif de l'État vis-à-vis des distributeurs de produits pétroliers et soulignent la nécessité de mesures sociales d'accompagnement. Cette décision a été précédée d'une augmentation des salaires du secteur public et de l'annonce d'une subvention pour augmenter le salaire minimum. Bien que ces mesures contribueront à atténuer l'impact de la hausse des prix sur les travailleurs du secteur formel, les services du FMI encouragent les autorités à renforcer les filets de protection sociale et à étendre les transferts monétaires aux ménages les plus vulnérables du secteur informel.

40. Les réformes de la JIRAMA n'ont que trop tardé. Après avoir mis en œuvre l'optimisation tarifaire pour les particuliers en 2021, les autorités ont décidé tardivement d'ajuster les tarifs pour les clients professionnels en août 2022. L'approbation du plan d'affaires de la JIRAMA est toujours en suspens malgré l'appui technique de la Banque mondiale. Le redressement financier de la JIRAMA renforcerait la viabilité de la dette.

41. L'amélioration de l'exécution du budget est essentielle pour accroître l'efficacité de la politique budgétaire et atteindre les objectifs du programme. Les services du FMI demandent instamment aux autorités de réformer le processus d'autorisation des engagements de dépenses, qui est excessivement centralisé. Une moindre rotation parmi les responsables du budget et une collaboration plus étroite entre le ministère des Finances et les ministères sectoriels contribueraient également à accélérer l'exécution du budget, y compris pour les dépenses sociales. Une meilleure gestion des investissements publics aiderait à atteindre les objectifs ambitieux du Plan Émergence. Les services du FMI appuient la diffusion de ce plan au conseil d'administration après sa publication

officielle en octobre 2022, afin de satisfaire aux conditions de la stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance.

42. Les autorités devraient poursuivre les avancées en matière de transparence budgétaire et renforcer la redevabilité. Elles ont généralement respecté leurs engagements en matière de transparence des dépenses liées à la pandémie en publiant des informations détaillées sur les marchés publics et plusieurs rapports d’audit de la Cour des comptes et d’un cabinet indépendant. Pour l’avenir, les services du FMI appuient les efforts des autorités pour améliorer la transparence des marchés publics et renforcer la Cour des comptes dans sa mission de contrôle des finances publiques et d’évaluation des politiques publiques.

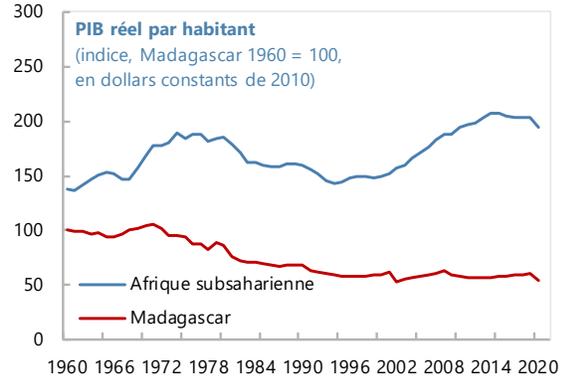
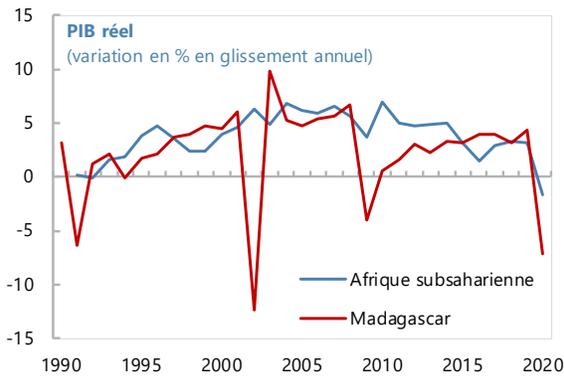
43. Les services du FMI mettent en garde contre tout affaiblissement du cadre de lutte contre la corruption. Les retards dans la mise en place de l’agence de recouvrement des avoirs illicites, dans la création du comité de coordination et d’orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le recrutement d’un nouveau coordinateur national des pôles anticorruption ont ébranlé la confiance des investisseurs privés et des partenaires au développement.

44. La banque centrale devrait se tenir prête à relever à nouveau les taux d’intérêt pour contenir les pressions inflationnistes. Les hausses de salaires dans les secteurs public et privé créent un risque d’effets de second tour qui appellent à la vigilance de la BFM. Les services du FMI saluent les progrès accomplis dans la mise en place d’un cadre de ciblage des taux d’intérêt et encouragent la banque centrale à continuer de renforcer sa capacité de prévision, à élaborer une courbe des rendements à court terme et à favoriser la croissance du marché interbancaire. L’amélioration du fonctionnement des marchés des changes, appuyée par une nouvelle loi sur les changes, ouvrirait la voie à l’abandon progressif de l’obligation de cession.

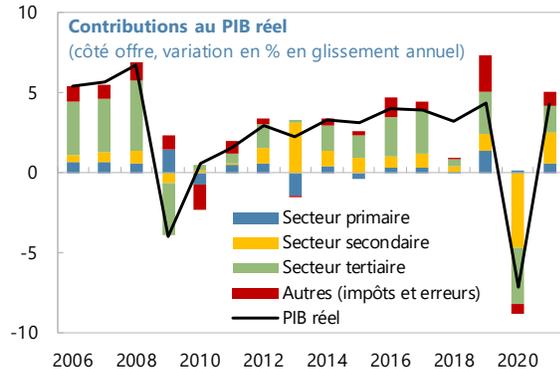
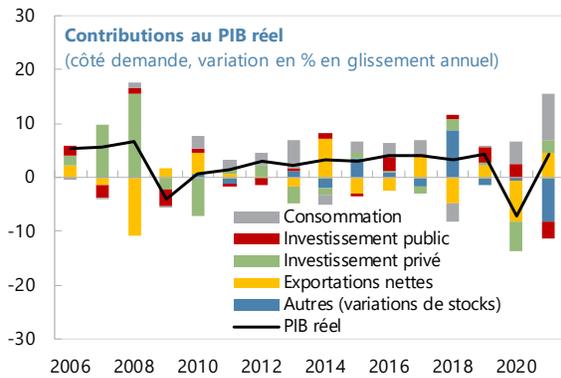
45. Compte tenu des résultats obtenus par Madagascar et de ses engagements en vertu du programme, les services du FMI recommandent l’achèvement de la deuxième revue de l’accord au titre de la FEC.

Graphique 1. Madagascar : évolution du secteur réel

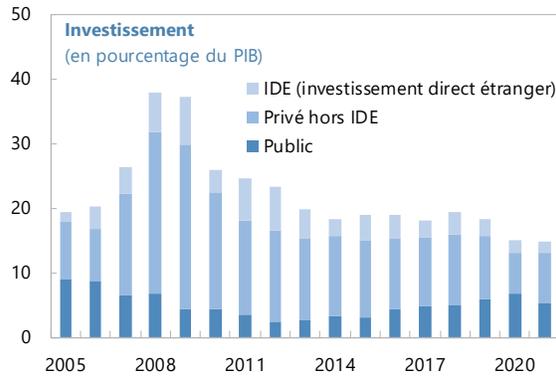
Les récentes améliorations sur le plan de la croissance ont été effacées par la pandémie de COVID-19.



Le net redressement de la consommation, des activités minières et manufacturières et des exportations nettes ont permis à la croissance de rebondir en 2021, malgré les effets négatifs sur le secteur touristique de la réouverture tardive des frontières et un niveau d'investissement très faible.



L'investissement est bien inférieur aux niveaux de 2008...



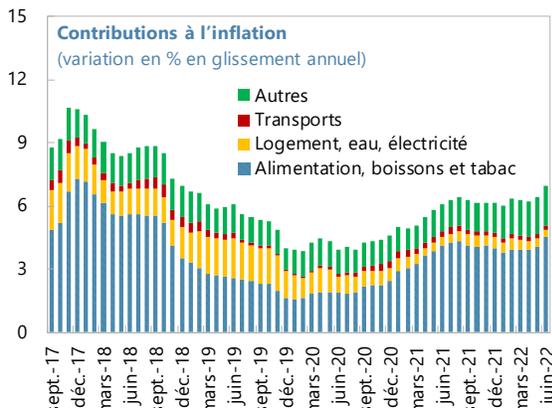
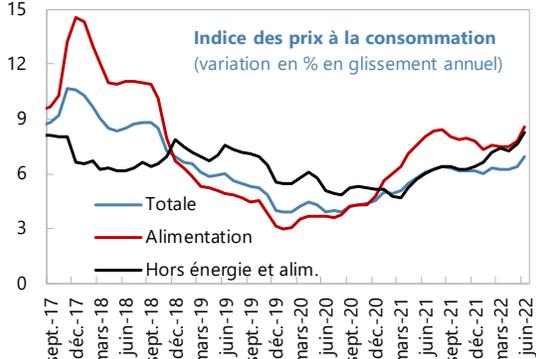
... et de multiples vagues pandémiques ont mis un coup d'arrêt au redressement du secteur touristique.



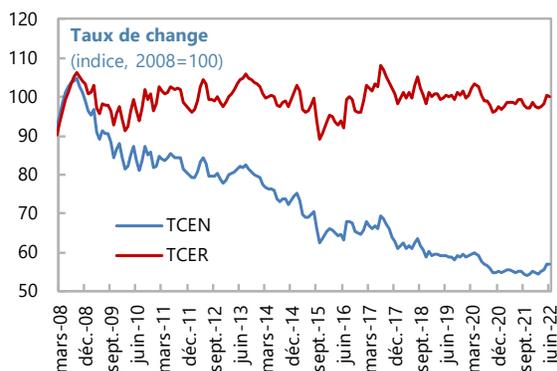
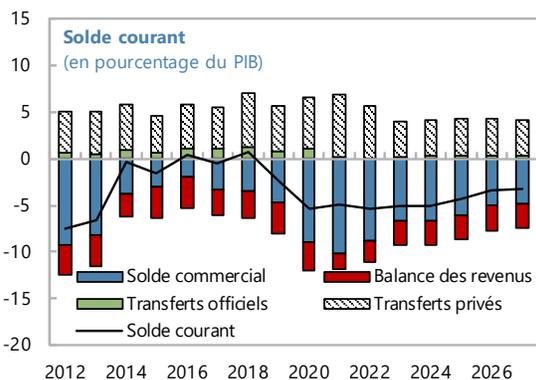
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Madagascar : inflation et évolution extérieure

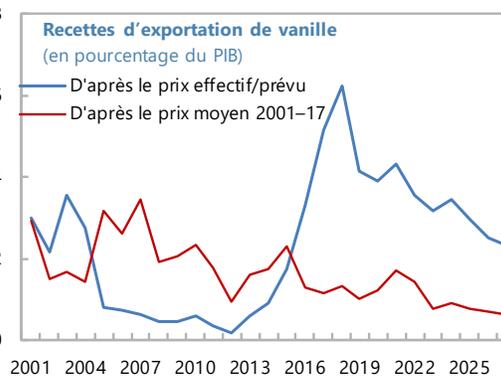
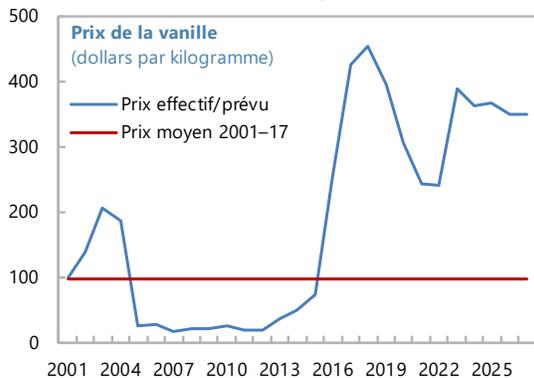
L'inflation totale augmente depuis mi-2020, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et des soins de santé.



Le déficit courant s'est creusé en 2020 sous l'effet de l'effondrement des recettes du tourisme et devrait se réduire lentement à moyen terme. Le taux de change effectif réel est resté relativement stable ces dernières années.



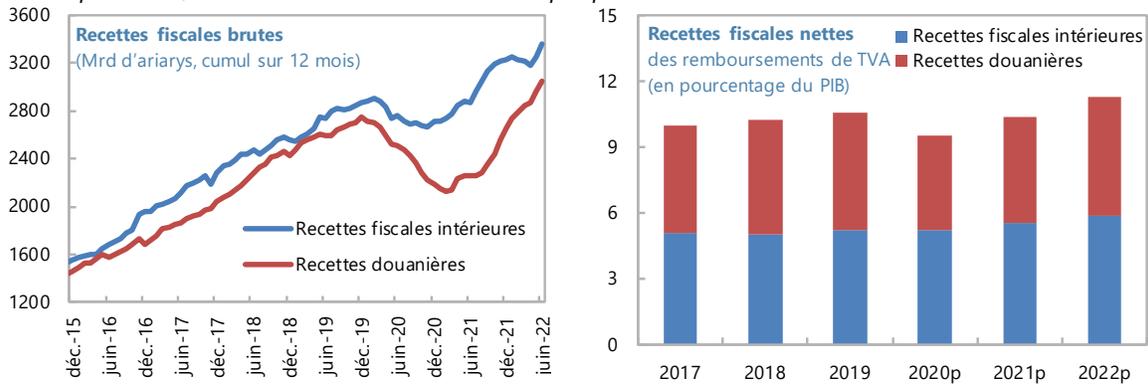
Les recettes tirées des exportations de vanille ont chuté à partir de fin 2019 en raison d'un tassement de la demande et d'une intensification de la concurrence mondiale.



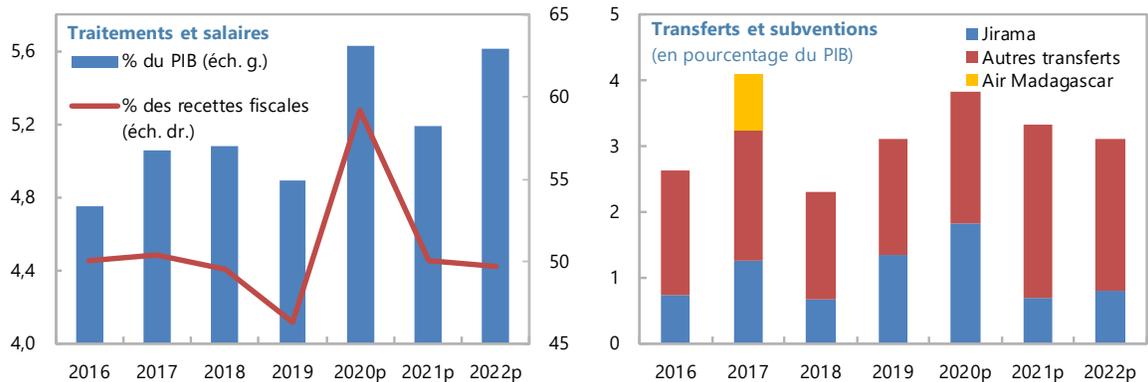
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Madagascar : recettes et dépenses publiques

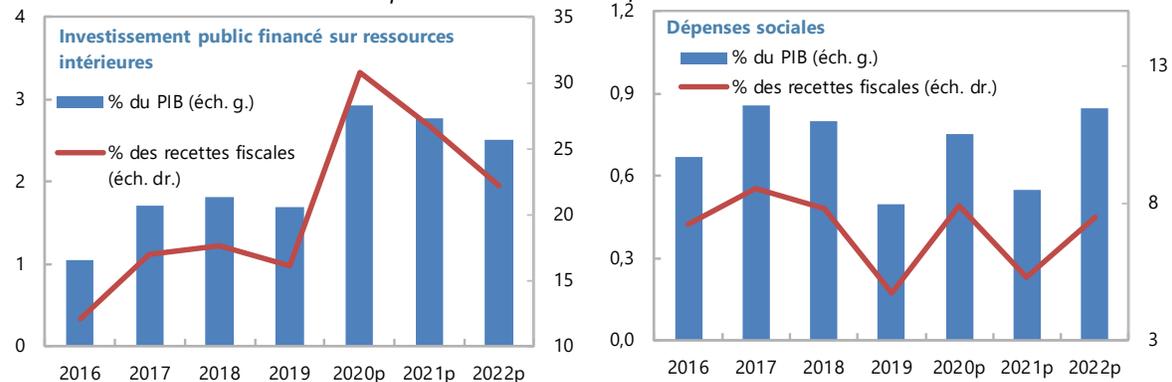
Après avoir augmenté entre 2016 et 2019, les recettes fiscales ont été fortement pénalisées par le choc de la pandémie, et n'ont commencé à se redresser qu'à partir de mi-2021.



La masse salariale a bondi à près de 60 % des recettes fiscales en 2020, mais s'est réduite en 2021. Si les transferts ont augmenté en 2020, ils ont entamé leur décrue en 2021 en raison de la baisse des transferts à la JIRAMA.



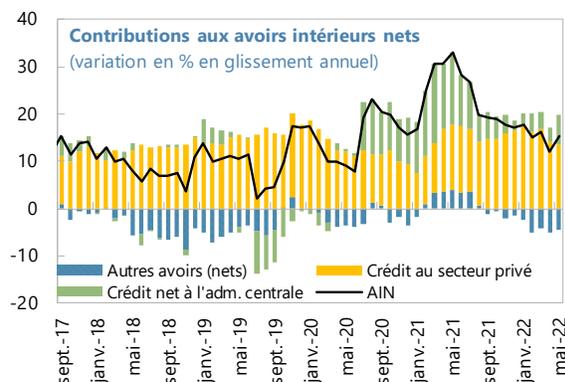
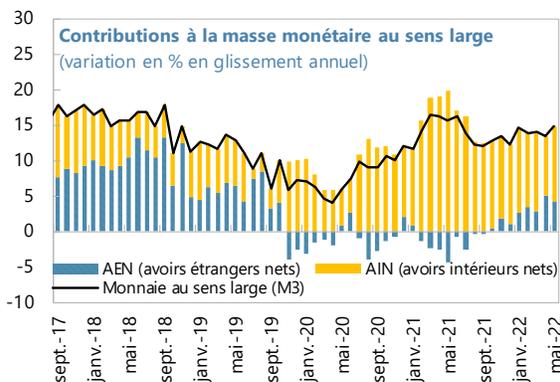
Les investissements publics financés sur ressources intérieures ont considérablement augmenté en 2020, mais sont restés stables en 2021. Les dépenses sociales restent faibles.



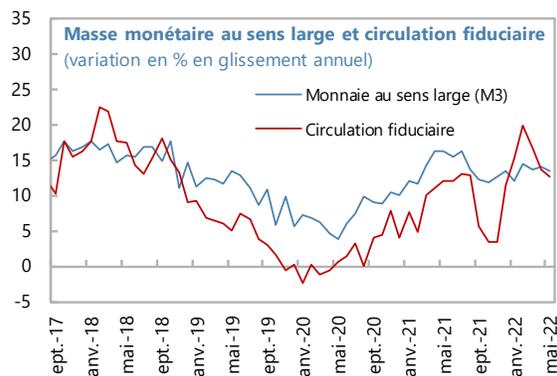
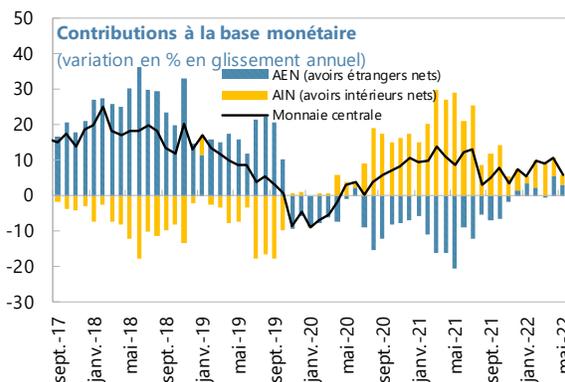
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Madagascar : évolution de la situation monétaire

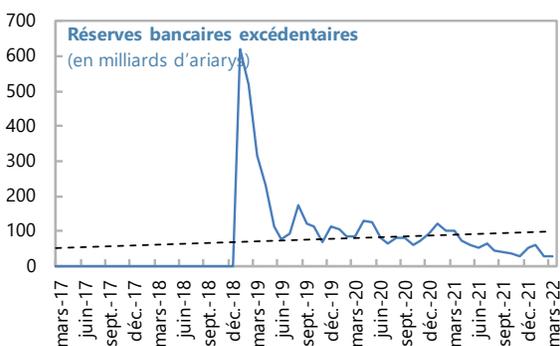
Avant la pandémie, la croissance de la monnaie au sens large était mue par l'accumulation d'avoirs extérieurs nets et de crédit au secteur privé. Depuis la crise de la COVID-19, le crédit intérieur net à l'État augmente.



La croissance de la base monétaire tient à la fois la circulation fiduciaire et aux injections de liquidité.



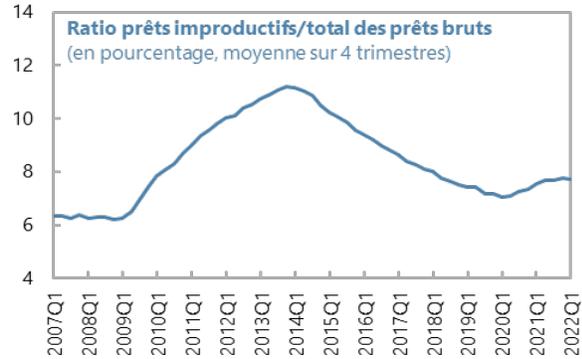
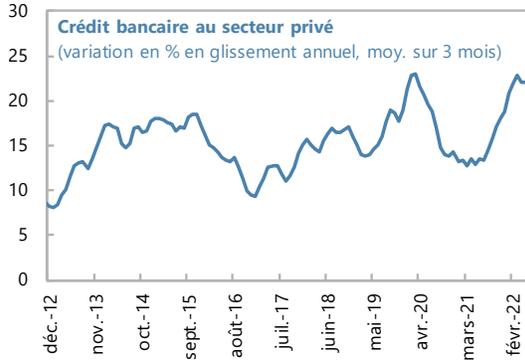
Les réserves bancaires excédentaires, habituellement volatiles et marquées par de puissants effets saisonniers liés au cycle de la vanille, diminuent et se concentrent au sein de quelques banques.



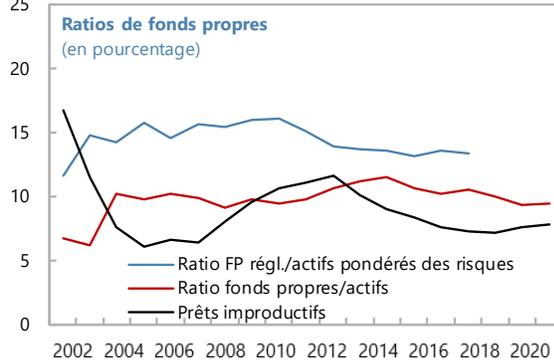
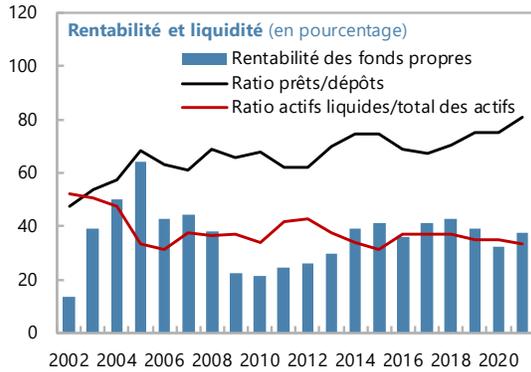
Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. Madagascar : évolution du secteur financier

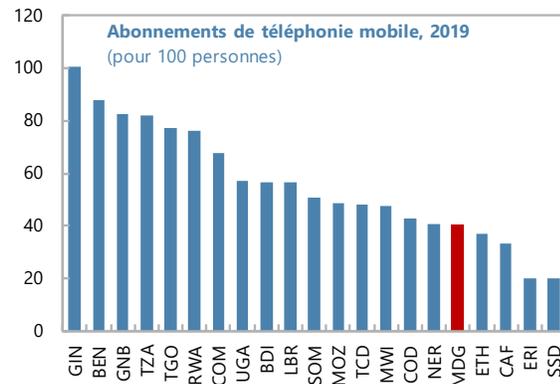
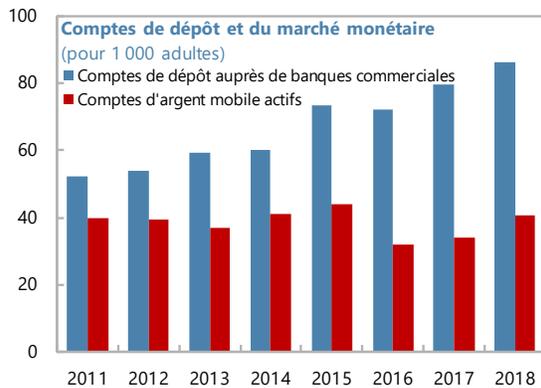
Malgré la pandémie, la croissance du crédit est restée raisonnable jusqu'ici, et l'augmentation des prêts improductifs est très faible.



Dans l'ensemble, les banques sont bien capitalisées, liquides et rentables. Toutefois, la pandémie a accentué la notable hétérogénéité entre les différents établissements.



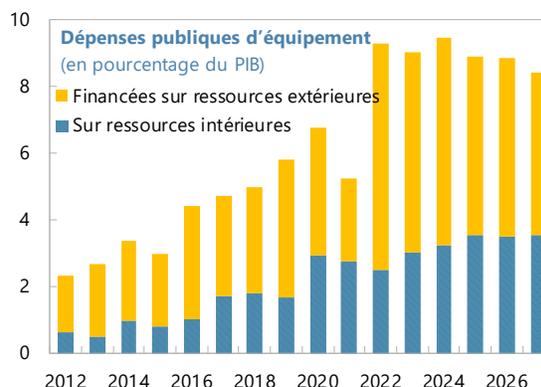
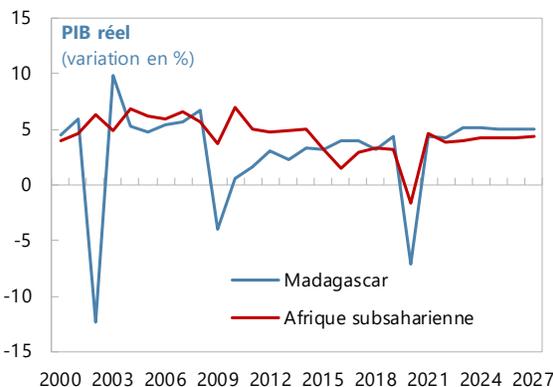
Les services bancaires mobiles s'étendent lentement, mais Madagascar est à la traîne de la plupart des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne.



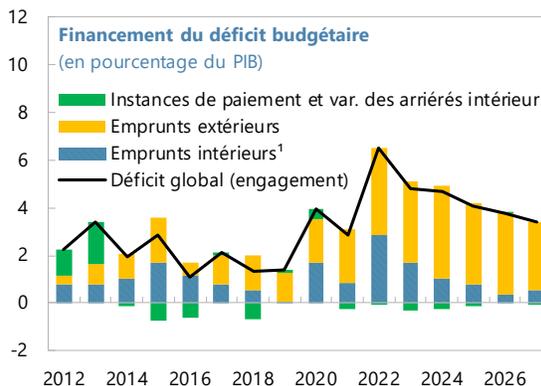
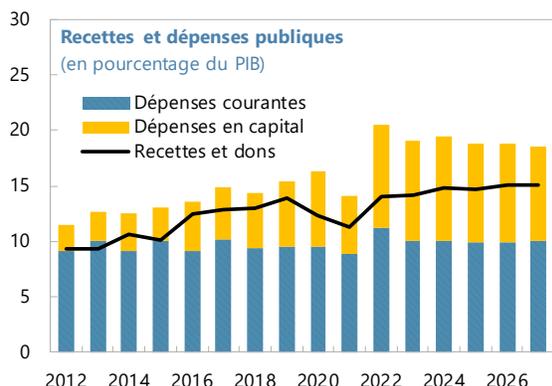
Sources : autorités malgaches ; enquête du FMI sur l'accès aux services financiers ; Banque mondiale ; estimations des services du FMI.

Graphique 6. Madagascar : perspectives macroéconomiques à moyen terme

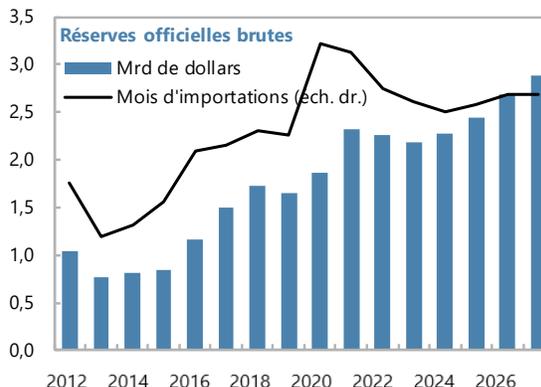
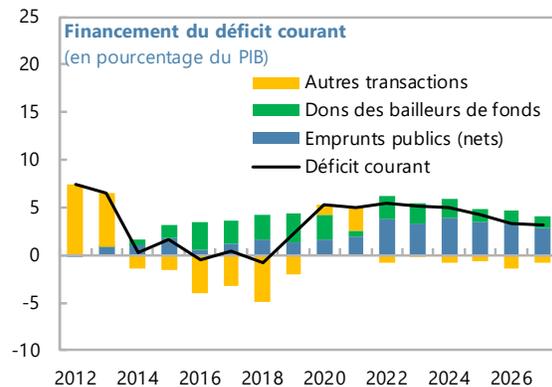
La croissance devrait rester légèrement supérieure à la moyenne de l'AfSS, grâce à l'augmentation de l'investissement public.



L'augmentation de l'investissement public se poursuit malgré la pandémie. Les déficits sont majoritairement financés sur ressources extérieures.



Les augmentations du déficit courant (liées à l'investissement) devraient être financées par des emprunts concessionnels. Malgré le choc de la pandémie, les réserves officielles brutes devraient continuer d'augmenter.



Sources : autorités malgaches; estimations des services du FMI.

¹ Les emprunts intérieurs sont nets, sans tenir compte du renouvellement des bons du Trésor à court terme, et comprennent les rétrocessions nettes des financements du FMI par la banque centrale.

Tableau 1. Madagascar : principaux indicateurs économiques, 2020-27

	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Proj.	Projections				
(Pourcentage de variation, sauf indication contraire)												
Comptes nationaux et prix												
PIB à prix constants	-7,1	3,2	3,5	4,3	5,0	5,4	4,2	5,2	5,2	5,1	5,0	5,0
Déflateur du PIB	4,4	5,4	6,1	6,1	5,7	6,1	9,1	8,3	6,8	6,4	5,7	5,1
Prix à la consommation (fin de période)	4,6	5,4	6,2	6,2	6,0	6,3	12,0	9,7	8,7	7,7	6,7	5,7
Monnaie et crédit												
Base monétaire	10,8	17,1	7,3	7,4	4,4	33,2	25,6	8,0	12,2	14,3	17,7	12,1
Monnaie au sens large (M3)	12,1	21,8	19,0	12,2	10,4	16,5	32,5	12,9	13,2	15,5	13,6	10,9
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) en début de période)												
Avoirs extérieurs nets	2,1	2,2	1,4	1,0	3,1	7,9	4,4	0,4	3,0	5,4	6,8	5,0
Avoirs intérieurs nets	10,0	19,6	17,6	11,2	7,3	8,6	28,1	12,5	10,2	10,0	6,8	5,9
dont : crédit au secteur privé	5,6	8,0	8,6	11,1	4,5	8,3	9,0	7,6	7,9	8,4	6,6	5,9
(En pourcentage du PIB)												
Finances publiques												
Recettes totales (hors dons)	9,9	10,3	10,8	10,7	11,4	11,9	11,6	12,2	12,8	13,3	13,7	13,9
dont : recettes fiscales	9,5	10,0	10,4	10,4	11,1	11,6	11,3	11,9	12,6	13,0	13,5	13,7
Dons	2,5	2,3	1,7	0,6	1,8	2,1	2,5	2,0	2,0	1,4	1,4	1,2
dont : dons budgétaires	0,9	0,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2
Total des dépenses	16,3	18,3	18,7	14,1	18,1	19,7	20,5	19,0	19,5	18,8	18,8	18,5
Dépenses courantes	9,6	10,7	11,4	8,9	9,5	10,5	11,2	10,0	10,0	9,9	10,0	10,1
Dépenses en capital	6,8	7,6	7,4	5,2	8,6	9,2	9,3	9,0	9,5	8,9	8,9	8,4
Financées sur ressources intérieures	2,9	2,9	2,6	2,8	3,0	3,2	2,5	3,0	3,2	3,5	3,5	3,5
Financées sur ressources extérieures	3,8	4,7	4,8	2,5	5,6	6,0	6,8	6,0	6,3	5,3	5,3	4,9
Solde global (base engagements)	-4,0	-5,8	-6,3	-2,9	-4,8	-5,8	-6,5	-4,8	-4,7	-4,1	-3,7	-3,4
Instances de paiement (variation des montants à payer, + = augmentation)	0,5	-0,8	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,0
Variation des arriérés intérieurs (+ = hausse)	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-3,5	-6,6	-6,4	-3,1	-4,8	-5,8	-6,5	-5,1	-5,0	-4,2	-3,7	-3,4
Solde primaire intérieur ¹	-1,9	-2,5	-2,5	-0,3	-0,4	-0,9	-1,4	0,0	0,3	0,6	1,0	1,1
Financement total	3,5	6,6	6,4	3,1	4,1	5,8	6,5	5,1	5,0	4,2	3,7	3,4
Emprunt à l'étranger (net)	1,8	3,6	3,6	2,2	3,5	3,3	3,7	3,4	3,9	3,4	3,4	2,8
Financement intérieur	1,7	2,9	2,9	0,9	0,6	2,5	2,8	1,7	1,0	0,8	0,4	0,6
dont : rétrocessions de financements du FMI ²	2,5	1,0	0,5	0,5	0,9	0,6	0,4	0,4				
dont : cession au titre de la nouvelle allocation de DTS du FMI			0,0	0,0	1,8	1,3						
Besoins de financement budgétaire ³	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Épargne et investissement												
Investissement	15,0	18,4	16,6	14,9	20,6	19,3	19,4	20,4	22,2	22,7	23,8	23,5
Épargne nationale brute	8,2	21,5	11,2	9,9	16,2	14,3	14,0	15,3	17,1	18,5	20,4	20,4
Secteur extérieur												
Exportations de biens, f.à.b.	15,0	16,5	18,9	19,0	18,0	18,3	21,3	21,5	20,9	19,8	19,4	19,0
Importations de biens, c.a.f.	24,3	25,2	29,2	29,2	26,2	27,3	30,2	28,5	28,6	27,1	26,6	26,2
Solde courant (hors dons)	-7,9	-7,2	-7,1	-5,5	-6,2	-7,1	-7,9	-7,1	-7,0	-5,7	-4,7	-4,3
Solde courant (dons compris)	-5,4	-5,0	-5,5	-4,9	-4,4	-5,0	-5,4	-5,1	-5,1	-4,2	-3,4	-3,2
Dettes publiques												
Dettes publiques	50,8	46,9	53,1	53,1	47,8	52,9	53,8	53,1	53,6	53,5	53,5	52,9
Dettes publiques extérieures (dont passifs de la BFM)	36,7	34,7	41,4	39,2	36,1	41,9	41,5	42,3	43,4	43,6	43,6	42,8
Dettes publiques intérieures	14,1	12,2	11,7	13,9	11,7	11,0	12,3	10,8	10,2	9,9	9,9	10,1
(Unités indiquées)												
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1338	1449	1633	1630	1540,1	1723	1677	1641	1696	1816	1986	2115
Mois d'importations de biens et services	6,0	5,4	6,0	5,8	5,1	5,7	5,1	4,8	4,7	4,8	5,0	5,0
Taux de change effectif réel (p.d. , variation en %)	-0,8
Termes de l'échange (% de variation, - = baisse)	-8,6	6,2	-13,6	-13,8	1,8	16,3	7,3	11,3	0,8	1,4	-0,3	-1,2
Pour mémoire												
PIB par habitant (en dollars)	478	521	502	507	551	525	522	540	562	591	621	657
PIB nominal au prix du marché (milliards d'ariarys)	49.453	57.024	54.324	54.706	63300	60.744	62.177	70.846	79.569	88.915	98.716	108.922

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

² Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

³ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 2. Madagascar : comptes nationaux, 2018–27

	2018	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Effectif	Est.	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Proj.	Projections				
(variation en pourcentage)														
Croissance réelle du côté de l'offre														
Secteur primaire	0,4	5,9	0,6	2,6	3,4	2,3	3,0	4,1	3,3	3,5	3,5	3,6	3,6	3,6
<i>dont</i> : Agriculture	3,2	7,6	0,6	3,0	4,0	2,5	3,5	5,0	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Secteur secondaire	2,0	6,8	-29,5	4,9	9,6	16,6	9,5	9,3	8,2	7,6	7,5	7,0	6,6	6,5
<i>dont</i> :														
Industrie manufacturière	3,4	8,2	-15,7	2,0	16,4	29,8	4,5	6,6	6,0	7,1	7,1	6,9	6,7	6,4
Énergie	4,4	3,7	-0,1	5,0	3,3	2,2	5,8	5,0	2,2	3,9	4,8	4,7	4,7	4,4
Industries extractives	-0,8	9,9	-49,3	8,1	21,2	40,1	19,3	17,3	15,7	12,3	11,3	10,3	9,4	9,2
Secteur tertiaire	0,8	5,0	-6,5	2,8	2,6	3,0	4,3	5,0	3,9	5,2	5,3	5,2	4,9	4,8
<i>dont</i> :														
Commerce	2,5	2,3	-2,7	1,0	3,4	3,0	1,9	3,9	3,7	3,9	3,5	3,3	3,2	2,6
Services	-0,4	2,9	-8,1	2,5	2,0	2,0	4,3	2,5	2,0	2,5	2,6	2,7	2,9	2,9
Transport	-3,6	4,8	-6,4	1,5	4,8	8,1	3,5	6,8	6,0	8,2	8,2	8,1	7,9	7,9
Impôts indirects	24,0	-1,1	13,3	5,4	2,9	2,9	5,7	6,4	3,9	8,0	7,4	6,9	6,3	5,8
PIB réel (prix du marché)	3,2	4,4	-7,1	3,2	3,5	4,3	5,0	5,4	4,2	5,2	5,2	5,1	5,0	5,0
(En pourcentage du PIB)														
Composition nominale du côté de la demande														
Solde des ressources	-3,5	-4,7	-9,0	-8,8	-10,2	-10,1	-6,9	-8,1	-8,8	-6,7	-6,7	-6,0	-5,0	-4,8
Importations de biens et de services hors revenus des facteurs	35,1	33,4	28,7	31,8	33,0	33,6	33,2	33,4	35,2	33,6	34,1	32,9	32,2	31,7
Exportations de biens et de services hors revenus des facteurs	31,7	28,7	19,7	23,1	22,9	23,5	26,3	25,3	26,4	27,0	27,4	26,9	27,2	26,9
Solde courant (dons compris) = (S-I)	0,7	-2,3	-5,4	-5,0	-5,5	-4,9	-4,4	-5,0	-5,4	-5,1	-5,1	-4,2	-3,4	-3,2
Consommation	85,6	86,0	95,1	91,4	93,2	94,9	87,3	88,4	89,0	85,9	84,1	82,9	80,8	80,9
Administration publique	14,8	15,1	15,2	16,9	18,0	14,0	15,0	16,6	17,8	15,8	15,8	15,7	15,8	15,9
Secteur privé	70,8	70,9	80,0	74,5	75,3	80,9	72,2	71,8	71,2	70,0	68,2	67,2	65,0	64,9
Investissement (I)	19,5	18,3	15,0	18,4	16,6	14,9	20,6	19,3	19,4	20,4	22,2	22,7	23,8	23,5
Administration publique	5,0	5,8	6,8	7,6	7,4	5,2	8,6	9,2	9,3	9,0	9,5	8,9	8,9	8,4
Secteur privé	14,5	12,5	8,2	10,7	9,3	9,6	12,1	10,2	10,2	11,4	12,7	13,8	14,9	15,1
<i>dont</i> : investissement direct étranger	3,6	2,6	1,9	2,2	1,5	1,7	2,4	1,9	1,7	1,9	2,3	2,3	2,4	2,5
Épargne nationale (S)	19,9	17,5	8,2	13,4	11,2	9,9	16,2	14,3	14,0	15,3	17,1	18,5	20,4	20,4
Administration publique	2,9	3,7	2,1	1,0	0,4	1,7	3,0	2,5	2,1	3,4	4,0	4,0	4,3	4,2
Secteur privé	17,0	13,8	6,1	12,4	10,8	8,2	13,2	11,8	12,0	11,9	13,1	14,4	16,1	16,2
(en milliards d'ariarys)														
Postes pour mémoire														
PIB nominal (prix du marché)	45.886	51.035	49.453	57.024	54.324	54.706	63.300	60.744	62.177	70.846	79.569	88.915	98.716	108.922

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2018–27
(en milliards d'ariary)

	2018	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Effectif	Effectif	Effectif	Approb.	1 ^{ère}	Est.	Approb.	1 ^{ère}	Proj.	Projections				
				du prog.	revue		du prog.	revue						
Total des recettes et dons	5.971	7.115	6.129	7.148	6.761	6.148	8.375	8.472	8.742	10.054	11.784	13.110	14.904	16.461
Total des recettes	4.837	5.528	4.886	5.859	5.841	5.842	7.206	7.220	7.200	8.640	10.215	11.835	13.568	15.178
Recettes fiscales	4.706	5387,2	4.707	5.694	5.676	5.676	7.023	7.045	7.025	8.441	9.992	11.585	13.301	14.894
Taxes et impôts intérieurs	2.315	2.666	2.579	3.204	3.050	3.050	3.986	4.034	3.664	4.511	5.471	6.419	7.448	8.340
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.391	2.721	2.128	2.490	2.626	2.626	3.036	3.011	3.361	3.930	4.521	5.166	5.853	6.554
Recettes non fiscales	131	140	180	165	165	166	183	175	175	199	223	250	267	285
Dons	1.134	1.587	1.243	1.289	920	306	1.169	1.252	1.543	1.414	1.569	1.275	1.336	1.282
Dons courants	414	365	435	290	0	1	198	0	2	53	248	258	266	272
Dons en capital	720	1.222	808	999	920	305	971	1.252	1.540	1.361	1.321	1.017	1.069	1.010
Total des dépenses et des prêts moins remboursements	6.585	7.840	8.085	10.432	10.165	7.719	11.440	11.969	12.773	13.471	15.525	16.726	18.602	20.149
dont : dépenses sociales prioritaires ¹	367	253	371	514	299	299	...	713	527
Dépenses courantes	4.298	4.874	4.743	6.088	6.168	4.855	6.018	6.392	6.994	7.087	7.976	8.817	9.852	10.977
Traitements et salaires	2.330	2.497	2.786	3.182	3.049	2.842	3.486	3.511	3.492	3.868	4.376	4.801	5.331	5.806
Paievements d'intérêts	353	356	362	482	375	354	437	548	466	579	611	703	794	904
Étrangers	105	107	115	173	114	123	106	238	193	262	301	348	396	457
Intérieurs	248	249	246	309	261	231	331	310	274	317	309	355	399	447
Autres	1.404	1.911	2.230	1.931	2.251	2.182	1.986	2.153	2.456	2.480	2.809	3.112	3.504	4.022
Biens et services	349	323	338	436	421	355	503	514	517	567	716	889	1.086	1.266
Transferts et subventions	1.055	1.587	1.892	1.494	1.830	1.827	1.483	1.639	1.938	1.913	2.093	2.223	2.419	2.756
dont : JIRAMA ²	309	720	702	400	380	380	80	370	500
Opérations (nettes) du Trésor	211	110	-635	493	493	-523	110	180	579	160	180	201	223	246
Dépenses en capital	2.287	2.966	3.343	4.344	3.998	2.864	5.421	5.577	5.780	6.385	7.549	7.910	8.750	9.172
Financées sur ressources intérieures	831	866	1.450	1.680	1.396	1.518	1.900	1.947	1.556	2.140	2.573	3.155	3.480	3.856
Financées sur ressources extérieures	1.456	2.100	1.893	2.664	2.602	1.346	3.521	3.629	4.224	4.245	4.976	4.755	5.270	5.316
Financements recensés	1.455	2.100	1.893	2.428	2.426	1.147	2.815	3.331	3.861	3.518	2.972	1.918	1.506	1.278
dont : financements à programmer	0	0	0	236	176	199	706	299	363	727	2.004	2.836	3.764	4.038
Prêts moins remboursements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base engagements)	-614	-725	-1.956	-3.284	-3.404	-1.571	-3.065	-3.497	-4.031	-3.417	-3.741	-3.616	-3.699	-3.688
Instances de paiement (variation des montants à payer, + = augmentation)	-80	176	241	-432	-57	-126	0	0	0	-200	-200	-100	0	0
Variation des arriérés intérieurs (+ = hausse)	-225	-116	-22	-30	-30	0	0	-30	-30	0	0	0	0	0
Solde global (y compris dons, base caisse)	-918	-665	-1.737	-3.745	-3.492	-1.697	-3.065	-3.527	-4.061	-3.617	-3.941	-3.716	-3.699	-3.688
Solde primaire intérieur ³	60	144	-944	-1.426	-1.347	-178	-276	-571	-883	-7	277	566	1.030	1.249
Financement total	918	664	1.737	3.745	3.492	1.697	2.624	3.527	4.061	3.617	3.941	3.716	3.699	3.688
Emprunts à l'étranger (principe de résidence)	675	649	885	2.066	1.929	1.221	2.226	2.010	2.291	2.400	3.112	3.037	3.349	3.086
Emprunts extérieurs bruts	911	883	1.161	2.422	2.232	1.588	2.778	2.574	2.729	3.104	3.887	3.976	4.447	4.306
Prêts au titre de l'appui budgétaire	176	5	77	756	551	547	228	197	45	221	232	239	246	0
dont : Air Madagascar	133	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts-projets	735	878	1.085	1.665	1.682	1.041	2.550	2.377	2.684	2.884	3.655	3.737	4.201	4.306
Amortissement sur la base des montants exigibles (-)	-236	-234	-276	-355	-304	-367	-552	-564	-438	-705	-775	-939	-1.097	-1.220
Emprunts intérieurs (principe de résidence)	243	15	851	1.679	1.563	477	399	1.516	1.771	1.217	829	679	349	602
Secteur monétaire	220	-31	597	1.685	1.340	232	310	1.518	1.876	1.173	822	638	305	554
dont : rétrocessions de financements du FMI ⁴			1.238	556	264	263		549	400	284	303			
dont : cession au titre de la nouvelle allocation de DTS du FMI				0	0			1.100	800	0	0	0	0	0
Secteur non monétaire	-67	-13	-72	-7	-49	-87	89	-2	-105	44	7	41	44	48
Autres, y compris comptes des correspondants du Trésor (net)	77	59	308	0	272	307	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de financement budgétaire ⁵	0	0	0	0	0	0	-441	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 3b. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2018–27
 (en pourcentage du PIB)

	2018			2019			2020			2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Effectif	Est.	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue		Approb. du prog.	1 ^{ère} revue		Proj.	Projections									
					Est.	Est.		Est.	Est.		Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.		
Total des recettes et dons	13,0	13,9	12,4	12,5	12,4	11,2	13,2	13,9	14,1	14,2	14,8	14,7	15,1	15,1						
Total des recettes	10,5	10,8	9,9	10,3	10,8	10,7	11,4	11,9	11,6	12,2	12,8	13,3	13,7	13,9						
Recettes fiscales	10,3	10,6	9,5	10,0	10,4	10,4	11,1	11,6	11,3	11,9	12,6	13,0	13,5	13,7						
Taxes et impôts intérieurs	5,0	5,2	5,2	5,6	5,6	5,6	6,3	6,6	5,9	6,4	6,9	7,2	7,5	7,7						
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	5,2	5,3	4,3	4,4	4,8	4,8	4,8	5,0	5,4	5,5	5,7	5,8	5,9	6,0						
Recettes non fiscales	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3						
Dons	2,5	3,1	2,5	2,3	1,7	0,6	1,8	2,1	2,5	2,0	2,0	1,4	1,4	1,2						
Dons courants	0,9	0,7	0,9	0,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2						
Dons en capital	1,6	2,4	1,6	1,8	1,7	0,6	1,5	2,1	2,5	1,9	1,7	1,1	1,1	0,9						
Total des dépenses et des prêts moins remboursement	14,4	15,4	16,3	18,3	18,7	14,1	18,1	19,7	20,5	19,0	19,5	18,8	18,8	18,5						
<i>dont : dépenses sociales prioritaires¹</i>	0,8	0,5	0,8	0,9	0,6	0,5	...	1,2	0,8						
Dépenses courantes	9,4	9,5	9,6	10,7	11,4	8,9	9,5	10,5	11,2	10,0	10,0	9,9	10,0	10,1						
Traitements et salaires	5,1	4,9	5,6	5,6	5,6	5,2	5,5	5,8	5,6	5,5	5,5	5,4	5,4	5,3						
Paievements d'intérêts	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8						
Étrangers	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4						
Intérieurs	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4						
Autres	3,1	3,7	4,5	3,4	4,1	4,0	3,1	3,5	3,9	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7						
Biens et services	0,8	0,6	0,7	0,8	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2						
Transferts et subventions	2,3	3,1	3,8	2,6	3,4	3,3	2,3	2,7	3,1	2,7	2,6	2,5	2,5	2,5						
<i>dont : JIRAMA²</i>	0,7	2,4	2,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8						
Opérations (nettes) du Trésor	0,5	0,2	-1,3	0,9	0,9	-1,0	0,2	0,3	0,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2						
Dépenses en capital	5,0	5,8	6,8	7,6	7,4	5,2	8,6	9,2	9,3	9,0	9,5	8,9	8,9	8,4						
Financées sur ressources intérieures	1,8	1,7	2,9	2,9	2,6	2,8	3,0	3,2	2,5	3,0	3,2	3,5	3,5	3,5						
Financées sur ressources extérieures	3,2	4,1	3,8	4,7	4,8	2,5	5,6	6,0	6,8	6,0	6,3	5,3	5,3	4,9						
Solde global (base engagements)	-1,3	-1,4	-4,0	-5,8	-6,3	-2,9	-4,8	-5,8	-6,5	-4,8	-4,7	-4,1	-3,7	-3,4						
Instances de paiement (variation des montants à payer, + = augmentation)	-0,2	0,3	0,5	-0,8	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,0						
Variation des arriérés intérieurs (+ = hausse)	-0,5	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
Solde global (y compris dons, base caisse)	-2,0	-1,3	-3,5	-6,6	-6,4	-3,1	-4,8	-5,8	-6,5	-5,1	-5,0	-4,2	-3,7	-3,4						
Solde primaire intérieur ³	0,1	0,3	-1,9	-2,5	-2,5	-0,3	-0,4	-0,9	-1,4	0,0	0,3	0,6	1,0	1,1						
Financement total	2,0	1,3	3,5	6,6	6,4	3,1	4,1	5,8	6,5	5,1	5,0	4,2	3,7	3,4						
Emprunts à l'étranger (principe de résidence)	1,5	1,3	1,8	3,6	3,6	2,2	3,5	3,3	3,7	3,4	3,9	3,4	3,4	2,8						
Emprunts extérieurs bruts	2,0	1,7	2,3	4,2	4,1	2,9	4,4	4,2	4,4	4,4	4,9	4,5	4,5	4,0						
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0,4	0,0	0,2	1,3	1,0	1,0	0,4	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0						
<i>dont : Air Madagascar</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
Prêts-projets	1,6	1,7	2,2	2,9	3,1	1,9	4,0	3,9	4,3	4,1	4,6	4,2	4,3	4,0						
Amortissement sur la base des montants exigibles	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,7	-0,9	-0,9	-0,7	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-1,1						
Emprunts intérieurs (principe de résidence)	0,5	0,0	1,7	2,9	2,9	0,9	0,6	2,5	2,8	1,7	1,0	0,8	0,4	0,6						
Secteur monétaire	0,5	-0,1	1,2	3,0	2,5	0,4	0,5	2,5	3,0	1,7	1,0	0,7	0,3	0,5						
<i>dont : rétrocessions de financements du FMI⁴</i>			2,5	1,0	0,5	0,5		0,9	0,6	0,4	0,4									
<i>dont : cession au titre de la nouvelle allocation de DTS du FMI</i>					0,0	0,0		1,8	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
Secteur non monétaire	-0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	0,1	0,0	-0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0						
Autres, y compris comptes des correspondants du Trésor (net)	0,2	0,1	0,6	0,0	0,5	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
Solde de financement budgétaire ⁵	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 4. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale
Prévisions trimestrielles pour 2021–2023 (en milliards d'ariary)

	2021					2022				2023			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.		Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Est.	Est.	Est.	1 ^{ère} revue	Est.	Projections				Projections			
Total des recettes et dons	1.440	2.896	4.468	6.761	6.148	1.450	3.483	5.898	8.742	2.022	4.348	6.699	10.054
Total des recettes	1.264	2.666	4.171	5.841	5.842	1.412	3.140	5.062	7.200	1.928	4.059	6.249	8.640
Recettes fiscales	1.244	2.607	4.082	5.676	5.676	1.398	3.101	4.972	7.025	1.912	4.004	6.145	8.441
Taxes et impôts intérieurs	685	1.458	2.271	3.050	3.050	656	1.563	2.574	3.664	964	2.189	3.306	4.511
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	558	1.149	1.812	2.626	2.626	743	1.538	2.398	3.361	948	1.814	2.839	3.930
Recettes non fiscales	20	59	89	165	166	14	40	90	175	17	55	104	199
Dons	176	231	297	920	306	38	343	837	1.543	93	289	451	1.414
Dons courants	0	1	1	0	1	1	1	1	2	13	13	13	53
Dons en capital	176	230	296	920	305	38	343	836	1.540	81	276	438	1.361
Total des dépenses et des prêts moins remboursements	1.682	3.923	5.237	10.165	7.719	1.794	5.258	8.673	12.773	2.274	5.744	8.914	13.471
dont : dépenses sociales prioritaires ¹	7	81	140	299	299	7	75	300	527	96	240	480	960
Dépenses courantes	1.283	2.665	3.899	6.168	4.855	1.549	3.290	5.122	6.994	1.611	3.470	5.178	7.087
Traitements et salaires	615	1.342	2.061	3.049	2.842	604	1.746	2.619	3.492	928	1.934	2.901	3.868
Paiements d'intérêts	90	166	234	375	354	113	217	339	466	125	229	272	579
Étrangers	24	55	84	114	123	30	91	148	193	52	83	50	262
Intérieurs	67	111	150	261	231	82	126	192	274	73	146	222	317
Autres	339	776	1.075	2.251	2.182	346	1.046	1.693	2.456	458	1.057	1.736	2.480
Biens et services	34	113	206	421	355	56	222	336	517	113	244	397	567
Transferts et subventions	305	663	870	1.830	1.827	290	824	1.357	1.938	344	813	1.339	1.913
dont : JIRAMA ²	76	207	370	672	672
Opérations (nettes) du Trésor	239	382	529	493	-523	487	280	470	579	100	250	270	160
Dépenses en capital	398	1.258	1.338	3.998	2.864	245	1.969	3.552	5.780	663	2.274	3.735	6.385
Financées sur ressources intérieures	42	298	369	1.396	1.518	34	652	934	1.556	321	856	1.284	2.140
Financées sur ressources extérieures	357	960	969	2.602	1.346	212	1.317	2.618	4.224	342	1.418	2.451	4.245
Solde global (base engagements)	-242	-1.026	-769	-3.404	-1.571	-344	-1.775	-2.775	-4.031	-252	-1.396	-2.214	-3.417
Instances de paiement (variation des montants à payer, + = augmentation)	-252	-223	-245	-57	-126	4	0	0	0	-50	-100	-150	-200
Variation des arriérés intérieurs (+ = hausse)	0	0	0	-30	0	0	0	0	-30	0	0	0	0
Solde global (y compris dons, base caisse)	-494	-1.249	-1.014	-3.492	-1.697	-340	-1.775	-2.775	-4.061	-302	-1.496	-2.364	-3.617
Solde primaire intérieur ³	29	-131	136	-1.347	-178	-58	-584	-654	-883	121	-38	58	-7
Financement total	493	1.249	1.021	3.492	1.697	340	1.775	2.775	4.061	302	1.496	2.364	3.617
Emprunts à l'étranger (principe de résidence)	78	1.024	952	1.929	1.221	106	738	1.412	2.291	77	902	1.688	2.400
Emprunts extérieurs bruts	181	1.210	1.220	2.232	1.588	174	974	1.782	2.729	262	1.335	2.234	3.104
Prêts au titre de l'appui budgétaire	0	480	547	551	547	0	0	0	45	0	192	220	221
Prêts-projets	181	730	673	1.682	1.041	174	974	1.782	2.684	262	1.142	2.014	2.884
Amortissement sur la base des montants exigibles (-)	-103	-186	-268	-304	-367	-68	-236	-370	-438	-185	-433	-546	-705
Emprunts intérieurs (principe de résidence)	416	225	70	1.563	477	234	1.036	1.363	1.771	225	594	676	1.217
Secteur monétaire	488	131	52	1.340	257	547	1.036	1.366	1.876	225	594	677	1.173
dont : rétrocessions de financements du FMI ⁴	264	264	264	264	264	0	263	400	400	138	138	284	284
dont : cession au titre de la nouvelle allocation de DTS du FMI	s.o.	s.o.	0	0	0	0	0	0	800	0	0	0	0
Secteur non monétaire	-39	-21	-51	-49	-87	-4	0	-3	-105	0	0	-1	44
Autres, y compris comptes des correspondants du Trésor (net)	-34	115	69	272	307	-309	0	0	0	0	0	0	0
Solde de financement budgétaire ⁵	-1	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses des ministères sociaux financées sur ressources intérieures, hors salaires, représentant une part limitée des dépenses sociales totales.

² Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020 et décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 5a. Madagascar : balance des paiements, 2018–27

	2018		2019		2020		2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Effectif	Est.	FEC	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Proj.	Projections						
(Millions de DTS)																	
Compte courant	70	-234	-651	-504	-503	-543	-494	-478	-541	-606	-620	-651	-587	-498	-506		
Biens et services	-335	-482	-901	-841	-891	-1.011	-1.011	-749	-870	-985	-805	-857	-829	-739	-766		
Balance commerciale (biens)	-324	-611	-654	-645	-647	-588	-679	-631	-683	-640	-514	-628	-633	-679	-775		
Exportations, f.à.b.	2.143	1.891	1.387	1.402	1.673	1.884	1.904	1.963	1.973	2.390	2.592	2.686	2.735	2.877	3.035		
<i>dont : secteur extractif</i>	594	551	257	262	441	542	542,5	633	637	809	874	810	819	861	946		
<i>dont : vanille</i>	605	423	366	367	371	423	434	383	401	399	382	445	409	373	373		
Importations, f.à.b.	-2.467	-2.502	-2.041	-2.046	-2.320	-2.472	-2.583	-2.594	-2.656	-3.029	-3.106	-3.314	-3.368	-3.557	-3.810		
<i>dont : produits pétroliers</i>	-387	-403	-256	-256	-337	-339	-339	-337	-424	-525	-494	-478	-491	-490	-515		
<i>dont : denrées alimentaires</i>	-373	-327	-323	-324	-363	-455	-464	-379	-436	-500	-477	-547	-559	-569	-601		
<i>dont : biens et capital intermédiaires</i>	-997	-1.014	-805	-810	-852	-1.056	-1.063	-1.055	-987	-1.247	-1.235	-1.316	-1.316	-1.439	-1.548		
Services (net)	-11	129	-247	-197	-245	-423	-332	-119	-187	-345	-291	-229	-196	-60	9		
Recettes	935	1.036	436	444	669	396	449	910	755	573	666	834	976	1.150	1.274		
<i>dont : voyages</i>	489	538	103	103	291	42	69	483	339	166	242	377	470	587	639		
Paiements	-946	-907	-683	-641	-914	-819	-781	-1.029	-942	-918	-957	-1.063	-1.171	-1.210	-1.266		
Revenu (net)	-281	-329	-300	-276	-154	-217	-180	-286	-261	-251	-306	-335	-363	-398	-414		
Recettes	40	44	35	32	43	32	30	45	40	31	34	39	45	52	60		
Paiements	-321	-373	-335	-308	-197	-249	-210	-331	-301	-283	-340	-374	-408	-450	-474		
<i>dont : intérêts sur la dette publique</i>	-22	-29	-22	-22	-21	-21	-20	-18	-42	-38	-45	-49	-54	-59	-67		
Transferts courants (net)	686	578	550	613	543	685	698	557	590	630	491	541	605	639	675		
Transferts officiels	126	86	97	105	70	22	22	51	24	9	19	51	51	52	53		
<i>dont : aide budgétaire¹</i>	85	73	83	83	54	0	0	34	0	0	9	40	40	40	40		
Transferts privés	560	491	453	509	472	662	675	507	566	621	472	490	554	587	622		
Compte de capital et compte d'opérations financières	41	150	517	370	508	769	677	536	545	568	571	718	774	775	742		
Compte de capital ¹	171	241	221	153	178	169	56	167	222	278	232	213	158	160	149		
<i>dont : don-projet¹</i>	171	241	221	153	178	169	56	167	222	278	232	213	158	160	149		
Compte financier	-14	-52	296	172	330	600	622	368	323	290	339	505	616	614	593		
Investissement direct étranger et investissement de portefeuille	351	270	176	180	225	153	171	265	203	186	226	298	324	351	397		
Autres investissements	-364	-322	120	-9	105	447	450	103	120	105	113	207	292	263	196		
Administration publique	154	131	107	158	366	354	197	378	357	417	409	502	472	503	454		
Tirages	204	182	165	216	430	409	255	474	457	493	530	627	617	667	633		
<i>Tirages pour des projets¹</i>	167	177	151	201	297	308	154	440	422	484	492	590	580	631	633		
<i>Soutien budgétaire¹</i>	37	5	14	15	133	101	101	34	35	8	38	37	37	37	0		
Amortissement	-50	-50	-58	-58	-64	-56	-58	-95	-100	-76	-120	-125	-146	-160	-179		
Autorité monétaire et secteur privé	-156	-244	-121	-122	-98	347	247	-245	-246	-121	-219	-93	-29	-25	-18		
Banques	38	-12	-37	-95	0	4	8	0	0	50	0	0	0	0	0		
Autres (y compris recettes d'exportation non rapatriées)	-407	-221	171	50	-163	-249	13	-30	9	-141	-77	-203	-150	-214	-239		
Erreurs et omissions	-116	-38	0	45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Solde global	110	-83	-134	-134	5	226	184	57	4	-38	-48	67	187	277	236		
Financement	-110	83	134	134	-5	-226	-228	-57	-4	38	48	-67	-187	-277	-236		
Utilisation du crédit FMI (net)	24	59	25	25	85	49	49	30	82	82	12	-10	-65	-104	-107		
Autres actifs nets (- = augmentation) ²	-135	25	-141	-141	-111	-296	-292	-91	-90	-48	36	-55	-120	-171	-129		
<i>Financement exceptionnel - don aux fins d'allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC³</i>	0	0	6	6	12	12	6	3	3	3	0	-2	-2	-2	-2		
<i>Financement exceptionnel - ISSD G20</i>	0	0	0	0	9	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0		
<i>Financement exceptionnel - décaissement FCR</i>	0	0	244	244	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Écart de financement résiduel (financement non identifié)	0	0	0	0	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	2		
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)																	
Postes pour mémoire :																	
Dons	2,6	3,1	3,1	2,5	2,3	1,7	0,6	1,8	2,1	2,5	2,0	2,0	1,4	1,4	1,2		
Prêts	2,1	1,8	1,7	2,3	4,2	4,1	2,5	4,3	4,2	4,4	4,4	4,9	4,5	4,5	4,0		
Investissements directs	3,6	2,6	1,8	1,9	2,2	1,5	1,7	2,4	1,9	1,7	1,9	2,3	2,3	2,4	2,5		
Compte courant																	
Hors transferts officiels nets	-1,9	-5,4	-9,6	-7,9	-7,2	-7,1	-5,5	-6,2	-7,1	-7,9	-7,1	-7,0	-5,7	-4,7	-4,3		
Transferts officiels nets compris	0,7	-2,3	-6,5	-5,4	-5,0	-5,5	-4,9	-4,4	-5,0	-5,4	-5,1	-5,1	-4,2	-3,4	-3,2		
Service de la dette (% des exportations de biens)	1,7	3,6	2,5	2,7	2,3	2,4	6,3	3,7	3,8	3,6	2,7	2,6	3,7	3,0	2,5		
Volume des exportations de biens (variation en %)	-4,8	6,5	-19,4	-18,5	9,5	36,9	38,7	17,3	-13,7	4,4	0,2	4,7	1,2	6,2	5,3		
Volume des importations de biens (variation en %)	-0,2	3,4	-17,9	-17,8	9,5	6,3	11,1	13,8	3,0	4,7	5,4	8,7	2,4	6,3	5,7		
Réserves officielles brutes (en millions de DTS) ⁴	1.221	1.196	1.338	1.338	1.449	1.633	1.630	1.540	1.723	1.677	1.641	1.696	1.816	1.986	2.115		
Mois d'importations de biens et de services hors revenus des facteurs	4,3	4,2	5,9	6,0	5,4	6,0	5,8	5,1	5,7	5,1	4,8	4,7	4,8	5,0	5,0		
Termes de l'échange (% de variation, - = baisse)	5,6	-15,5	-8,5	-8,6	6,2	-13,6	-13,8	1,8	16,3	7,3	11,3	0,8	1,4	-0,3	-1,2		
Taux de change (ariary/dollar, moyenne sur la période)	3.335	3.618	3.788	3.788		

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels avec calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.

⁴ Le montant projeté des réserves officielles brutes englobe l'allocation de DTS par le FMI.

Tableau 5b. Madagascar : balance des paiements, 2018–27
(en pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Effectif	Est.	Est.	Approb.	1 ^{ère}	Est.	Approb.	1 ^{ère}	Proj.	Projections				
				du prog.	revue		du prog.	revue						
Compte courant	0,7	-2,3	-5,4	-4,9	-5,5	-4,9	-4,4	-5,0	-5,4	-5,1	-5,1	-4,2	-3,4	-3,2
Biens et services	-3,5	-4,7	-9,0	-8,6	-10,2	-10,1	-6,9	-8,1	-8,8	-6,7	-6,7	-6,0	-5,0	-4,8
Balance commerciale (biens)	-3,3	-6,0	-6,9	-6,2	-5,9	-6,8	-5,8	-6,3	-5,7	-4,2	-4,9	-4,6	-4,6	-4,8
Exportations, f.à.b.	22,0	18,5	15,0	16,2	18,9	19,0	18,0	18,3	21,3	21,5	20,9	19,8	19,4	19,0
<i>dont : secteur extractif</i>	6,1	5,4	2,8	4,3	5,4	5,4	5,8	5,9	7,2	7,2	6,3	5,9	5,8	5,9
<i>dont : vanille</i>	6,2	4,1	3,9	3,6	4,2	4,3	3,5	3,7	3,6	3,2	3,5	3,0	2,5	2,3
Importations, f.à.b.	-25,4	-24,5	-21,8	-22,4	-24,8	-25,8	-23,8	-24,6	-27,0	-25,7	-25,8	-24,4	-24,0	-23,8
<i>dont : produits pétroliers</i>	-4,0	-4,0	-2,7	-3,3	-3,4	-3,4	-3,1	-3,9	-4,7	-4,1	-3,7	-3,6	-3,3	-3,2
<i>dont : denrées alimentaires</i>	-3,8	-3,2	-3,5	-3,5	-4,6	-4,6	-3,5	-4,0	-4,5	-3,9	-4,3	-4,0	-3,8	-3,7
<i>dont : biens et capital intermédiaires</i>	-10,3	-9,9	-8,6	-8,2	-10,6	-10,6	-9,7	-9,2	-11,1	-10,2	-10,2	-9,5	-9,7	-9,7
Services (net)	-0,1	1,3	-2,1	-2,4	-4,2	-3,3	-1,1	-1,7	-3,1	-2,4	-1,8	-1,4	-0,4	0,1
Recettes	9,6	10,1	4,7	6,5	4,0	4,5	8,3	7,0	5,1	5,5	6,5	7,1	7,8	8,0
<i>dont : voyages</i>	5,0	5,3	1,1	2,8	0,4	0,7	4,4	3,1	1,5	2,0	2,9	3,4	4,0	4,0
Paievements	-9,7	-8,9	-6,8	-8,8	-8,2	-7,8	-9,4	-8,7	-8,2	-7,9	-8,3	-8,5	-8,2	-7,9
Revenu (net)	-2,9	-3,2	-2,9	-1,5	-2,2	-1,8	-2,6	-2,4	-2,2	-2,5	-2,6	-2,6	-2,7	-2,6
Recettes	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Paievements	-3,3	-3,7	-3,3	-1,9	-2,5	-2,1	-3,0	-2,8	-2,5	-2,8	-2,9	-3,0	-3,0	-3,0
<i>dont : intérêts sur la dette publique</i>	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
Transferts courants (net)	7,1	5,7	6,5	5,2	6,9	7,0	5,1	5,5	5,6	4,1	4,2	4,4	4,3	4,2
Transferts officiels	1,3	0,8	1,1	0,7	0,2	0,2	0,5	0,2	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4	0,3
<i>dont : aide budgétaire¹</i>	0,9	0,7	0,9	0,5	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2
Transferts privés	5,8	4,8	5,4	4,6	6,7	6,7	4,6	5,3	5,5	3,9	3,8	4,0	4,0	3,9
Compte de capital et compte d'opérations financières	0,4	1,5	3,9	4,9	7,7	6,8	4,9	5,1	5,1	4,7	5,6	5,6	5,2	4,6
Compte de capital ¹	1,8	2,4	1,6	1,7	1,7	0,6	1,5	2,1	2,5	1,9	1,7	1,1	1,1	0,9
<i>dont : don-projet¹</i>	1,8	2,4	1,6	1,7	1,7	0,6	1,5	2,1	2,5	1,9	1,7	1,1	1,1	0,9
Compte financier	-0,1	-0,5	1,8	3,2	6,0	6,2	3,4	3,0	2,6	2,8	3,9	4,5	4,1	3,7
Investissement direct étranger et investissement de portefeuille	3,6	2,6	1,9	2,2	1,5	1,7	2,4	1,9	1,7	1,9	2,3	2,3	2,4	2,5
Autres investissements	-3,7	-3,2	-0,1	1,0	4,5	4,5	0,9	1,1	0,9	0,9	1,6	2,1	1,8	1,2
Administration publique	1,6	1,3	1,7	3,5	3,6	2,0	3,5	3,3	3,7	3,4	3,9	3,4	3,4	2,8
Tirages	2,1	1,8	2,3	4,2	4,1	2,5	4,3	4,2	4,4	4,4	4,9	4,5	4,5	4,0
Tirages pour des projets ¹	1,7	1,7	2,1	2,9	3,1	1,5	4,0	3,9	4,3	4,1	4,6	4,2	4,3	4,0
Soutien budgétaire ¹	0,4	0,0	0,2	1,3	1,0	1,0	0,3	0,3	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0
Amortissement	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,9	-0,9	-0,7	-1,0	-1,0	-1,1	-1,1	-1,1
Autorité monétaire et secteur privé	-1,6	-2,4	-1,3	-0,9	3,5	2,5	-2,2	-2,3	-1,1	-1,8	-0,7	-0,2	-0,2	-0,1
Banques	0,4	-0,1	-1,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (y compris recettes d'exportation non rapatriées)	-4,2	-2,2	0,5	-1,6	-2,5	0,1	-0,3	0,1	-1,3	-0,6	-1,6	-1,1	-1,4	-1,5
Erreurs et omissions	-1,2	-0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	1,1	-0,8	-1,4	0,0	2,3	1,8	0,5	0,0	-0,3	-0,4	0,5	1,4	1,9	1,5
Financement	-1,1	0,8	1,4	0,0	-2,3	-2,3	-0,5	0,0	0,3	0,4	-0,5	-1,4	-1,9	-1,5
Utilisation du crédit FMI (net)	0,3	0,6	0,3	0,8	0,5	0,5	0,3	0,8	0,7	0,1	-0,1	-0,5	-0,7	-0,7
Autres actifs nets (= augmentation) ²	-1,4	0,2	-1,5	-1,1	-3,0	-2,9	-0,8	-0,8	-0,4	0,3	-0,4	-0,9	-1,2	-0,8
<i>Financement exceptionnel - don aux fins d'allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC³</i>	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Financement exceptionnel - ISSD G20</i>			0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Financement exceptionnel - décaissement FCR</i>			2,6											
Écart de financement résiduel (financement non identifié)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels avec calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.

Tableau 6. Madagascar : comptes monétaires, 2018–27¹
 (en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020		2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
	Effectif	FEC	Effectif	FEC	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Est.	Approb. du prog.	1 ^{ère} revue	Proj.	Projections				
Avoirs extérieurs nets	4.927	4.614	4.876	4.876	5.194	5.073	5.018	5.729	6.408	5.715	5.800	6.518	7.983	10.087	11.860
Avoirs extérieurs nets (BCM)	4.207	3.925	3.597	3.597	3.870	3.682	3.691	4.360	4.959	4.356	4.341	4.969	6.360	8.397	10.143
Avoirs extérieurs nets (banques de dépôt)	720	689	1.279	1.279	1.323	1.391	1.327	1.369	1.450	1.360	1.459	1.549	1.623	1.690	1.717
Avoirs intérieurs nets	6.871	8.045	9.314	9.314	12.091	11.811	10.901	13.361	13.264	15.374	18.003	20.431	23.138	25.260	27.345
Crédit intérieur	7.935	9.125	10.624	10.685	13.551	13.352	12.411	14.653	14.878	16.816	19.711	22.400	25.321	27.706	30.348
Crédit net à l'État	2.099	2.074	2.831	2.893	4.651	4.368	3.072	4.972	4.495	6.049	7.337	8.174	8.826	9.144	9.710
BCM ²	947	757	982	1.044	2.514	2.107	1.271	2.530	2.680	2.470	3.152	3.520	3.414	3.157	2.874
Banques de dépôt	1.096	1.256	1.565	1.565	1.718	1.841	1.567	2.012	1.383	3.154	3.745	4.200	4.943	5.506	6.343
Autres crédits	55	62	285	285	418	420	234	430	432	425	440	455	468	481	493
Crédit à l'économie	5.836	7.051	7.792	7.792	8.900	8.984	9.339	9.681	10.383	10.767	12.374	14.226	16.495	18.562	20.637
Crédit aux entreprises publiques	40	43	59	59	59	59	54	59	59	54	54	54	54	54	54
Crédit au secteur privé	5.765	6.980	7.687	7.687	8.821	8.905	9.263	9.601	10.304	10.692	12.299	14.172	16.441	18.508	20.583
Autres crédits	31	28	46	46	20	20	22	20	20	20	20	20	0	0	0
Autres postes nets	-1.064	-1.080	-1.310	-1.371	-1.260	-1.540	-1.510	-1.162	-1.614	-1.442	-1.708	-1.970	-2.183	-2.446	-3.003
BCAA	269	281	245	183	298	290	161	283	334	310	250	230	230	260	260
Autre	-1.332	-1.361	-1.554	-1.554	-1.558	-1.830	-1.672	-1.445	-1.948	-1.752	-1.958	-2.200	-2.413	-2.706	-3.263
Monnaie et quasi-monnaie (M3)	11.798	12.659	14.190	14.190	17.285	16.885	15.919	19.089	19.673	21.090	23.803	26.949	31.121	35.347	39.205
Dépôts en devises	1.202	1.111	1.472	1.472	1.516	1.584	1.519	1.548	1.629	1.529	1.628	1.737	2.013	2.240	2.595
Obligations à court terme des banques commerciales	60	73	87	87	51	51	82	51	51	51	51	51	51	51	51
Monnaie au sens large (M2)	10.536	11.476	12.632	12.632	15.718	15.250	14.318	17.490	17.993	19.510	22.124	25.161	29.057	33.056	36.559
Circulation fiduciaire	3.391	3.315	3.570	3.570	3.827	4.077	4.117	4.151	4.663	4.649	5.247	5.441	6.283	7.076	7.848
Dépôts à vue en monnaie locale	3.687	4.426	4.866	4.866	6.313	5.917	5.509	7.102	7.096	7.942	8.879	10.162	11.551	12.958	15.524
Quasi-monnaie, y compris dépôts à vue	3.458	3.735	4.196	4.196	5.578	5.256	4.691	6.236	6.233	6.919	7.998	9.459	11.123	12.923	13.187
Base monétaire	5.153	4.927	5.459	5.459	6.391	5.856	5.863	6.671	7.801	7.365	7.953	8.921	10.199	12.001	13.457
(Variation en % par rapport à la monnaie au sens large en début d'année)															
Avoirs extérieurs nets	5,3	-3,0	2,3	2,3	2,5	1,6	1,1	3,4	8,8	4,9	0,4	3,2	5,8	7,2	5,4
Avoirs extérieurs nets (BCM)	7,1	-2,7	-2,9	-2,9	2,2	0,7	0,7	3,1	8,4	4,6	-0,1	2,8	5,5	7,0	5,3
Avoirs extérieurs nets (banques de dépôt)	-1,8	-0,3	5,1	5,1	0,4	0,9	0,4	0,3	0,4	0,2	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1
Avoirs intérieurs nets	7,1	11,1	11,1	11,1	22,0	19,8	12,6	8,1	9,5	31,2	13,5	11,0	10,8	7,3	6,3
Crédit intérieur	9,8	11,3	13,1	13,6	23,2	21,1	13,7	7,0	10,0	30,8	14,8	12,2	11,6	8,2	8,0
Crédit net à l'État	0,1	-0,2	6,6	7,1	14,4	11,7	1,4	2,0	0,8	20,8	6,6	3,8	2,6	1,1	1,7
BCAA	0,6	-1,8	2,0	2,5	12,1	8,4	1,8	0,1	3,8	8,4	3,5	1,7	-0,4	-0,9	-0,9
Banques de dépôt	1,7	1,5	2,7	2,7	1,2	2,2	0,0	1,9	-3,0	11,1	3,0	2,1	3,0	1,9	2,5
Autres crédits	-2,2	0,1	1,9	1,9	1,1	1,1	-0,4	0,1	0,1	1,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Crédit à l'économie	9,7	11,5	6,5	6,5	8,8	9,4	12,2	5,0	9,2	10,0	8,2	8,4	9,0	7,1	6,3
Crédit aux entreprises publiques	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit au secteur privé	9,6	11,5	6,2	6,2	9,0	9,6	12,5	5,0	9,2	10,0	8,2	8,5	9,0	7,1	6,3
Autres crédits	0,1	0,0	0,2	0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Autres postes nets (actifs = +)	-2,7	-0,2	-2,0	-2,5	0,4	-1,3	-1,1	0,6	-0,5	0,5	-1,4	-1,2	-0,8	-0,9	-1,7
(Variation en pourcentage, en glissement annuel)															
Monnaie au sens large (M2)	10,3	8,9	10,1	10,1	24,4	20,7	13,3	11,3	18,0	36,3	13,4	13,7	15,5	13,8	10,6
Circulation fiduciaire	9,4	-2,2	7,7	7,7	7,2	14,2	15,3	8,5	14,4	12,9	12,9	3,7	15,5	12,6	10,9
Dépôts à vue en monnaie locale	5,2	20,0	9,9	9,9	29,7	21,6	13,2	12,5	19,9	44,2	11,8	14,5	13,7	12,2	19,8
Quasi-monnaie en monnaie locale	17,5	8,0	12,3	12,3	32,9	25,3	11,8	11,8	18,6	47,5	15,6	18,3	17,6	16,2	2,0
Crédit nominal au secteur privé	19,0	21,1	10,1	10,1	14,7	15,8	20,5	8,9	15,7	15,4	15,0	15,2	16,0	12,6	11,2
Crédit réel au secteur privé	12,0	17,1	5,6	5,6	9,3	9,7	14,3	2,9	9,4	3,4	5,3	6,5	8,3	5,9	5,5
<i>Postes pour mémoire :</i>															
Crédit au secteur privé (en % du PIB)	12,6	13,7	14,7	15,5	15,5	16,4	16,9	15,2	17,0	17,2	17,4	17,8	18,5	18,7	18,9
Multiplicateur monétaire (M3/base monétaire)	2,3	2,6	2,6	2,6	2,7	2,9	2,7	2,9	2,5	2,9	3,0	3,0	3,1	2,9	2,9
Vélocité de la monnaie (PIB par rapport à M3 en fin de période)	3,9	4,0	3,7	3,5	3,3	3,2	3,4	3,3	3,1	2,9	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Les fortes augmentations en 2020 et 2021 reflètent les décaissements au titre de la FCR et les décaissements au titre de la FEC rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

Tableau 7. Madagascar : bilan de la banque centrale, 2019–23¹
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019		2020		2021		2022				2023			
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Est.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Effectif	Effectif	1 ^{ère} revue	Est.			Projections				Projections			
Avoirs extérieurs nets	3.925	3.597	3.682	3.691	3.169	3.694	3.748	4.356	4.151	4.704	5.944	4.341		
Avoirs extérieurs bruts	5.977	7.370	9.045	9.024	8.733	9.163	9.622	9.420	9.363	10.068	11.042	9.793		
Passifs extérieurs bruts	-2.052	-3.772	-5.363	-5.333	-5.563	-5.469	-5.874	-5.065	-5.212	-5.364	-5.098	-5.452		
Avoirs intérieurs nets	1.002	1.862	2.174	2.172	2.705	2.739	2.621	3.009	2.608	2.946	3.042	3.612		
Crédit à l'État (net)	757	1.044	2.107	1.271	1.779	1.882	2.181	2.470	2.643	2.972	2.955	3.152		
Créances sur l'administration centrale	1.103	2.331	2.585	2.576	2.556	2.779	3.023	2.966	3.137	3.230	3.285	3.360		
Avances statutaires	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Dette titrisée (obligations et bons du Trésor)	701	658	615	615	604	593	582	572	561	550	540	529		
Lettres de change escomptées	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Rétrocession de fonds	308	1.671	1.969	1.960	1.950	2.184	2.440	2.393	2.574	2.678	2.744	2.830		
Autres crédits	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Dépôts de l'État	-347	-1.287	-478	-1.305	-777	-897	-842	-496	-494	-257	-329	-208		
Créances sur les autres secteurs	23	-187	-67	-169	-17	-112	-115	29	29	29	29	-30		
Créances sur les banques : opérations de liquidité (+ = injection)	-58	609	-250	711	640	624	210	200	-200	-200	-200	180		
Autres postes nets (actifs = +)	281	397	383	359	303	345	345	310	135	145	257	310		
Base monétaire	4.927	5.459	5.957	5.863	5.875	6.433	6.369	7.365	6.759	7.651	8.986	7.954		
Circulation fiduciaire	3.315	3.570	4.077	4.117	3.958	4.229	4.270	4.649	4.769	5.129	5.709	5.247		
Réserves bancaires	1.561	1.823	1.813	1.669	1.840	2.125	2.033	2.663	1.936	2.468	3.224	2.653		
Encaisses des banques	335	354	386	366	340	328	359	512	459	453	477	523		
Dépôts	1.226	1.469	1.427	1.303	1.500	1.797	1.674	2.150	1.477	2.015	2.747	2.130		
Dépôts des résidents	51	66	66	76	77	79	66	54	54	54	54	54		
	(Flux annuels cumulés, sauf indication contraire)													
<i>Postes pour mémoire :</i>														
Avoirs extérieurs nets	-282	-328	85	94	-521	3	57	665	460	1.013	2.253	650		
Avoirs extérieurs nets (en millions de DTS)	-90	-131	12	13	-90	14	-12	109	61	126	311	61		
Avoirs intérieurs nets	57	860	312	310	533	567	449	838	436	775	870	1.440		
Crédit à l'État (net)	-191	287	1.064	227	508	611	910	1.199	1.372	1.701	1.684	1.881		
Base monétaire	-225	532	497	403	12	570	506	1.503	896	1.788	3.124	2.091		
Taux de change (MDG/DTS, fin de période)	5.016	5.509		
Avoirs extérieurs nets (en millions de DTS, stock)	784	653	665	666	576	680	655	775	727	792	977	727		

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 8. Madagascar : principaux indicateurs de solidité financière, 2018–21¹
(Ratios en pourcentage, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2021	2021	2021
	Déc.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Adéquation des fonds propres							
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13,7	13,4					
Ratio fonds propres/actifs	10,6	10,0	9,4	9,8	9,1	9,3	9,5
Ratio fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	13,6	13,4					
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs	7,8	7,8					
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	15,7	17,3	19,8	18,3	20,0	19,9	22,9
Position ouverte nette en actions/fonds propres	4,1	4,0	3,8	3,5	3,8	3,6	3,1
La qualité des actifs.							
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	7,3	7,2	7,6	7,9	7,7	7,6	7,8
Bénéfices et rentabilité							
Rentabilité des actifs	4,3	4,0	3,2	3,2	3,2	3,4	3,5
Rentabilité des fonds propres	42,6	39,2	32,3	32,9	34,2	35,6	37,6
Ratio marge d'intérêt/revenu brut	61,0	60,6	60,5	59,9	58,7	58,2	51,8
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	54,2	54,2	57,7	56,5	56,5	55,8	58,7
Produit des transactions/total des produits	4,9	5,7	6,6	6,4	9,1	9,1	8,1
Ratio charges de personnel/charges hors intérêts	31,7	32,9	30,8	32,1	31,5	31,2	26,2
Liquidités							
Ratio actifs liquides/total des actifs	36,9	34,9	35,2	37,1	35,0	32,9	33,6
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	54,8	49,8	49,1	53,3	49,5	47,1	49,0
Ratio dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	141,1	136,7	139,4	145,9	142,8	135,5	127,3
Sensibilité au risque de marché							
Ratio position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres	5,6	5,4	7,1	5,4	11,6	2,8	10,1
Écart entre les taux débiteur et créditeur de référence (en points de base)	1.144	1.073	1.023	949	946	942	926
Ratio prêts libellés en devises/total des prêts	12,1	11,5	12,9	11,5	12,8	11,0	11,5
Ratio passifs libellés en monnaies étrangères/total des passifs	13,8	13,4	15,0	14,5	13,4	13,0	13,6

Sources : autorités malgaches.

¹ Les ratios ne concernent que le secteur bancaire.

Tableau 9. Madagascar : besoins et sources de financement extérieur, 2019–24
(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Besoin de financement extérieur	1.216	1.055	622	1.471	1.417	1.464
Déficit courant (hors dons budgétaires)	423	817	704	817	836	924
Remboursement net de la dette du secteur privé et de l'autorité monétaire	337	170	-20	163	291	124
Remboursement de la dette publique (dette envers le FMI exclue)	69	81	82	102	160	167
Autres (y compris recettes d'exportation non rapatriées)	385	-13	-143	389	131	248
Sources de financement extérieur	950	745	543	1.276	1.263	1.473
Investissement direct étranger et investissement de portefeuille	373	251	244	250	300	399
Soutien à des projets	577	494	299	1.026	962	1.075
<i>Dons</i>	332	214	80	374	308	285
<i>Prêts</i>	244	280	219	652	654	789
Utilisation des réserves internationales (- = accumulation)	76	-210	-458	64	76	-88
Déficit de financement extérieur	190	520	537	131	78	78
Recours au crédit du FMI	83	384	61	119	16	-26
Décaissements	87	384	70	132	65	33
Remboursements	4	0	9	12	49	58
Allocation de DTS	0	0	332	0	0	0
Autres financements exceptionnels	107	136	144	12	62	104
Prêts au titre de l'appui budgétaire	7	20	144	11	50	50
Dons d'appui budgétaire	101	115	0	1	12	54
<i>Postes pour mémoire :</i>						
Réserves officielles brutes	1.653	1.863	2.321	2.257	2.181	2.269

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Madagascar : programme prévisionnel d'emprunts extérieurs, sur une base contractuelle

(en millions de dollars)

Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État	Volume de nouvelle dette en 2022		VA de la nouvelle dette en 2022 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	1.156	100	651	100
<i>Dettes concessionnelles, dont</i>	847	73	418	64
Dettes multilatérales	625	54	297	46
Dettes bilatérales	222	19	122	19
Autres	0	0	0	0
<i>Dettes non concessionnelles, dont</i>	309	27	233	36
Éléments de moins de 35 %	279	24	203	31
Conditions commerciales	30	3	30	5
Par type de créanciers	1.156	100	651	100
Multilatéral	632	55	302	46
Bilatéral - Club de Paris	103	9	49	8
Bilatéral - hors Club de Paris	382	33	262	40
Autres	39	3	38	6
Utilisation du financement par l'emprunt	1.156	100	651	100
Infrastructures	483	42	262	40
Financement budgétaire	149	13	70	11
Dépenses sociales	0	0	0	0
Autres	524	45	319	49

Sources : autorités malgaches ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 11. Madagascar : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(En dollars)	(En % de la dette totale)	(En % du PIB)						
Total	5.685.484.868	100,00	40,90	761.948.438	778.653.371	391.476.351	5,48	5,17	2,41
Dette extérieure	4.595.513.502	80,83	33,06	124.531.081	134.602.634	139.969.554	0,90	0,89	0,86
Créanciers multilatéraux ²	3.772.196.289	66,35	27,13	72.755.792	83.296.336	90.424.275	0,52	0,55	0,56
FMI	815.587.919	14,35	5,87						
Banque mondiale	2.007.273.546	35,31	14,44						
BAsD/BAFD/BID	567.628.114	9,98	4,08						
Autres créanciers multilatéraux	381.706.710	6,71	2,75						
dont : Fonds international pour le développement de l'agriculture	179.621.152	3,16	1,29						
Banque européenne d'investissement	113.496.725	2,00	0,82						
Créanciers bilatéraux	753.155.230	13,25	5,42	23.986.718	30.195.654	29.488.619	0,17	0,20	0,18
Club de Paris	315.219.245	5,54	2,27	11.663.878	17.236.416	17.187.482	0,08	0,11	0,11
dont : Agence française de développement	138.830.105	2,44	1,00						
Agence japonaise de coopération internationale	82.852.470	1,46	0,60						
Pays non membres du club de Paris	437.935.985	7,70	3,15	12.322.840	12.959.238	12.301.136	0,09	0,09	0,08
dont : Banque d'exportation et d'importation de Chine	202.049.191	3,55	1,45						
Fonds du Koweït	18.916.694	0,33	0,14						
Obligations	0	0	0						
Créanciers commerciaux	70.161.983	1,23	0,50	27.788.571	21.110.644	20.056.660	0,20	0,14	0,12
dont : Deutsche Bank	52.269.957	0,92	0,38						
Consorz GIFIEX	14.954.258	0,26	0,11						
Autres créanciers internationaux	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Dette publique intérieure	1.089.971.366	19,17	7,84	637.417.357	644.050.737	251.506.797	4,58	4,28	1,55
Détenue par les résidents, total	1.089.971.366	19,17	7,84	637.417.357	644.050.737	251.506.797	4,58	4,28	1,55
Détenue par les non-résidents, total	0	0	0						
Bons du Trésor	201.344.537	3,54	1,45	355.945.963	201.344.537	0	2,56	1,34	0,00
Obligations	684.767.359	12,04	4,93	265.517.080	266.829.278	244.021.772	1,91	1,77	1,50
Crédits	203.859.470	3,59	1,47	15.954.314	175.876.922	7.485.025	0,11	1,17	0,05
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ³	0								
dont : Liée	0								
dont : Non liée	0								
Passifs conditionnels	6.542.737,47								
dont : Garanties publiques	6.542.737,47								
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁴	0								
PIB nominal	13.902.470.347			13.902.470.347	15.051.784.563	16.277.541.509			

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

1/ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

3/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt.

Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

⁴ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Tableau 12. Madagascar : calendrier des décaissements et des revues proposé dans le cadre de l'accord au titre de la FEC

Date de disponibilité	Décaissement		Conditions de décaissement
	(en % de la quote-part)	(en Mio de DTS)	
Lundi 29 mars 2021	20,0	48,88	Approbation de l'accord par le conseil d'administration
Lundi 15 novembre 2021	20,0	48,88	Achèvement par le conseil d'administration de la première revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2021
Lundi 16 mai 2022	10,0	24,44	Achèvement par le conseil d'administration de la deuxième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2021
Mardi 15 novembre 2022	10,0	24,44	Achèvement par le conseil d'administration de la troisième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2022
Lundi 15 mai 2023	10,0	24,44	Achèvement par le conseil d'administration de la quatrième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2022
Mercredi 15 novembre 202	10,0	24,44	Achèvement par le conseil d'administration de la cinquième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin juin 2023
Mercredi 15 mai 2024	10,0	24,44	Achèvement par le conseil d'administration de la sixième revue au vu du respect des critères de réalisation pour fin décembre 2023
Total	90,0	219,96	

Source : FMI.

Tableau 13. Madagascar : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–36

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
	(Millions de DTS)														
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants															
Principal	9,3	37,2	43,6	65,3	103,9	107,4	93,6	84,2	59,4	14,7	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Obligations envers le FMI sur la base crédit existant/prospectif															
Principal	9,3	37,2	43,6	65,3	103,9	107,4	105,8	106,1	83,8	39,1	29,3	12,2	2,4	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif															
Millions de DTS	9,9	38,8	45,1	66,9	105,5	109,0	107,4	107,7	85,4	40,7	30,9	13,8	4,0	1,6	1,6
Milliards d'ariarys	55	227	280	431	703	741	741	755	607	294	227	103	30	12	12
Pourcentage des exportations de biens et services	0,3	1,2	1,3	1,8	2,6	2,5	2,3	2,2	1,6	0,7	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette	2,0	7,0	8,0	11,1	14,8	13,6	11,5	10,0	7,1	3,1	2,1	0,9	0,3	0,1	0,1
Pourcentage du PIB	0,1	0,3	0,4	0,5	0,7	0,7	0,6	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes de l'État	0,8	2,6	2,7	3,6	5,2	4,9	4,4	4,0	2,9	1,3	0,9	0,4	0,1	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	4,0	15,9	18,5	27,4	43,2	44,6	43,9	44,1	34,9	16,6	12,6	5,6	1,6	0,6	0,6
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs															
Millions de DTS	668,9	680,6	661,5	596,2	492,3	384,9	279,1	173,0	89,2	50,1	20,8	8,5	6,1	6,1	6,1
Milliards d'ariarys	3.706	3.990	4.097	3.839	3.280	2.618	1.927	1.212	634	362	152	64	46	47	47
Pourcentage des exportations de biens et services	22,6	20,9	18,8	16,1	12,2	8,9	6,1	3,5	1,7	0,9	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette	132,6	122,4	117,4	99,0	69,2	48,1	29,9	16,1	7,4	3,9	1,4	0,6	0,4	0,4	0,3
Pourcentage du PIB	6,0	5,6	5,1	4,3	3,3	2,4	1,6	0,9	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes de l'État	51,5	46,2	40,1	32,4	24,2	17,2	11,4	6,5	3,1	1,6	0,6	0,2	0,1	0,1	0,1
Pourcentage de la quote-part	273,7	278,5	270,7	243,9	201,4	157,5	114,2	70,8	36,5	20,5	8,5	3,5	2,5	2,5	2,5
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	97,8	48,9	24,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	9,3	37,2	43,6	65,3	103,9	107,4	105,8	106,1	83,8	39,1	29,3	12,2	2,4	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>															
(En milliards d'ariarys, sauf indication contraire)															
Exportations de biens et de services (en millions de DTS)	2.963	3.258	3.520	3.711	4.028	4.310	4.606	4.954	5.327	5.728	6.159	6.621	7.116	7.638	8.197
Service de la dette	2.794,4	3.260,5	3.491,1	3.876,7	4.741,7	5.441,9	6.436,5	7.533,0	8.567,7	9.341,4	11.017,6	11.382,8	12.110,3	13.189,1	14.492,1
PIB nominal (prix du marché)	62.177	70.846	79.569	88.915	98.716	108.922	120.387	132.994	146.859	162.138	178.888	197.286	217.361	238.421	261.377
Recettes de l'État	7.200	8.640	10.215	11.835	13.568	15.178	16.838	18.671	20.696	22.936	25.403	28.203	31.280	34.540	38.117
Quote-part (en millions de DTS)	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	244,4	245,4

Source : FMI.

Annexe I. Évaluation du secteur extérieur

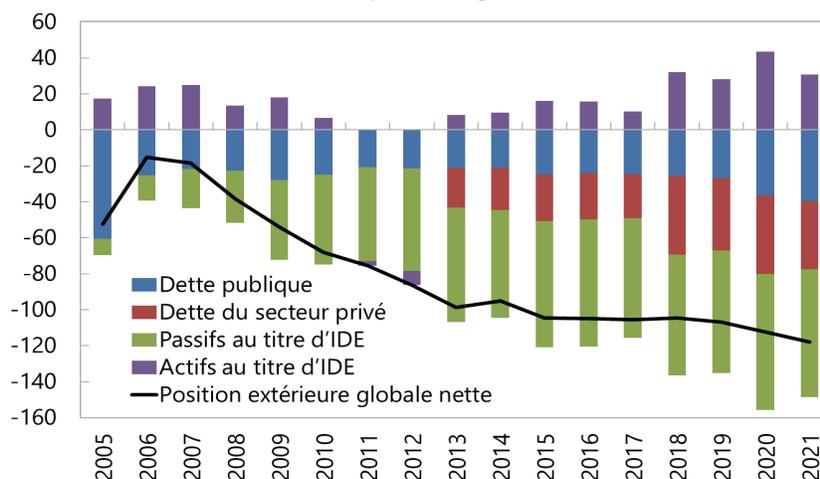
Évaluation globale : la position extérieure de Madagascar en 2021 était modérément plus forte que le niveau impliqué par les paramètres économiques fondamentaux et les mesures souhaitables basées sur le modèle de compte courant. Cette évaluation est conforme à celle d'avril 2021. Les réserves internationales se situent à un niveau adéquat.

Mesures potentielles : pour faire face aux chocs extérieurs, il convient de laisser le taux de change s'ajuster de manière flexible, tandis que l'utilisation continue de l'algorithme d'intervention pour constituer passivement des réserves et éviter une volatilité exceptionnelle continuerait à promouvoir la stabilité, aussi bien aujourd'hui qu'à l'avenir en cas de chocs défavorables. Les efforts visant à formaliser le secteur minier devraient se poursuivre, mais l'exigence actuelle de cession des recettes d'exportation devrait être progressivement supprimée tant que la position extérieure de Madagascar le permet. Tout achat d'or dans le cadre de l'effort de diversification des réserves doit être effectué conformément aux recommandations de l'AT du FMI.

Actifs et passifs étrangers : position et trajectoire

Contexte. La position extérieure nette estimée reste négative, passant de -15 % du PIB en 2006 à -118 % du PIB à la fin de 2021. Cette évolution comprend une rupture structurelle de la série en 2018 (lorsque les estimations des actifs et passifs du secteur privé ont été révisées à la hausse, suite à une enquête de l'INSTAT). Plus généralement, la position extérieure nette de Madagascar est en baisse en raison des emprunts extérieurs privés du secteur minier malgache. Cette position est restée globalement stable ces dernières années, après une trajectoire descendante plus marquée entre 2007 et 2013. Plus de 80 % de la dette publique extérieure est détenue par des créanciers officiels et est de nature concessionnelle. Les dettes extérieures privées sont principalement (environ 80 %) imputables aux sociétés minières.

Position extérieure globale nette
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités malgaches et calculs des services du FMI.

Évaluation. La position extérieure nette négative n'est pas considérée comme une vulnérabilité critique pour la viabilité externe. Les dettes extérieures publiques sont à 80 % de nature officielle (et concessionnelle), ce qui tend à constituer une source de financement relativement stable ; les dettes extérieures privées sont pour la plupart à long terme, 80 % étant imputables à des entreprises du secteur minier, qui perçoivent des revenus en devises étrangères et dont une part importante de la dette est placée

auprès de leur siège social ou d'un groupe mondial affilié. Cette évaluation relativement clémente est toutefois sujette à des risques, car le secteur minier s'est montré sensible à de nouveaux blocages dus à la pandémie et à l'incertitude réglementaire liée à un nouveau code minier.

2021 (en % du PIB)	PEN : - 118	Actifs bruts : 31	Actifs de la dette : 0	Engagements bruts : 149	Passifs de la dette : 78
--------------------	-------------	-------------------	------------------------	-------------------------	--------------------------

Compte courant

Contexte. Comme Madagascar a des besoins d'investissement importants (et des possibilités d'épargne limitées), le compte courant reste déficitaire, dans la lignée de l'expérience historique du pays. Les paralysies provoquées par la COVID-19 ayant pesé sur les flux touristiques et l'activité minière, le déficit des transactions courantes s'est considérablement creusé depuis le déclenchement de la pandémie (de -2,3 % en 2019 à -5,4 % en 2020 et 2021). En 2022, bien que Madagascar bénéficie de la hausse des prix du nickel, du cobalt et de la vanille, ainsi que d'une reprise partielle des flux touristiques, ce sont surtout les prix plus élevés des importations d'énergie et de denrées alimentaires, combinés à une baisse de la demande extérieure, qui ont un effet dominant. Cette situation devrait creuser le déficit des transactions courantes à 6,5 % du PIB.

Évaluation. Le modèle de compte courant suggère un écart de compte courant de 1,0 % du PIB pour 2021, ce qui implique que la position extérieure de Madagascar est modérément plus élevée que le niveau impliqué par les paramètres économiques fondamentaux et les mesures souhaitables. Cette évaluation intègre un facteur d'ajustement lié à la pandémie pour tenir compte de l'arrêt des flux touristiques provoqué par la fermeture du pays. L'écart de politique est significativement positif (2,8 % du PIB), ce qui implique qu'une évolution des politiques relatives vers les paramètres souhaités réduirait l'écart de compte courant.

Madagascar : résultats du modèle EBA-lite, 2021 (en pourcentage du PIB)

	Modèle appliqué au solde courant 1/	Modèle appliqué au TCER 1/
	(en pourcentage du PIB)	
CC effectif	-5,4	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,6	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-) 2/	-1,8	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (-)	0,0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0,2	
CC corrigé	-4,0	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-5,0	
Ajustements à la norme (-)	0,0	
Norme du CC corrigé	-5,0	
Écart du CC	1,0	0,1
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	2,8	
Élasticité	-0,21	
Écart de TCER (en pourcentage)	-4,6	-0,6
1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0		
2/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence le tourisme (réduction de 90 % des entrées par rapport à 2019).		
3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Taux de change réel

Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) de Madagascar s'est déprécié de 1,4 % en 2021, ce qui correspond globalement à l'évolution observée les années précédentes. En termes nominaux, l'année 2021 a vu l'ariary se déprécier de 3,5 % par rapport au dollar américain. Cette dépréciation était prévisible compte tenu des forces extérieures (liées principalement à la COVID-19) qui pèsent sur le solde du compte courant.

Évaluation. Sur la base du modèle de compte courant, l'écart estimé du TCER était de -4,6 % à la fin de 2021, tandis que le modèle TCER suggère un écart du TCER de -0,6 %. Les deux méthodes indiquent donc une sous-évaluation du taux de change effectif réel.

Comptes de capital et financiers : flux et mesures de politique générale

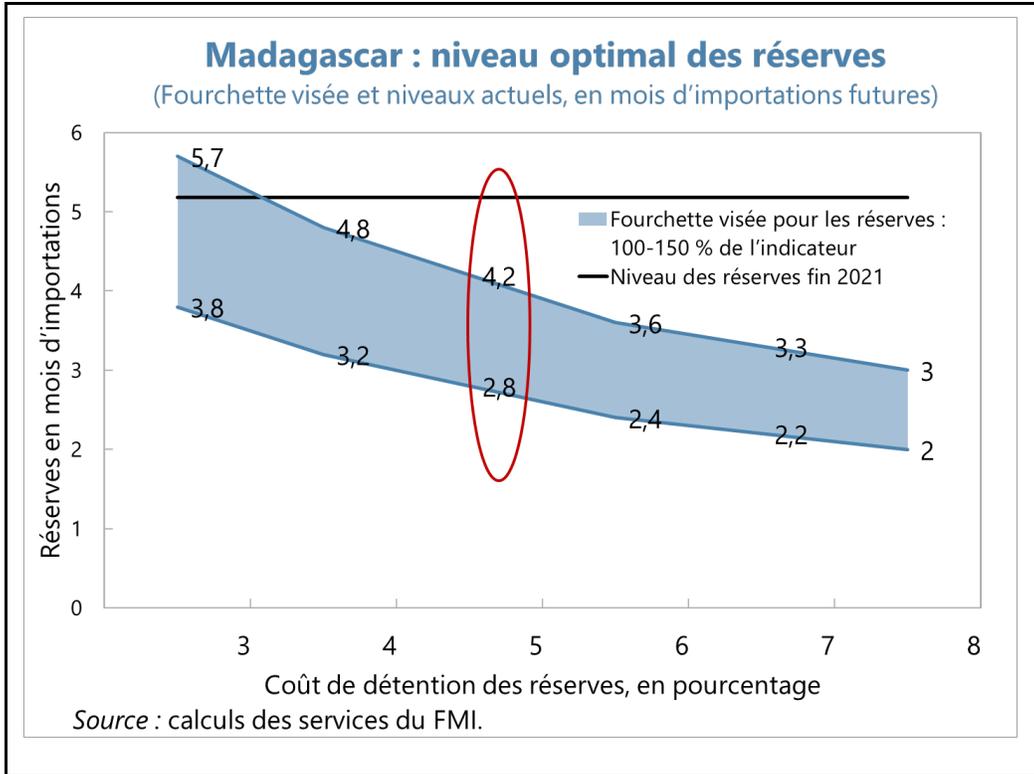
Contexte. Les entrées de fonds provenant des subventions en capital ont totalisé près de 1,7 % du PIB en 2021. Il s'agit d'une tendance baissière de plus en plus marquée de ce poste, qui devrait se poursuivre car le développement de l'économie locale devrait réduire l'offre de subventions. Les entrées nettes d'IDE ont été modérées depuis la pandémie, représentant 1,5 % du PIB en 2021 (contre une moyenne de 7,4 % avant la pandémie pour la période 2015-2019). À l'avenir, à mesure que la situation sanitaire se normalisera, les flux d'IDE devraient augmenter pour atteindre un niveau de stabilité légèrement supérieur à 2 % du PIB. Après l'adoption de la loi sur les changes, la BFM prévoit d'élaborer un plan visant à éliminer progressivement l'obligation actuelle de cession des recettes d'exportation, assimilée à une mesure de gestion des flux de capitaux dans le cadre de la vision institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, d'une manière qui ne déstabilisera pas ou n'exercera pas de pression supplémentaire sur le marché des changes.

Évaluation. Les risques liés au compte de capital et au compte financier sont minimes, principalement parce qu'il n'y a pas d'investissements de portefeuille. Toutefois, bien que modestes par nature, les flux d'IDE prévus sont menacés en cas de revers ou de retards importants dans les réformes structurelles envisagées, ou si la crise mondiale se prolonge.

Intervention en matière de change et niveau des réserves de change

Contexte. Madagascar a *de jure* un régime de taux de change flottant libre et intervient (selon un algorithme) pour lisser la volatilité tout en constituant progressivement des réserves en moyenne. Fin 2021, les réserves de change s'établissaient à 1 633 millions de DTS (16,4 % du PIB), soit 5,2 mois d'importations de l'année suivante, en hausse par rapport au niveau de 1 338 millions de DTS enregistré en 2020. Les interventions de change ont été modérées en 2021 (environ un tiers du volume observé en 2020) et n'ont été que légèrement orientées vers les ventes de devises (les ventes de devises dépassant les achats de devises de 19,6 millions de DTS).

Évaluation. Les réserves internationales sont jugées adéquates. La couverture des réserves est relativement stable, à environ 5 mois d'importations de l'année suivante, par rapport aux niveaux historiques d'environ 4 mois (voire moins). Le niveau projeté de couverture des réserves dépasse la norme traditionnelle de trois mois, ainsi que la limite supérieure de 4,2 selon un modèle d'évaluation de l'adéquation pour les pays soumis à des contraintes de crédit, qui compare les coûts marginaux de la détention de réserves aux avantages marginaux (dans l'hypothèse d'un coût de détention des réserves égal à 5 % ; voir graphique). La couverture des réserves devrait retomber vers le seuil d'adéquation en 2022, car les importations augmentent plus rapidement que le niveau des réserves. Enfin, Madagascar reste très vulnérable à d'autres chocs extérieurs, notamment ceux liés aux termes de l'échange et les catastrophes naturelles qui pourraient mettre en péril la trajectoire des réserves du pays. De plus, des risques de couverture pourraient également surgir si les dépenses publiques s'accéléraient plus rapidement que prévu dans le contexte d'un déficit de financement extérieur.



Annexe II : Les rapports d'audit de la Cour des Comptes sur la riposte à la pandémie de COVID-19

En mars 2022, la Cour des Comptes malgache a publié quatre rapports d'audit sur i) les flux financiers liés à la réponse à la pandémie de COVID-19, ii) les contrats de marchés publics y afférents ; iii) la gestion globale de la crise sanitaire et (iv) les mesures sociales mises en place en réponse à la pandémie.

1. Le rapport d'audit sur les flux financiers liés à la réponse à la pandémie, dont la publication était un engagement associé à la FCR et une mesure préalable pour compléter la première revue, a mis en évidence un certain nombre d'irrégularités dans la gestion de ces flux.

Les flux financiers audités comprennent i) le financement extérieur de projets dédiés à la réponse à la pandémie (environ 20 % du total), ii) l'appui budgétaire fourni par le FMI (FCR), la Banque mondiale et l'Agence française de développement (CAT-DDO) (80 % du total) et iii) les contributions nationales/dons de la population et des ONG nationales (moins de 0,05 % du total). Le total des décaissements couverts par le rapport s'élève à 442 millions de dollars (1 677 milliards d'ariary). Ces apports ont permis de financer les dépenses liées à la pandémie, estimées par la Cour des Comptes à 1 818 milliards d'ariary en 2020.

La JIRAMA et ses fournisseurs ont été les principaux bénéficiaires des dépenses liées à la pandémie. Les transferts et les subventions ont représenté 80 % des dépenses (1 452 milliards d'ariary), les subventions au secteur privé s'élevant à 938 milliards d'ariary (soit la moitié de toutes les dépenses liées à la COVID). La JIRAMA et ses fournisseurs ont reçu plus de 55 % de tous les transferts (807 milliards d'ariary) soit 44 % des dépenses totales liées à la pandémie. En comparaison, les dépenses du ministère de la Santé ont été de 139 milliards d'ariary.

De nombreuses dépenses ont été effectuées en dehors du processus normal de dépenses.

Parmi les irrégularités, on peut citer des règlements en espèces malgré l'obligation légale d'utiliser des chèques ou des virements électroniques, des achats nationaux libellés en devises étrangères malgré l'obligation légale de fixer les prix en ariary et des paiements effectués sans aucune base légale (par exemple, des avantages spéciaux accordés à des membres du personnel médical ou à des fonctionnaires) ou sans factures ou reçus. La Cour des comptes fait également état de doubles paiements pour les mêmes achats, de soupçons de conflits d'intérêts et de soupçons d'achats fictifs. Bien que les montants mentionnés dans le rapport semblent relativement faibles par rapport au total des dépenses liées à la COVID (par exemple, la Cour apporte la preuve de paiements en espèces d'un montant de 1,9 milliard d'ariary, soit 0,1 % des dépenses totales), la Cour des comptes conclut que « le niveau général de conformité des dépenses a été très faible ».

Les contrôles internes ont été contournés avec l'implication de nouveaux acteurs, sans réelle justification légale. La Présidence a notamment joué un rôle important dans le processus de dépenses, en agissant en tant qu'ordonnateur *de facto* des dépenses. Cela a entraîné une confusion des responsabilités et un écart par rapport aux bonnes pratiques de GFP en matière de séparation des tâches.

2. La plupart des marchés liés à la COVID-19 ont été attribués directement, sans appels d’offres concurrentiels. Si ce processus a parfois été jugé nécessaire compte tenu de l’urgence, la Cour des comptes a relevé plusieurs irrégularités dans le processus de passation des marchés publics, notamment un manque de contrôles financiers, un cumul de fonctions incompatibles, l’absence d’une formulation claire des besoins, une prestation tardive des services et un défaut d’information sur les bénéficiaires effectifs financiers et physiques. À l’exception de quelques cas (dépenses effectuées pour le ministère de l’Eau et de l’Assainissement et le ministère de la Santé), les achats n’ont pas suivi les règles de passation des marchés publics, n’ont pas été soumis aux contrôles d’un ordonnateur ou de la Commission nationale des marchés publics et n’ont pas été enregistrés par l’administration fiscale. Des irrégularités similaires ont été signalées pour les marchés publics payés par des régies d’avances.

Ces conclusions ont été corroborées par l’audit indépendant des marchés publics publié en juillet. Les deux audits ont également noté que quelques contrats ne figuraient pas dans la liste publiée sur le site web du ministère des Finances. Les auditeurs ont fait état de difficultés notables pour accéder aux informations.

3. La gestion de la crise sanitaire a été sévèrement critiquée par la Cour des Comptes pour ses processus centralisés dans un contexte d’urgence prolongé et exceptionnel.

Le rapport met en évidence un manque de planification. De nombreux ministères ne disposaient pas de plans d’urgence, et les plans d’action existants, notamment du ministère de la Santé, ont été suspendus lorsque l’état d’urgence a été déclaré. Le Plan multisectoriel d’urgence (PMDU) n’a été adopté qu’en juillet 2020.

La gestion de la pandémie a été confiée à un centre de commandement opérationnel (CCO) nouvellement créé et relevant directement de la Présidence, ce qui s’est traduit par une centralisation excessive du processus décisionnel et une confusion des responsabilités, comme le soulignent les trois autres rapports. Parallèlement, les plans de communication n’étaient pas harmonisés.

Le rapport mentionne également des difficultés opérationnelles telles que le manque de personnel médical, de laboratoires et de capacités de test, d’équipements de protection et de structures de traitement des patients et d’isolement des personnes en quarantaine. Les coupures d’électricité, liées aux difficultés de fonctionnement de la JIRAMA, ont également constitué un énorme défi pour les soins intensifs.

En réponse à ces manquements, la Cour des comptes recommande de modifier le cadre juridique (en particulier l’article 61 de la Constitution) afin de limiter l’ampleur et la portée des pouvoirs présidentiels en cas de situation exceptionnelle.

4. Le quatrième rapport d’audit sur les mesures sociales prises en 2020 pour lutter contre les répercussions de la pandémie de COVID-19 examine deux programmes de filets de sécurité : Vatsy Tsinjo (distribution de packs de vivres de base : 10 millions de dollars) et Tosika Fameno (transferts monétaires non conditionnels : 12 millions de dollars). Dans l’ensemble, l’audit a constaté que la gestion de Tosika Fameno était beaucoup plus efficace et transparente que celle de Vatsy Tsinjo. Cependant, les deux programmes étaient complémentaires plutôt que substitutifs, car

les transferts en espèces ne parvenaient pas facilement aux ménages les plus vulnérables (tels que les personnes âgées et les handicapés).

Vatsy Tsinjo a souffert du cadre juridique incomplet régissant le CCO, chargé de coordonner toutes les actions liées à la COVID-19, de règles de passation de marchés floues avec des attributions de gré à gré et de l'absence de responsabilités institutionnelles claires le long de la chaîne de distribution, ce qui a ralenti l'exécution du projet. L'initiative a également souffert de l'insuffisance des ressources financières et de l'absence de paiements aux autorités locales pour couvrir les frais de transport des bénéficiaires.

Parmi les recommandations de la Cour des comptes figurent la définition de critères d'éligibilité clairs et mieux ciblés, la mise en place d'un système de gestion des plaintes et la création d'un registre social avec mise à jour périodique. Ces améliorations devraient s'inscrire dans le cadre d'une stratégie gouvernementale cohérente en matière de protection sociale, afin d'anticiper les chocs futurs et de prévoir des allocations budgétaires prévisibles pour les programmes sociaux.

Annexe III. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Impact	Mesures à prendre
Chocs et scénarios conjoncturels			
Flambées non maîtrisées de COVID-19 au niveau local ; persistance de la pandémie	Modérée	Élevé. De nouvelles mesures d'endiguement doivent être prises, dans le pays et à l'étranger. La croissance économique ralentit davantage, ce qui accroît la pression sur le budget.	Augmenter les dépenses de santé et de protection sociale. Limiter les dégâts économiques en atténuant les pertes de revenu pour les ménages et les entreprises. Se conformer aux recommandations internationales de santé publique, notamment s'agissant de la vaccination, des tests et des soins. Si nécessaire, prolonger les périodes d'application de mesures d'endiguement rigoureuses afin de renforcer les capacités du système de santé.
Évolution défavorable des cours des produits de base venant alimenter l'inflation	Forte	Moyen. Des chocs d'offre affectant les prix des denrées alimentaires et de l'énergie entraînent une forte hausse de l'inflation globale et se transmettent à l'inflation hors énergie et alimentation, ce qui provoque le désancrage des anticipations d'inflation et déclenche une spirale prix-salaires. Les hausses du cours du pétrole font augmenter les prix du carburant et de l'électricité, ce qui alourdit le poids des transferts de l'État et complique la mise en œuvre des réformes en cours du secteur de l'énergie.	Parachever le mécanisme d'ajustement des prix des carburants. Maintenir la flexibilité du taux de change pour amortir les chocs. Resserrer l'orientation de la politique monétaire pour empêcher des effets de second tour. Augmenter les transferts aux ménages les plus vulnérables.
Mécontentement social et instabilité politique généralisés.	Élevée	Faible. La hausse du chômage et l'augmentation du prix des produits de première nécessité déclenchent des troubles sociaux et entravent l'activité économique ; l'instabilité et la polarisation croissante de la société à la veille de l'élection présidentielle de 2023 affaiblissent l'action publique et nuisent à la confiance.	Encourager les autorités et les partenaires au développement à renforcer les dispositifs de protection sociale et à s'abstenir de mettre prématurément fin aux aides financières aux ménages et aux entreprises. Redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial	Modérée	Moyen. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, voire une récession dans certains pays ; les effets de contagion se transmettent par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers.	Maintenir la flexibilité du taux de change pour amortir les chocs. Accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles afin de renforcer l'efficacité et la diversification économiques.

Risques structurels			
Transferts en faveur des entreprises publiques plus élevés que prévu (ex. : JIRAMA et Air Madagascar).	Forte	Moyen. Les transferts en faveur d'entreprises publiques réduisent les autres dépenses prioritaires. Risques de perturbation de l'économie si le fonctionnement des entreprises publiques est altéré.	Déterminer comment protéger les services publics essentiels. Encourager les autorités et les partenaires au développement à préserver les dépenses dans les domaines sociaux prioritaires. Renforcer les structures de gouvernance, notamment la surveillance exercée par l'État sur les grandes entreprises publiques. Adopter un cadre budgétaire à moyen terme.
Interruptions ou retours en arrière dans la mise en œuvre des réformes de la gouvernance, en particulier pour les entreprises publiques.	Forte	Élevé. Un manque de transparence et d'impartialité peut compromettre l'apport de toute aide concessionnelle supplémentaire, entraver l'investissement privé (PPP compris) et compliquer les négociations avec les fournisseurs de carburant.	Entreprendre les réformes promises et renouveler l'engagement à gérer les entreprises publiques (dont la JIRAMA) de manière transparente et équitable. Redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Faiblesse des capacités d'exécution des investissements.	Forte	Moyen. Ralentissement de la croissance économique.	Assurer un suivi des capacités intérieures disponibles et accorder la priorité aux investissements les plus rentables.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.	Modérée	Élevé. Perte de capital matériel et humain, perturbation des échanges commerciaux et ralentissement de la croissance.	Réaffecter des dépenses budgétaires au profit du financement de travaux de reconstruction et faire appel aux donateurs pour financer l'aide au lendemain des catastrophes. Comblent les lacunes en matière d'infrastructures et accroître les investissements (publics et privés) dans la capacité d'adaptation des infrastructures et de l'agriculture au changement climatique.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement la trajectoire du scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). Cette matrice reflète l'avis des services du FMI sur les sources des risques et sur le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Appendice I. Lettre d'intention

Antananarivo (Madagascar)

Le 25 août 2022

M^{me} Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 (États-Unis)

Madame la Directrice générale,

1. Malgré un contexte international difficile et incertain, la République de Madagascar reste déterminée à avancer dans la mise en œuvre de son programme de réformes économiques appuyé par un accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) depuis mars 2021. Les mesures et les réformes structurelles détaillées dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint contribueront à une croissance plus forte, plus durable et plus inclusive, telle que décrite dans le « Plan Émergence Madagascar », tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Une version finale du « Plan Émergence », approuvée par le Conseil de gouvernement, a été transmise aux services du FMI afin de satisfaire à l'exigence de la politique du FMI en matière de stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance. Toutefois, ce plan n'ayant pas été publié, nous proposons de le diffuser au conseil d'administration du FMI avant la troisième revue au titre de l'accord FEC, après sa présentation officielle par le Président de la République en octobre 2022.

2. L'année 2022 a été particulièrement difficile. En plus de la pandémie, de la sécheresse dans le sud de l'île et des répercussions de la guerre en Ukraine, notre pays a été touché par plusieurs cyclones au cours des premiers mois de l'année. Dans ce contexte, nous avons révisé nos prévisions de croissance économique à la baisse et nos prévisions d'inflation à la hausse pour cette année. Nous prévoyons qu'un creusement du déficit des transactions courantes créera des besoins supplémentaires de financement extérieur. La loi de finances rectificative (LFR), conformément aux objectifs du programme, prévoit un assouplissement de la politique budgétaire pour répondre à l'impact des chocs et soutenir le redressement après la pandémie. La loi comprend des mesures visant à rationaliser et à réorienter les dépenses non prioritaires afin de limiter le déficit primaire intérieur et de maintenir la viabilité de la dette.

3. Les résultats quantitatifs du programme à fin décembre 2021 sont globalement satisfaisants, l'ensemble des critères quantitatifs et des objectifs indicatifs ayant été atteints, à l'exception des objectifs en matière de dépenses sociales et de recettes fiscales intérieures. Les critères de réalisation continus relatifs à la valeur actualisée de la dette extérieure nouvellement contractée et à l'accumulation d'arriérés extérieurs ont également été respectés. Notre programme de réformes structurelles progresse malgré des retards dans la mise en œuvre de certaines réformes. Sur quatorze repères structurels continus ou arrivés à échéance depuis

décembre 2021, un a été atteint dans les délais et cinq avec du retard. Comme mesure préalable à l'achèvement de la revue, nous avons publié un rapport d'audit indépendant sur les contrats de marchés publics liés à la réponse à la pandémie de COVID-19.

4. Comme indiqué dans le MPEF ci-joint, nous restons déterminés à aménager un espace budgétaire pour augmenter les dépenses sociales et d'investissement. Nous nous efforçons d'améliorer le processus de dépense afin de réduire la sous-exécution chronique du budget. Nous avons augmenté les prix à la pompe du carburant, qui étaient fixés depuis 2019, afin de contenir le passif croissant du gouvernement vis-à-vis des distributeurs pétroliers et mis en œuvre l'optimisation des tarifs d'électricité pour les clients non résidentiels afin d'augmenter les recettes de la JIRAMA et de limiter les risques pour les finances publiques. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer la transparence et la gouvernance, nous mettons en œuvre un plan d'action pour répondre aux recommandations des rapports d'audit de la Cour des comptes sur les dépenses liées à la pandémie de COVID-19. Afin d'appuyer la Cour dans sa mission de contrôle des finances publiques, nous lui donnons accès à l'ensemble des systèmes d'information du ministère des Finances. Nous poursuivons également la modernisation du cadre de la politique monétaire et l'amélioration des opérations de change et de la gestion des réserves internationales. Sur la base des recommandations du récent programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (PEMCC), nous travaillons au renforcement des politiques pour faire face au changement climatique et renforcer la résilience.

5. Le MPEF ci-joint décrit les mesures gouvernementales pour le reste de l'année 2022 et à moyen terme. Nous sommes prêts à prendre toute autre mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre nos objectifs. Nous consulterons les services du FMI avant d'adopter toute modification des politiques énoncées dans le MPEF. Le gouvernement s'engage également à coopérer pleinement avec le FMI pour atteindre ses objectifs et à ne pas prendre de mesures ou de politiques qui aggraveraient les difficultés de la balance des paiements de Madagascar. Nous nous engageons à fournir des informations de suivi en temps opportun.

6. Compte tenu des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés pour fin décembre 2021 et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme, nous demandons au conseil d'administration du FMI d'approuver notre demande d'achèvement de la deuxième revue. Dans ce contexte, le soutien financier total demandé au FMI au titre de la deuxième revue s'élève à 24,44 millions de DTS (10,0 % de la quote-part). Nous avons l'intention d'utiliser ce décaissement à des fins d'appui budgétaire, par le biais d'une rétrocession par la banque centrale au Trésor public, et nous mettrons à jour le protocole d'accord existant entre la banque centrale et le gouvernement en conséquence.

7. Nous acceptons que la présente lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière et le protocole d'accord technique qui y sont joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC, soient rendus publics une fois ladite revue achevée par le conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agr er, Madame la directrice g n rale, l'assurance de notre consid ration distingu e.

/s/

M^{me} Rindra Hasimbelo Rabarininarison
Ministre de l' conomie et des finances

/s/

M. Henri Rabarijohn
Gouverneur de la banque centrale de
Madagascar

Pi ces jointes :

- M morandum de politique  conomique et financi re
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

Ce Mémoire de politique économique et financière (MPEF) actualise la version préparée lors de la 1^{ère} revue de l'accord appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le Conseil d'Administration du FMI le 7 mars 2022. Il décrit la mise en œuvre des engagements du gouvernement ainsi que la façon dont le programme contribue à l'atteinte des objectifs de Madagascar en termes de croissance et de réduction de la pauvreté, et discute des politiques macroéconomiques et structurelles poursuivies.

EVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. Après une forte récession en 2020 (-7,1%), la reprise de l'économie Malagasy a été plus forte que prévue l'année dernière. Malgré deux vagues supplémentaires de COVID-19 et une grave sécheresse dans le Sud, le PIB a augmenté d'environ 4,3% en 2021, soutenue par un rebond des secteurs extractif et textile, les exportations et des services financiers résilients. L'activité est restée modérée dans l'agriculture, principale source de revenus pour la majorité de la population et le tourisme en raison de la réouverture tardive des frontières. Après une décélération au cours du premier semestre de l'année, l'inflation a bondi à 6,2% à la fin de 2021 en raison de la hausse des prix des services de santé et de l'alimentation. Le déficit du compte courant s'est établi à 5,1% du PIB, proche des niveaux de 2020. Si la hausse des prix internationaux du nickel et du cobalt a contribué à l'augmentation des revenus d'exportation, l'augmentation des envois de fonds des travailleurs à l'étranger n'a pas compensé l'arrêt presque complet des revenus du tourisme.

2. La reprise se poursuit en 2022 avec un taux de croissance prévu autour de 4,2%, malgré l'impact de 4 tempêtes tropicales. L'économie Malagasy, comme les autres, fait cependant face à un environnement extérieur plus incertain à court terme. En particulier, la hausse des prix du pétrole et des biens alimentaires consécutive à la guerre en Ukraine et les nouvelles vagues pandémiques entraînent un ralentissement de la demande internationale et une détérioration de la balance commerciale qui mettent davantage de pression sur les finances publiques. L'inflation moyenne annuelle devrait également accélérer à 9,8%.

PERFORMANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

3. La gestion macroéconomique mise en œuvre dans le cadre du programme, marquée par une forte sous exécution des dépenses, a toutefois permis de satisfaire la majorité des critères de performance quantitatifs (CPQ) et objectifs indicatifs.

- Du fait d'une forte sous-exécution du budget, le solde primaire intérieur, point d'ancrage du programme budgétaire, a atteint -178 milliards d'ariary en décembre 2021, soit un huitième du montant envisagé. La cible indicative en matière de collecte de taxes douanières a été respectée à chaque trimestre en 2021. En revanche, le niveau de collecte des recettes fiscales intérieures était légèrement en deçà des objectifs à fin juin, septembre et décembre 2021. L'objectif indicatif de dépenses sociales a été manqué de plus de 40%. Cette sous-exécution structurelle du budget des ministères sociaux rend nécessaire une réforme du processus de dépenses (voir ¶133).
- Concernant la banque centrale, les critères de performance quantitatifs à fin décembre 2021 sur l'accumulation des avoirs intérieurs et extérieurs nets ont été satisfaits, ainsi que les cibles indicatives à fin septembre. La cible indicative des avoirs intérieurs nets à fin mars a également été atteinte avec un ajustement reflétant une cession retardée d'une partie de l'allocation de DTS d'août 2021 par rapport aux hypothèses du cadre macroéconomique de la première revue. La cible indicative des avoirs extérieurs nets a en revanche été manquée du fait de paiements en devises plus élevés et de revenus plus bas qu'anticipé.
- Les CPQ continus relatifs à la valeur présente de la dette extérieure nouvellement contractée et à l'accumulation d'arriérés extérieurs ont été respectés.

4. En revanche, plusieurs retards sont à déplorer en matière de mise en œuvre des réformes structurelles.

- Le repère structurel sur le recouvrement des arriérés d'impôts sur la période juin-décembre 2021 n'a pas été atteint, en dépit d'une bonne performance en début d'année et la collecte de 152,6 milliards d'ariary sur l'ensemble de l'année. Les données préliminaires à fin juin suggèrent que le repère prévoyant la collecte de 50 milliards d'ariary supplémentaires de revenus douaniers sur le premier semestre 2022 ne devrait pas non plus être réalisé.
- La forte hausse des prix mondiaux du pétrole depuis plusieurs mois sans ajustement des prix à la pompe a entraîné un dépassement du plafond du passif de l'État envers les distributeurs de produits pétroliers (repère continu) en janvier 2022. Une nouvelle structure des prix des carburants a été approuvée avec retard en juillet 2022, avec une hausse des prix à la pompe de 43% en moyenne permettant de réduire l'écart avec les prix de référence calculés. Des propositions de politiques d'accompagnement de la mise en place à l'horizon

du premier trimestre 2024 d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix sont en cours d'élaboration (repère structurel à fin juin 2022).

- La nouvelle structure tarifaire pour les clients professionnels de la JIRAMA en matière d'achats d'électricité (repère structurel à fin mars 2022) sera mise en œuvre en août 2022, avec cinq mois de retard par rapport à la date initialement envisagée. Les détails concernant les paiements directs de l'Etat aux fournisseurs de la JIRAMA ont par ailleurs continué d'être transmis avec retard aux services du FMI et de la Banque Mondiale (repère continu).
- Les plans d'engagement des dépenses des ministères sociaux attendus avant le 31 janvier 2022 n'ont pas été produits.
- Concernant la transparence budgétaire, plusieurs efforts d'amélioration des rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont en cours (repère continu à partir du premier trimestre 2021). La publication du rapport d'audit indépendant sur les contrats de marchés publics liés à la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 a été publié avec retard début juillet 2022.
- En matière de gouvernance, le décret de création du comité de coordination et d'orientation prévu par la loi de 2018 de lutte contre le blanchiment d'argent a été adopté en juin 2022. Le Directeur général de l'agence pour le recouvrement des avoirs illicites a été nommé en mai 2022, ce qui devrait permettre l'opérationnalisation de l'agence avec néanmoins plusieurs mois de retard par rapport au calendrier initial.

CONTRIBUTION ATTENDUE DU PROGRAMME À LA CROISSANCE ET À LA REDUCTION DE LA PAUVRETÉ

5. Les priorités du programme sont cohérentes avec les objectifs du Plan Emergence Madagascar (PEM). Le PEM vise à faire de Madagascar une nation émergente, forte, solidaire et soucieuse du bien-être de la population. L'objectif est d'augmenter le PIB par habitant à 4000 dollars en 2040 (contre 522 dollars en 2019) et l'indice de capital humain à 0,60 (0,39 en 2020), en même temps que d'abaisser le taux de pauvreté à 35% (contre 78,8% en 2012). Le PEM s'articule autour de 13 engagements en matière de gouvernance, sociale et de capital humain, économique, et environnementale. La réalisation de ces engagements suppose un effort d'investissement que nous estimons à 13.7 milliards de dollars à l'horizon 2030 (avec 64% d'investissements privés) et à 74.3 milliards de dollar à l'horizon 2040 (avec 85% d'investissements privés).

6. Le programme contribue au renforcement de l'efficacité des politiques économiques. La hausse des recettes publiques rendue possible par les réformes de la politique et de l'administration fiscales et la réduction des risques budgétaires via la restructuration des entreprises publiques non-profitables et la mise en place d'un mécanisme automatique

d'ajustement des prix du carburant doivent permettre de dégager les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à la mise en œuvre du plan d'investissement public et de développement du capital humain envisagé dans le PEM. L'amélioration de l'exécution budgétaire et de la gestion des finances publiques de façon générale est aussi une condition d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire, notamment pour répondre aux chocs. De même, la transition vers un nouveau cadre de politique monétaire devrait renforcer l'efficacité de la politique monétaire.

7. La priorité donnée aux dépenses sociales dans le cadre du programme est conforme à nos efforts de réduction de la pauvreté et de développement du capital humain. Le renforcement des filets de protection sociale et des outils de gestion de la politique sociale sont des objectifs importants du programme. Le développement d'un programme de transferts monétaires réactif aux chocs favorisera une meilleure résilience de l'économie aux chocs, notamment ceux liés au changement climatique.

8. En renforçant la stabilité macroéconomique et en améliorant la gouvernance, le programme contribue enfin à créer un climat favorable à l'investissement privé et à la croissance Les réformes pour améliorer la transparence budgétaire et la gestion des finances publiques, et renforcer le cadre de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent sont essentielles pour maintenir la confiance de la population et des investisseurs indispensable à une croissance forte et durable.

POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET STRUCTURELLES

A. Renforcer la politique budgétaire pour répondre à la crise économique et sociale.

9. La politique budgétaire sera assouplie en 2022 afin de répondre à l'impact de la guerre en Ukraine et des cyclones du début d'année, et conformément aux objectifs du programme d'accompagner la reprise de l'activité postpandémie. Le solde primaire intérieur demeure le point d'ancrage budgétaire du programme et ne devrait devenir positif qu'en 2024, sur la base des efforts déployés pour accroître la mobilisation des recettes fiscales intérieures et douanières (toutes deux suivies en tant qu'objectifs quantitatifs).

Mobiliser les recettes fiscales

10. Le Plan Emergence Madagascar fixe un objectif de taux de pression fiscale (recettes fiscales sur PIB) de 14 pour cent du PIB en 2023. A cette fin, les recettes fiscales intérieures devraient augmenter de 0,3 point de PIB (624 milliards d'ariary) en 2022. Les recettes douanières devraient progresser de 737 milliards d'ariary ou 0,6 pour cent du PIB en 2022. Ces efforts devraient porter le taux global de pression fiscale total à 11,3 pour cent en 2022. Ces ambitions

impliquent des politiques innovantes pour améliorer la justice sociale en remédiant à un certain nombre de distorsions et manques à gagner en matière fiscale identifiées de longue date.

11. Les réformes de politique fiscale entreprises sont les suivantes :

- *Changements concernant la TVA.* Dans le cadre de la loi de finances initiale (LFI) pour 2022, nous avons supprimé le taux réduit de TVA sur les pâtes alimentaires, ainsi que l'exonération de TVA sur la souscription des contrats d'assurance mixte populaire et sur les contrats d'assurance branche vie. Ces mesures devraient générer des recettes supplémentaires estimées au moins à 20.9 milliards d'ariary. La LFR 2022 prévoit cependant une baisse de 20 à 15% du taux de TVA sur les carburants dont le coût est estimé à 35 milliards d'ariary. Nous continuons nos travaux d'évaluation de l'impact d'une éventuelle suppression des exonérations de TVA sur les céréales (riz, blé, maïs), les produits agricoles et les premières tranches de consommation d'eau et d'électricité des particuliers.
- *Hausse des droits d'accise sur le tabac et les alcools.* Après la hausse des années passées des droits sur certains produits, les droits d'accise sur le tabac ont été à nouveau rehaussés, de 1390 à 1430 ariary en 2022, générant des recettes supplémentaires estimées à 20.5 milliards d'ariary. Les droits d'accise sur les alcools ont été relevés de 2500 à 2750 ariary par litre, pour une recette supplémentaire estimée à 2,3 milliards d'ariary. Pour limiter les risques de fraude induits et contribuer à l'augmentation des recettes, ces mesures seront accompagnées par la mise en place d'un système strict de traçabilité des tabacs et alcools avant fin juillet 2022 (25 milliards d'ariary des recettes supplémentaires).
- *Mesures concernant la fiscalité directe.* La loi de finances pour 2022 a prévu également (i) d'augmenter le minimum d'impôt à payer au titre de l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés de 50 pour cent ; (ii) de supprimer l'exonération à l'impôt sur le revenu des primes de réassurance cédées par les compagnies d'assurance de droit malgache au profit des compagnies de réassurance étrangères ; (iii) de supprimer l'affranchissement d'impôt sur les revenus et du minimum de perception pour les institutions de microfinance mutualistes et non mutualistes, pour un gain de recettes estimé à 19,5 milliards d'ariary.
- *En matière d'impôt sur les sociétés,* nous avons éliminé les réductions d'impôts pour investissement (15 milliards d'ariary des recettes supplémentaires) et supprimé la période de grâce (de 2, 5 ou 15 ans) d'impôt sur les sociétés pour les entreprises franches (22,5 milliards d'ariary des recettes supplémentaires attendues).
- *Alignement de la politique tarifaire des douanes.* Un alignement du tarif des douanes à la politique tarifaire est inclus dans la LFI 2022. Ainsi, les biens primaires et les équipements qui ne l'étaient pas encore sont dorénavant tarifés à 5 pour cent, les biens intermédiaires à 10 pour cent, et les biens de consommation finale à 20 pour cent pour un gain de recettes estimé à 107 milliards d'ariary en 2022.

- *Révision de la fiscalité minière.* L'objectif de la réforme à finaliser, sur la base de l'assistance technique délivrée en juin 2021 et dans la perspective d'augmenter de manière soutenable la collecte de recettes, est (i) de stabiliser les grands investissements miniers, notamment dans le cadre des contrats existants, éventuellement renégociés, afin de réduire les risques perçus par les investisseurs et d'encourager ainsi le développement du secteur; (ii) d'étendre les mesures anti-abus du Code général des impôts à la Loi sur les Grands Investissements Miniers ; et (iii) de s'assurer que toutes les recettes sont collectées par l'intermédiaire de la direction des grandes entreprises (DGE) de la DGI et versées sur le compte unique du Trésor, en application du principe d'unité budgétaire. Suivant les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de juin 2021, la Direction Générale des Impôts (DGI) va proposer des modifications conjointement avec le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques (MMRS) et élaborera un projet de codification des nouvelles dispositions fiscales dans les lois spécifiques (Code Minier, LGIM et convention d'établissement) qui seront soumises pour avis au FMI avant discussion en Conseil des ministres.

12. En matière d'administration fiscale, les réformes de ces dernières années au sein de la DGI se poursuivront et seront renforcées.

- Nous avons lancé un important *plan de lutte contre la fraude fiscale*, notamment dans le secteur des tabacs, qui permettra de collecter un montant additionnel de recettes d'au moins 150 milliards d'ariary.
- Nous poursuivons les *efforts de digitalisation de l'administration fiscale* avec notamment le développement de l'e-déclaration pour la TVA, et la gestion de l'impôt sur le revenu des personnes salariées à travers la plateforme e-salarié. 2224 entreprises utilisent actuellement le paiement électronique qui correspond à 85 pour cent des recettes totales de la DGI, et 3780 états financiers des entreprises sont déjà disponibles sur la plateforme e-bilan. Les efforts supplémentaires envisagés devraient permettre une hausse des recettes de l'ordre de 36,5 milliards d'ariary.
- Nous renforcerons les *efforts d'identification des contribuables*. Nous prévoyons de mettre à jour la base de données des contribuables, notamment sur la base des informations fournies par les nouveaux agents placés dans les administrations fiscales régionales. Nos efforts de réduction du secteur informel à travers la campagne *Anjara Hetrako* (Ma part d'Impôt) se poursuivront auprès des autres régions. Fin 2021, le nombre de contribuables recensés est de 751.240 (455.206 à la fin de l'année 2020). L'objectif pour fin 2022 est d'atteindre le seuil de 1,25 million de contribuables.
- Nous mettrons en place une *retenue à la source des impôts des grossistes de boissons* pour un gain de recettes escompté à 5 milliards d'ariary.
- *Les contrats de performance*, qui s'appliquent aujourd'hui à 113 directions opérationnelles et centres fiscaux sont en cours de généralisation, en même temps que nous renforçons notre

système d'évaluation des performances individuelles, en appliquant des mesures disciplinaires si nécessaire.

- *Le développement du Système d'Administration Fiscale Intégré (SAFI)*, soutenu par le Projet d'appui à la performance du secteur public (PAPSP) de la Banque mondiale, a commencé. Le module central devrait être opérationnel à partir de novembre 2022, et la version complète sera achevée en février 2023. Ce projet contribuera à améliorer les processus de gestion interne et l'efficacité opérationnelle des agences de recouvrement.
- *L'optimisation du contrôle fiscal, ciblé en priorité sur les plus grandes entreprises*, devrait permettre une hausse des recettes de 40 milliards d'ariary en 2022. Des efforts spécifiques sont prévus pour recouper les déclarations de TVA, les déclarations d'importation, et les marchés publics attribués. Nous prévoyons également de mener des opérations de contrôle conjointes avec le service des douanes. En 2022, 30,8 pour cent des grandes entreprises ont été contrôlées ou sont en cours de contrôle.
- Notre *objectif de recouvrement des arriérés* pour 2022 a été fixé à 215 milliards d'ariary. Au-delà des procédures usuelles, prévues par la législation en vigueur, pour recouvrer les arriérés, l'administration fiscale pourra s'appuyer sur d'autres moyens comme l'admission en non-valeur, le fichier des comptes bancaires (FICOBAM) et leur exploitation dans le cadre des avis à tiers détenteur, ainsi que le renforcement des dispositifs de poursuite des redevables.
- *Mise en œuvre de l'impôt sur les marchés publics (IMP)*. Après des recettes encaissées de 55 milliards d'ariary en 2021 et de 27.1 milliards de janvier à mai 2022, la DGI prévoit de recouvrer en 2023 environ 100.8 milliards d'ariary.

13. En ce qui concerne l'administration des douanes, les actions suivantes s'inscrivent dans la mise en œuvre de notre plan de réforme pour la période 2020-2023. Ces mesures administratives devraient générer au total des gains de recettes estimés à 110 milliards d'ariary en 2022.

- *Centralisation des activités de collecte et de suivi des recouvrements*, pour une meilleure collecte induite par un meilleur accès à toutes les informations statistiques et un meilleur suivi.
- *Renforcement du contrôle de la valeur des importations déclarées en douane*. Avec le retrait total de GasyNet de l'analyse de la valeur à travers Valitrade en août 2021, nous avons internalisé l'analyse de la valeur et avons mis en place notre système i-value. Un centre de valeur a été mis en place en août 2021 pour fournir une base de référence pertinente et fiable des valeurs des marchandises. Nous prévoyons un suivi rigoureux des redressements générés par l'application des valeurs fournies par le centre de valeur et le recouvrement de 100 pour cent de la différence entre la valeur calculée et la valeur déclarée en cas de fraude manifeste. Les résultats des contrôles sur les valeurs seront distingués de ceux sur les autres types d'infraction, et les montants collectés suite à ces contrôles seront partagés sur une

base trimestrielle avec les services du FMI, pour servir de base à la mise en œuvre de mesures correctrices si nécessaires.

- *Renforcement du contrôle non intrusif des importations et exportations* à travers le projet 100 pour cent scanning qui permet d'augmenter non seulement l'efficacité de l'administration en matière de contrôle douanier sur les espèces et quantités mais également de réduire considérablement les délais liés à la procédure de dédouanement avec un objectif de 3 heures pour le dédouanement des marchandises du circuit « jaune » et 8 heures pour le circuit « rouge ».
- *Amélioration et meilleur ciblage des contrôles a priori, in situ et a posteriori*, sur la base d'une analyse de risques dynamiques. Le contrôle a priori sera renforcé par l'analyse des manifestes qui sont capturés dans notre système informatique dès l'embarquement et par le scanning de toutes les cargaisons. Enfin, en matière de contrôle in situ, un centre de contrôle assistera à distance les visites et les contrôles des zones sous douane afin d'optimiser à la fois le temps de dédouanement et la qualité des contrôles. La mise en place depuis juillet 2021 d'une plateforme commune avec la DGI facilite le partage des données et un meilleur ciblage des contrôles.
- *Intensification des contrôles des entreprises bénéficiant des régimes économiques spéciaux et suspensifs tels que les zones franches, les régimes d'admissions temporaires ou d'autres accords d'exemption*. En ce qui concerne les régimes d'entrepôt et d'admission temporaire, le code des douanes a fait l'objet d'une refonte et des textes réglementaires ont été adoptés dans le sens d'une simplification d'une part, et d'une meilleure précision des mesures de suivi et de contrôle, des sanctions, des responsabilités, des marchandises éligibles et des conditions d'octroi d'autre part. En ce qui concerne les entreprises franches, un amendement de la loi 2007-037 est en cours de finalisation afin de distinguer le régime de zone franche du régime d'entreprise franche, et de préciser le dispositif d'autorisation de création et d'agrément du régime ainsi que les clauses de stabilité.
- *Renforcement du principe de redevabilité* en améliorant la culture d'audit et de performance en instaurant des indicateurs clé de performance pour les individus, départements ou bureaux.

14. Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires si nécessaire. Dans le cas où les mesures de renforcement des administrations fiscales et douanières ne généreraient pas les gains de recettes attendus, nous prendrons de nouvelles mesures de politique fiscale, telles que la suppression d'exemptions de TVA coûteuses pour le budget de l'État.

Améliorer la qualité des dépenses

15. La LFR 2022 prévoit des mesures de rationalisation et de réorientation des dépenses afin de limiter le déficit primaire intérieur à 1.4% du PIB tout en atténuant l'impact des

chocs climatiques et de la guerre en Ukraine sur la population. Les dépenses courantes devraient atteindre 11.2 pour cent du PIB en dépit de mesures visant à contrôler la masse salariale (voir ¶17), du fait d'une hausse des dépenses dans le secteur de l'énergie (voir ¶26 et 27). La LFR 2022 maintient en outre les dépenses de transferts au bénéfice des ménages (via notamment le FID). Nous nous engageons à réallouer les crédits votés dans la LFR 2022 en tant que de besoin pour financer les transferts nécessaires au respect de nos engagements en matière de passif vis-à-vis des distributeurs de carburant (¶26) et le paiement des factures de l'Etat à la JIRAMA.

16. Nous poursuivrons les réformes dans un objectif de rationalisation de la gestion financière des agents de l'État afin que la masse salariale reste à un niveau soutenable. La LFR 2022 inclut une augmentation du salaire des agents publics à partir du mois de mai 2022 pour compenser les pertes de pouvoir d'achat dues à l'inflation notamment pour les salaires les moins élevés. La baisse du nombre de recrutements et le retard de la nomination des ambassadeurs et du personnel associé devraient permettre de maintenir le montant de la masse salariale de l'Etat en deçà de l'enveloppe envisagée dans la LFI (3237,6 milliards d'ariary, soit 29,1 milliards de moins que dans la LFI). Les développements de la version 2 d'AUGURE seront terminés avant fin 2022. Cette mise à niveau du Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines de l'Etat, dont AUGURE constitue le socle, permettra d'améliorer les prévisions et l'exécution des dépenses de la solde et des pensions. Une documentation détaillée et exhaustive au niveau des calculs de la solde a été confectionnée et un plan d'action pour le redressement de toutes les situations irrégulières a été élaboré. Le système AUGURE 2 prendra en compte la gestion de l'ensemble du personnel de l'Etat, y compris les personnels du Ministère en charge de la Défense Nationale, les personnels du Secrétariat d'Etat chargé de la Gendarmerie, les agents des Établissements Publics Nationaux, ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées, les bénévoles et les agents des partenaires techniques et financiers (sur financement octroyé en faveur de l'Etat) d'ici 2023. Grâce au déploiement d'AUGURE 2, tous les travailleurs fantômes identifiés lors des audits réalisés en 2020 et début 2021 seront éliminés du système avant fin 2022.

17. Nous réformerons progressivement le système de retraite public afin de contrôler les besoins en transferts publics destinés aux renflouements de la caisse CRCM et d'assurer la viabilité du système à long terme. Nous avons élaboré un document stratégique considérant plusieurs options. Ces options concernent des réformes systémiques (e.g. transfert des excédents de la CPR vers la CRCM, unification des comptes d'affectation de la CPR et de la CRCM), des réformes paramétriques (e.g. le recul de l'âge d'admission à la retraite, la limitation à trois du nombre d'enfant permettant à l'agent de bénéficier d'une majoration pour enfant) et des mesures de gestion (e.g. l'opérationnalisation du logiciel de suivi des paiements entre la DGT et la DGFAG, la vérification physique des pensionnés et des ayants droit). Ce document sera examiné par le Conseil des Ministres au second semestre de 2022.

18. Nous continuerons à prioriser les dépenses dans les secteurs sociaux, qui restent l'un des principaux objectifs du programme, en réponse notamment à la pandémie et à la crise alimentaire dans le Sud, et une priorité clé du gouvernement en général.

- Une meilleure appréciation et classification des dépenses sociales a été initiée dans la LFI 2022. Une matrice de passage entre la nomenclature actuelle et la nomenclature fonctionnelle a été élaborée et sera validée d'ici fin juin 2022. Nous ferons à partir du 1er juillet 2022 un premier essai de présentation de l'exécution des dépenses sociales en classification fonctionnelle. En effet, outre les dépenses des ministères dits « sociaux », des ressources propres internes (hors financement externe) sont allouées à des programmes sociaux mis en œuvre par des organismes au niveau d'autres ministères et institutions tels que le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS) au niveau de la Présidence, le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC) sous tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, l'Office National de Nutrition (ONN), la Cellule de Prévention et Gestion d'Urgence (CPGU), et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) au niveau de la Primature. Ces budgets représentent 60.9 milliards d'ariary en 2022.
- Nous continuons à développer les programmes de filets de sécurité sociale existants qui ont joué un rôle déterminant ces dernières années, avec l'aide technique et financière de partenaires comme la Banque mondiale. 590 000 ménages ont bénéficié de transferts monétaires entre janvier 2020 et décembre 2021. Pour assurer le financement de ces programmes au-delà du financement accordé par les partenaires au développement, le Ministère des Finances et le FID ont signé un protocole d'accord le 24 janvier 2020 pour programmer une allocation budgétaire annuelle dédiée (sous ressources domestiques) pour le FID d'un montant minimum de 5 millions de dollars par an, équivalent à 18 milliards d'ariary par an de 2021 à 2023. L'extension de la couverture des programmes de protection sociale s'accompagne de la mise en place d'un registre social unique. Le registre actuel de bénéficiaires, qui compte environ 750,000 ménages, sera élargi par des enquêtes afin de couvrir 17% des personnes vulnérables à fin 2022 (15% aujourd'hui).
- Sous l'égide de Direction Générale de la protection sociale du Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF), nous avons entamé en mai 2022 les consultations du public et des acteurs pour actualiser la Stratégie de la Protection Sociale 2019-2023. La nouvelle Stratégie sera proposée au Conseil de Gouvernement pour approbation en novembre 2023.
- Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement a mis un terme aux frais d'inscription dans les écoles publiques à partir d'octobre 2020 et augmenté les transferts aux écoles (caisses écoles) prévus au budget. Tous ces transferts, continuent d'être publiés sur le site internet du site du ministère de l'Éducation, école par école (https://www.education.mg/caisse-ecole/index.php/c_etat).

19. L'augmentation prévue des investissements publics s'accompagnera d'une meilleure définition des priorités et d'une meilleure exécution. Nos objectifs ambitieux en matière d'investissement public du PEM ont été clarifiés dans le chiffrage des projets principalement sur financements externes (IDE et PPP) et nous travaillons à la hiérarchisation des projets en prenant en compte les contraintes de mise en œuvre et de capacité d'absorption, le suivi des progrès de mise en œuvre, et la garantie d'un chiffrage approprié et d'un financement suffisant pour achever les projets. Nous continuerons à nous appuyer en priorité sur les subventions externes et les financements concessionnels. La suppression de l'OCSIF a entraîné des retards dans la finalisation du manuel d'investissement public recommandé de l'assistance technique du Département des Finances Publiques du FMI (repère structurel, décembre 2021), qui devrait cependant être prêt avant fin 2022.

20. Afin d'améliorer l'exécution des projets d'investissement public, nous nous engageons à mettre en place de nouveaux dispositifs pour appuyer les départements ministériels dans l'accélération du rythme de leur exécution budgétaire. A cette fin, tous les crédits d'investissement public ont été libérés au premier trimestre de l'année (taux de régulation de 100%). Une nouvelle forme d'accompagnement et d'assistance aux acteurs au niveau des ministères sociaux (axée sur la proximité) a été initiée au cours du premier semestre ; un module de gestion informatisé des demandes d'autorisation d'engagement a été conçu pour être opérationnel à partir du second semestre (voir ¶33) et un nouveau mécanisme de suivi financier et physique des PIP est en cours d'études.

21. Compte tenu du tarissement des aides budgétaires extérieures en 2022, l'allocation de droits de tirages spéciaux (DTS) alloués par le FMI le 23 août 2021 sera utilisée pour financer des projets d'investissement, notamment afin d'améliorer les infrastructures routières et l'approvisionnement en eau dans le sud du pays. Cette utilisation implique la cession de l'allocation et des engagements vis-à-vis du FMI qui l'accompagnent par la banque centrale au gouvernement. Un protocole d'accord entre la BFM et le gouvernement fixe les termes et conditions de cette rétrocession.

B. Poursuivre les réformes structurelles pour réduire les risques budgétaires

22. Nous poursuivons la bonne pratique, initiée avec la loi de finances 2018, d'inclure une annexe sur les risques budgétaires dans le budget. Dans le cadre de la dernière annexe de la loi de finances 2022, nous avons publié une analyse sur les risques budgétaires liés (i) aux dettes publiques, (ii) aux garanties publiques, (iii) à l'évolution de l'inflation à moyen terme, (iv) aux déséquilibres du système de retraite de la fonction publique et (v) aux variations du taux de change.

23. Nous continuons à renforcer notre système de gestion des risques de catastrophe. Notre pays est fortement exposé à un large éventail d'événements naturels défavorables, la sécheresse et les inondations causées par les cyclones ayant le plus grand impact. Le phénomène

de changement climatique augmentera la sévérité et la fréquence de ces désastres dans le futur. Dans ce contexte, nous continuons à développer notre système de gestion des risques de catastrophe en nous appuyant sur notre stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes. Cette stratégie comprend une protection financière pour aider à faire face aux coûts budgétaires imprévus ou aux passifs éventuels liés aux catastrophes naturelles. Depuis 2019, nous bénéficions pour trois ans, avec renouvellement possible pour trois ans supplémentaires, d'une opération de politique de développement de gestion des risques de catastrophe avec option de décaissement différé en cas de catastrophe. Cette opération conjointe de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement s'accompagne d'un financement de respectivement 50 millions de dollars et 25 millions d'euros (10 millions initialement, augmentés de 15 millions dans le contexte de la pandémie de COVID-19) décaissables en cas de catastrophe naturelle. 15 millions de dollars et 3 millions d'euros ont été décaissés en février 2020. Nous avons également renforcé la résilience financière à travers d'une part la mise en place du Fonds National de Contingence (FNC) auprès du Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) dont le manuel de procédures a été finalisé, et d'autre part, le développement du mécanisme d'assurance contre les sécheresses avec l'Institution African Risk Capacity (ARC).

24. Nous poursuivons des politiques visant à améliorer notre résilience climatique.

Nous avons développé un guide pour l'intégration de la résilience climatique dans les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) et le Plan Régional de Développement (PRD). En réponse à l'insécurité alimentaire dans le sud, nous avons entrepris la construction de Centres de Récupération Nutritionnelle et Médicale ou CRNM dans les Districts d'Amboasary et d'Ambovombe afin de mettre un terme au *kéré* de manière permanente dans les localités les plus touchées par la sécheresse. Afin d'intégrer ces différentes stratégies d'adaptation et d'amélioration de la résilience au changement climatique, ainsi que leurs financements, dans un cadre de gestion globale des politiques économiques et d'analyser les implications économiques des politiques climatiques en particulier pour la viabilité de la dette intérieure et extérieure, nous avons bénéficié en 2022 du nouveau programme d'évaluation des politiques macroéconomiques pour le climat du FMI en cours de revue par le MEF et le MEDD. Le Plan Emergence Grand Sud a identifié 13 nouveaux projets prioritaires et transformateurs destinés à renforcer la résilience des communautés locales et à promouvoir le développement durable, qui devront être mis en œuvre avant fin décembre 2022.

25. Nous suivons le plan prévu pour la mise en place d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix du carburant, qui évitera le risque de coûts budgétaires à l'avenir.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce plan, nous avons proposé aux services du FMI un échéancier (repère structurel à fin décembre 2021). La remontée des prix mondiaux du pétrole depuis avril 2021 a créé un écart grandissant entre les prix de référence calculés (PRC) et les prix à la pompe administrés, et le creusement d'un passif de l'Etat envers les distributeurs de carburant.

- Le montant des engagements *bruts* du gouvernement envers les distributeurs pétroliers à fin décembre 2021 fait l'objet d'un désaccord entre le gouvernement et le Groupement des Pétroliers de Madagascar (GPM). L'apurement de ce passif se traduira par l'enregistrement dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT) de dépenses de transfert supplémentaires correspondant au montant des engagements nets des contributions impayées au Fonds d'entretien routier et des arriérés au titre de la redevance pour le développement du secteur qui aura été convenu à l'issue de la négociation en cours.
- Afin de limiter l'accumulation de nouveaux engagements, nous avons convenu en juillet d'une nouvelle structure des prix, après discussion avec les distributeurs pétroliers, et augmenté les prix à la pompe de 43% en moyenne le 11 juillet 2022. Les augmentations ont été différenciées selon les types de carburant pour limiter l'impact sur les personnes le plus vulnérables. Les hausses de salaires dans les secteurs publics et privés annoncées en avril 2022 devraient contribuer à atténuer l'impact de ces augmentations de prix sur le pouvoir d'achat des ménages.
- Les engagements *bruts* du gouvernement vis-à-vis des pétroliers *hors TVA* font dorénavant l'objet d'un nouveau plafond de 300 milliards d'ariary en remplacement du précédent plafond sur les engagements *nets* (repère structurel continu). Tout dépassement fera l'objet, en l'absence de hausse des prix à la pompe, d'un transfert supplémentaire au profit des distributeurs de carburants pour revenir sous le plafond.
- Nous continuons à travailler à la conception de mesures d'atténuation de la hausse des prix pour les plus vulnérables, y compris par le renforcement des programmes de protection sociale sur base des études existantes (repère structurel, juin 2022) et avec le soutien de la Banque mondiale.

26. Nous sommes déterminés à redresser la JIRAMA.

- La situation financière de la JIRAMA s'est encore aggravée depuis 2020 du fait de la hausse des prix des carburants alimentant les centrales thermiques ainsi que d'une panne ayant affecté la centrale hydroélectrique d'Andekaleka au début de l'année 2022. Au 31 décembre 2021, le déficit opérationnel s'élevait à 360 milliards d'ariary et la dette totale de la JIRAMA était de 1947 milliards d'ariary.
- La mise en place de l'optimisation tarifaire OPTIMA3 au 1^{er} juillet 2021, l'intensification des efforts de recouvrement, et le renforcement de la lutte contre les fraudes ont cependant permis de redresser les revenus de la société qui ont approché les 1000 milliards d'ariary en 2021. Après consultation avec la Banque mondiale, nous avons décidé d'appliquer l'optimisation tarifaire pour les clients non-résidentiels (projet OPTIMA Business) en août 2022, avec cinq mois de retard par rapport au calendrier prévu lors de la 1^{ère} revue (repère structurel, mars 2022).

- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de mesures telles que les programmes pour traiter les coupures d'électricité (programme « Une semaine, un quartier ») et remettre l'éclairage public dans les chefs-lieux de district de Madagascar (programme « Hazavana ho an'ny Tanana »). Ce programme sera poursuivi dans toutes les communes urbaines et suburbaines longeant les routes nationales. Nous travaillons également à l'amélioration des infrastructures de production vétustes afin de garantir le fonctionnement 24h/24 de nos services dans tous les chefs-lieux de district (programme « 2424 »). D'autre part, les investissements sur les infrastructures d'eau se sont poursuivis (extension de la principale station de production d'eau potable de Mandroseza, installation de 10 stations de production conteneurisées satellites, renouvellement de canalisations d'eau vétuste).
- Le nouveau business plan de la JIRAMA, qui intègre les mesures à prendre aussi bien du point de vue technique, commercial que financier, est en cours de validation au niveau des plus hautes autorités de l'Etat.
- L'engagement de l'Etat de limiter la subvention versée à la société à 380 milliards d'ariary en 2021 a été respecté. Pour 2022, le plafond des transferts au bénéfice de la JIRAMA a été porté à 500 milliards d'ariary dans la LFR afin de tenir compte de la hausse des coûts de production consécutive à l'augmentation des cours mondiaux du pétrole. Nous continuerons par ailleurs à informer les services de la Banque mondiale et du FMI des détails de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA.
- Indépendamment de cette subvention d'exploitation, l'Etat s'engage à régler, ses factures d'eau et d'électricité reçues et auditées, estimées à 30 milliards d'ariary en 2022. La JIRAMA estime un montant d'arriérés de l'administration à 305 milliards d'ariary. Le calendrier de paiement de ces arriérés est conditionné par la présentation des factures auditées. Des compteurs prépayés d'électricité pourront être mis en place dans le cadre du nouveau business plan pour limiter les risques futurs d'impayés.
- Le remboursement des arriérés envers les fournisseurs associés à la renégociation des contrats à des conditions plus favorables pour la JIRAMA continue de constituer un élément important de notre stratégie. Un plan de remboursement des arriérés de la JIRAMA qui atteignent 1257 milliards d'ariary au 31 décembre 2021 sera mis en œuvre sur les 3 prochaines années.

27. Air Madagascar a été durement touchée par la pandémie, aggravant les difficultés financières préexistantes, et est devenue un risque budgétaire important que le gouvernement entend contrôler. Des estimations préliminaires indiquent un besoin de financement d'au moins 69 millions de dollars et le besoin d'annulations et de restructurations de dette pour Air Madagascar et sa filiale pour les activités domestiques, Tsaradia. A la demande de la Caisse de Sécurité Sociale CNAPS, deuxième actionnaire après l'Etat Malagasy, un business plan a été élaboré, incluant un plan de redressement à moyen terme. Nous nous engageons à consulter le Fonds et la Banque Mondiale avant tout financement public de l'entreprise.

28. Nous travaillons à renforcer la surveillance de toutes les entreprises publiques afin de contenir les risques budgétaires. A cette fin, une unité spécialement en charge des entreprises publiques au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, effectue un suivi régulier de la situation financière et la dette des entreprises publiques.

29. Une revue du cadre institutionnel et légal des Partenariats Publics Privés (PPP) doit permettre de mieux intégrer la gestion des PPP dans la programmation et l'exécution des investissements, et d'en contrôler les risques financiers et budgétaires. La loi du 3 février 2016 définit le cadre juridique et institutionnel des PPP. Nous nous engageons à rendre opérationnel le cadre de gestion des PPP en rendant actif le Comité national institué par la loi au plus tard à fin décembre 2022. La stratégie nationale PPP finalisée, qui encadre l'exécution de projets d'investissement en PPP, sera adoptée d'ici la fin du mois de juin 2023. Nous nous engageons également à améliorer la transparence des transactions publiques dans les PPP.

30. Nous veillerons à limiter les risques budgétaires qui pourraient naître de la mise en place du nouveau fonds souverain. La création du Fonds souverain malagasy (FSM) a été entérinée par une loi adoptée par le Parlement début août 2021. Le FSM sera géré par une société anonyme à participation publique, l'Etat détenant directement au minimum 70 pour cent du capital social. Cette société est placée sous la tutelle technique de la Présidence de la République et du Ministère de l'Economie et des Finances et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Les décrets d'application de la loi devront :

- Clarifier l'objectif premier et les priorités du FSM afin d'éviter les conflits d'objectifs et de maximiser l'efficacité du fonds.
- Préciser les modalités de financement du fonds pour ne pas créer de risque de dette contingente, ni contrevenir au principe d'unité budgétaire, notamment en évitant d'y affecter des recettes budgétaires. La première dotation du fonds provient d'une allocation budgétaire de 142 milliards d'ariary en 2021 et de 58 milliards en 2022. Nous veillerons à bien encadrer la capacité éventuelle du fonds à engager la signature de l'État sur des projets d'investissement ou sur des PPPs impliquant des paiements publics compte tenu des passifs contingents associés.
- Garantir la transparence et la bonne gouvernance du fonds en spécifiant la stratégie d'investissement, qui définira notamment les types et l'horizon des investissements et le profil des risques, en établissant des règles d'utilisation de fonds transparentes et claires et en vérifiant le respect des règles des marchés publics dans le cadre d'un manuel d'investissement spécifique soumis à l'avis de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en imposant des comptes rendus réguliers via la soumission d'un rapport annuel au Parlement, et en confiant la gestion du fonds à des experts compétents. La transparence du fonds sera évaluée par l'inscription du FSM au IFSWF et le suivi de l'indice de transparence de Linaburg-Maduell.

C. Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance économique

31. Nous avons rempli l'essentiel de nos engagements en matière de transparence des dépenses liées à la réponse à la pandémie de COVID-19 :

- Toutes les informations disponibles sur les dépenses COVID-19 ont été publiées sur le site web du ministère de l'économie et des finances (<http://www.mefb.gov.mg/reportingcovid>). Ce site reporte un montant des dépenses engagées dans le cadre de COVID-19 de 1789 milliards d'ariary (environ 500 millions de dollars américains ou 3,6 pour cent du PIB), dont plus de 90 pour cent ont été soit payées soit ont reçu l'ordre de paiement. Le site web fournit des informations sur les dépenses par ministère, par catégorie de dépenses et par sous-catégories détaillées (par exemple, les transferts pour l'hospitalisation, le traitement et les soins). Tous les contrats de marchés publics exécutés liés à la réponse à la pandémie ont été publiés, ainsi que les « procès-verbaux de réception » correspondant et les noms des bénéficiaires, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.
- Nous avons également publié quatre rapports d'audit de la Cour des Comptes sur la réponse du gouvernement à la pandémie. L'audit indépendant des contrats COVID-19 (initialement prévu en décembre 2021, repère structurel) a été publié le 6 juillet 2022 (action préalable), complétant ainsi la réalisation de nos engagements pris dans la lettre d'intention lors du second décaissement au titre de la Facilité de Crédit Rapide en juillet 2020.
- Nous avons adopté un plan d'action pour répondre aux recommandations de la Cour des Comptes, qui préparera un rapport de suivi. Ce rapport sera publié avant mars 2023 et inclura des informations sur les actions entreprises pour assurer la responsabilité des irrégularités identifiées dans les dépenses d'urgence (repère structurel).

32. Des efforts sont en cours pour relancer le programme de réforme de la gestion des finances publiques et remédier à ses faiblesses :

- Sur la base de l'assistance technique du Département des Finances Publiques (FAD), nous avons progressé dans le renforcement de la gestion des finances publiques dans le cadre du plan stratégique de modernisation 2018-2026. La finalisation de l'autoévaluation de la performance de la gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA en décembre 2021 et la publication officielle du rapport en mars 2022, nous ont permis d'initier une mise à jour du Plan Stratégique de Modernisation de la gestion des Finances Publiques. Nous travaillons à pallier les faiblesses identifiées par l'évaluation et un bilan à mi-parcours sur l'avancée des réformes est prévu en fin d'année 2022.
- La réorganisation du Comité interministériel de Pilotage (COFIL) des réformes des finances publiques a été adoptée le 16 février 2021, dans le but d'améliorer la coordination et le commandement de notre stratégie de réforme de la gestion des finances publiques. Afin de

promouvoir l'échange d'informations entre tous les acteurs des réformes, un portail dédié aux réformes de la gestion des finances publiques sur le site du Ministère de l'économie et des finances a été mis en ligne. (www.mef.gov.mg/page_personnalisee/index/reformes/44), comprenant notamment les informations sur la tenue de l'autoévaluation PEFA et les travaux du COPIL. De plus, une cellule de veille des réformes de la gestion des finances publiques, composées des responsables du pilotage et la coordination au sein de chaque département, a été créée en avril 2022 afin de servir de cadre de dialogue.

33. Afin d'accélérer le processus de dépense et de réduire la sous exécution chronique de certains postes budgétaires :

- Nous avons développé un nouveau module au sein du Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIIGFP) pour faciliter l'octroi des autorisations d'engagement des dépenses par le Premier Ministre et le Président. Les conditions d'utilisation de ce nouveau module sont déterminées par une circulaire du ministère de l'économie et des finances du 18 juillet 2022. Nous avons demandé aux ministères sectoriels de soumettre toutes leurs demandes d'autorisation avant mi-septembre pour faciliter l'engagement des dépenses dans l'année. A l'avenir, les demandes d'autorisation seront examinées par un comité tripartite au niveau de la Direction Générale du Contrôle Financier du Ministère de l'Economie et des Finances, incluant des représentants de la Primature et de la Présidence de la République. La Primature et la Présidence se sont engagées à répondre aux demandes d'autorisation sous un délai de 7 jours. En attendant une analyse approfondie de la chaîne de dépenses, nous suivons et transmettons mois par mois, à partir de septembre 2022, aux services du FMI, un tableau de bord récapitulant le nombre et le montant des demandes et le délai de traitement des autorisations préalables d'engagement (repère structurel). Ces statistiques pourront être utilisées lors des prochaines revues pour évaluer l'efficacité du système existant et décider le cas échéant des changements à apporter.
- Nous avons également pérennisé le guichet unique couvrant tout le circuit de la dépense mis en place en fin d'année en 2020 et 2021 au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.
- Enfin, dans le cadre de la mise à jour de notre plan de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques nous allons travailler à assurer l'interopérabilité de nos systèmes d'information (SIIGFP, SIGMP, SGRNF, SIGTAS, SALOHY, AUGURE). Un état des lieux et audit de sécurité de ces systèmes seront réalisés avant mars 2023 afin d'établir un plan d'action.

34. En ce qui concerne plus spécifiquement l'exécution des dépenses sociales, la préparation par les ministères sociaux clés (Santé, Education, Eau et Population) d'un plan annuel d'engagement des dépenses sur la base de leur plan de travail 2022 et de la LFI approuvée par le Parlement, prévue avant fin janvier 2022 (repère structurel), qui devait servir de base à l'engagement du Ministère de l'Economie et des Finances pour libérer les crédits aux dates indiquées, n'a pas été effectuée. En 2022, nous renforcerons la collaboration entre le ministère des finances et les ministères sociaux pour la préparation des plans pour 2023 dès l'approbation

de la loi de finances initiale. Nous nous engageons également à libérer les crédits de fonctionnement (hors carburant et crédits téléphoniques) dès le début de l'année et à limiter l'impact de changements éventuels d'organigrammes sur la chaîne de dépense.

35. L'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la chaîne des dépenses publiques reste une priorité. Un nouveau projet de loi sur la gestion de la trésorerie sera présenté à l'Assemblée nationale pour adoption avant la fin de l'année. C'est une avancée importante vers la mise en œuvre du compte unique du Trésor. Dans le même objectif, nous avons répertorié 234 comptes actifs pour 55 établissements publics dont l'intégration au compte unique du Trésor se heurte encore à des contraintes juridiques. Un autre projet de loi sur le statut des comptables publics, précisant leur responsabilité légale en cas d'irrégularités, sera également soumis au Parlement avant fin 2022. Cette réforme vise principalement à redéfinir les responsabilités des comptables publics en mettant à jour les dispositions de l'Ordonnance 62-081 du 29 septembre 1962 relative au statut des comptables publics.

36. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer la transparence budgétaire, nous avons publié en ligne via la plateforme *Salohy* les données sur les dépenses publiques par secteurs, ministères, et même programmes, avec les montants des paiements effectifs, disponibles à l'adresse : <http://app.tresorpublic.mg/dpp.mef.mg/>. Sur la base de ces informations, nous publions depuis le mois de juin 2021 un rapport trimestriel sur l'exécution du budget sur la base des paiements, comprenant des informations sur les dépenses sociales (repère structurel continu). Nous nous engageons à travailler étroitement avec l'expert de long terme détaché auprès du Ministère par le Département des Finances Publiques du FMI afin d'améliorer la couverture des paiements reportés et faciliter les rapprochements avec les tableaux des OGT.

37. Nous renforçons la transparence et la gouvernance en matière de marchés publics. Des mercuriales ont été établies pour servir de référence de prix pour les contrats de marchés publics. Nous engageons à améliorer la disponibilité de tous les contrats de marchés publics sur le site de l'ARMP et, avant juin 2023, à modifier le cadre légal des marchés publics afin de permettre la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés ou autres personnes morales soumissionnaires. Ces informations seront également publiées sur le site de l'ARMP pour tous les bénéficiaires de marchés publics attribués avec ou sans mise en concurrence. Par ailleurs, plusieurs projets de décrets ont été soumis au Conseil des Ministres : (i) un projet de décret sur le Code d'Éthique a été mis à jour pour spécifier les sanctions en cas de violation du code des marchés public (ii) un projet de décret sur la personne responsable des marchés publics confortant la professionnalisation du métier et définissant les modalités de nomination, (iii) un projet de décret visant la mise en conformité de la Commission d'appel d'offre au Code des Marchés Publics et, (iv) un projet de décret définissant le mécanisme général et le mode de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés (CNM). Enfin, nous avons développé la dématérialisation des marchés publics (*e-Gouvernance Procurement*, opérationnel depuis septembre 2021, et *Procurement Review System* lancé en février 2022). Nous

réfléchissons à la mise en place de « Pactes d'Intégrité » avec participation de la société civile pour assurer l'intégrité des marchés publics les plus importants.

38. Nous continuerons à renforcer les contrôles ex post et la contribution du système de gestion des finances publiques à la lutte contre la corruption. Nous renforçons les organes d'audit et les inspections internes, en particulier la Cour des Comptes en lui octroyant un accès permanent et en temps réel, en tant que vérificateur, à l'ensemble des systèmes d'informations du Ministère de l'Economie et des Finances (SIIGFP, SIGMP, AUGURE, SIGRNF, et SIGTAS), nécessaire à l'exercice de ses missions de contrôle. Nous renforcerons l'autonomie budgétaire de la Cour des Comptes en créant, selon les procédures prévues à l'article 9 de la Loi Organique sur les Lois de Finances, une mission budgétaire pour la Cour des Comptes (repère structurel à fin décembre 2022).

39. Nous sommes déterminés à faire appliquer efficacement le nouveau cadre juridique anticorruption :

- a. Nous restons déterminés à allouer les ressources humaines, financières et matérielles suffisantes aux organes du système en charge de la lutte contre la corruption, avec une allocation budgétaire supplémentaire de fonctionnement et d'investissement plus élevée qu'en 2022 dans la LFI 2023 leur permettant d'exercer leurs missions. L'ouverture de pôles anticorruption additionnels sera accélérée. Le recrutement pour le PAC de Fianarantsoa est toujours en cours malgré une ouverture initialement prévue en décembre 2021. Trois autres PACs supplémentaires seront installés avant fin 2023. Entre temps, les moyens nécessaires à l'extension de juridiction des PAC existants seront alloués et le renouvellement des mandats des magistrats et greffiers du PAC Antananarivo sera régularisé.
- b. La stratégie nationale de lutte contre la corruption mise à jour, ainsi que la politique nationale de bonne gouvernance, toutes deux harmonisées avec le PEM, ont été finalisées en 2020. La stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (SNLBC/FT) a été adoptée par le conseil des ministres en juin 2022. La SNLBC/FT tient compte des résultats de l'évaluation nationale des risques et les lacunes identifiées lors de l'évaluation mutuelle de Madagascar par le GAFI. Des politiques sectorielles de gouvernance seront élaborées par les secteurs prioritaires avec l'appui du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI).
- c. Dans la continuité des efforts de Madagascar pour se conformer aux normes internationales, le décret relatif à la mise en place de l'agence de recouvrement des avoirs illicites a été adopté en Conseil des Ministres du 29 septembre 2021. Son opérationnalisation, prévue en janvier 2022, a été retardée mais le Directeur Général a été nommé en Conseil des Ministres le 11 mai 2022. Un budget spécifique a été attribué dans la LFR 2022 en vue de l'opérationnalisation de l'agence prévue en juin 2022.

40. La loi modifiant et complétant la loi n°2018-043 du 13 février 2019 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui aligne

davantage notre cadre LBC/FT sur les normes internationales du GAFI, sera soumise au vote de l'Assemblée nationale à l'automne 2022. Y seront couvertes les recommandations clés de GAFI relatives à l'infraction de blanchiment, à l'infraction de financement du terrorisme, aux sanctions financières ciblées liées au terrorisme et au financement du terrorisme, aux sanctions financières ciblées liées à la prolifération, au devoir de vigilance liée à la clientèle, à la conservation des documents et à la déclaration d'opérations suspectes. Le Conseil des Ministres a adopté en juin le décret créant un Comité National d'Orientation et de Coordination (CNOC) de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. D'autres textes réglementaires suivront en application de la loi n°2018 – 043 du 13 février 2019, pour renforcer la conformité technique du cadre juridique de la LBC/FT. Dans ce cadre, une nouvelle instruction n°001/2022 – CSBF modifiant et complétant certaines dispositions de l'instruction n° 006/2007 – CSBF relative à la prévention du BC/FT, a été adoptée par le Comité de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) le 27 juin 2022. L'instruction intègre de nouvelles dispositions prenant en considération certaines des recommandations de GAFI, non fidèlement reflétées dans l'ancienne instruction.

41. Des statistiques trimestrielles sur les affaires de corruption basées sur les enquêtes menées par l'agence anti-corruption (BIANCO) et le service de renseignements financiers (SAMIFIN) sont régulièrement publiées depuis avril 2018, avec des statistiques allant jusqu'au premier trimestre 2022 pour le SAMIFIN. Dans une perspective de recouvrement des avoirs illicites, le BIANCO entend exploiter pleinement le potentiel du nouveau régime de gestion dynamique des déclarations de patrimoine prévu par la loi anti-corruption pour améliorer les enquêtes de corruption et réprimer les infractions liées à l'enrichissement illicite et aux autres infractions sous-jacentes. A ce titre, un décret d'application de la loi anti-corruption relatif à la gestion dynamique des déclarations de patrimoine devrait être pris par le Gouvernement au plus tard en décembre de cette année dans l'optique non seulement de parachever les réformes juridiques préconisées par la stratégie nationale de lutte contre la corruption, mais également d'assurer une meilleure cohérence et synergie d'actions de lutte contre la corruption à Madagascar dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI).

42. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir un climat des affaires favorable, qui est essentiel pour stimuler l'investissement privé tel qu'envisagé dans notre PEM. Nous avons fait des progrès importants dans la numérisation du paiement des impôts pour les entreprises, la délivrance de permis de travail, l'enregistrement des nouvelles entreprises et la mise en place d'un bureau de crédit. Dans le cadre d'une nouvelle loi sur les investissements, nous entendons plafonner les tarifs, renforcer l'égalité de traitement des investisseurs nationaux et étrangers, préciser les responsabilités sociales et environnementales des investisseurs ainsi que la question de l'accès au foncier. L'accès à l'électricité, à l'eau et les coûts élevés de transport et de logistique restent les principaux obstacles au développement des entreprises.

D. Renforcer la stabilité et le développement du secteur financier

43. La réforme du cadre opérationnel de la politique monétaire est en bonne voie pour un passage au ciblage des taux d'intérêt d'ici 2023. Dans cet objectif, la BFM a formellement mis en place en 2021 un système de corridor symétrique de taux d'intérêt, a établi des facilités de dépôt et de prêt au jour le jour tout en arrêtant la publication du taux directeur pour éviter toute confusion avec ces nouveaux taux de référence, et a travaillé à l'alignement des taux du marché interbancaire sur les échéances des opérations, les risques et le niveau global de liquidité. Nous avons modifié le système des réserves obligatoires avec des règles de calcul plus fiables et plus stables ainsi qu'avec un nouveau calendrier pour la constitution des réserves (mieux synchronisé avec les opérations monétaires de la BFM). Nous avons également développé un modèle de prévision macroéconomique sur la base du processus FPAS du FMI permettant l'estimation du taux cible en fonction des objectifs macroéconomiques. La loi sur les pensions livrées a été publiée en février 2021 et les opérations ont débuté le 6 décembre 2021. Cette loi vise à encourager les prêts interbancaires à plus long terme et à soutenir la construction d'une courbe des taux. Dans le même objectif, nous travaillons au lancement de certificats de placement de BFM à échéances fixes, et au développement d'un marché interbancaire de l'ariary en continu, avec l'aide de l'assistance technique du FMI, en même temps qu'à la mise en place du nouveau système d'information de BFM prévue pour juillet 2023. La publication d'une première prévision officielle d'inflation à moyen terme produite par BFM (qui servira de base et d'objectif pour la mise en œuvre de la politique monétaire) est également prévue pour insertion dans la loi de finances 2023. Nous renforcerons la transparence et la communication concernant la politique monétaire.

44. La modernisation de BFM se poursuit, avec un programme de réformes visant à accroître sa transparence et à renforcer son autonomie et indépendance. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer nos mécanismes d'audit interne et externe conformément aux recommandations de la mission de sauvegarde. Nos contrôles sont en cours de renforcement dans le domaine des opérations de change, un cadre de gestion des risques est mis en œuvre et les efforts se poursuivront pour renforcer nos opérations de prêt, y compris par le biais de directives approuvées par le Conseil d'administration de BFM en décembre 2021 pour opérationnaliser le cadre de prêts d'urgence. Nous poursuivons la mise en conformité aux dispositifs de Bâle II et de Bâle III et prévoyons l'adoption des textes réglementaires au 2^{ème} semestre 2022.

45. Nous travaillons également à l'amélioration du fonctionnement des opérations du marché des changes et de la gestion des réserves de change. La banque centrale est en train de revoir les paramètres de l'algorithme (développé avec l'assistance technique du FMI) après que de récentes applications suggèrent que plusieurs interventions auraient exercé une pression supplémentaire sur le marché interbancaire des devises (MID) fin 2020. En outre, la banque centrale entreprend plusieurs réformes pour améliorer le fonctionnement du MID, avec notamment l'adoption avant la fin de l'année 2022 de la loi sur le change (rédigée avec le soutien de l'assistance technique du FMI), qui clarifie la répartition des responsabilités entre le Ministère

des Finances et la Banque centrale; l'amélioration de la surveillance et de la réglementation des comptes en devises; un suivi plus rigoureux du respect des obligations de rapatriement et surtout de cession des recettes d'exportations et une amélioration des communications du MID. Les différentes mesures d'application de la nouvelle loi sur le change seront publiées après adoption du nouveau cadre législatif. Un nouveau plan pour éliminer progressivement l'obligation de cession de devises sera développé si les conditions ne déstabilisent pas le marché. Plusieurs autres pistes de réformes ont par ailleurs été identifiées dont la cotation d'une seule devise sur le MID et l'élargissement du MID à d'autres participants financiers non-bancaires. L'amélioration de l'efficacité du marché des changes a fait l'objet d'une demande d'assistance technique auprès du FMI.

46. La BFM poursuit son projet d'intégration de l'or dans ses réserves internationales.

Fin 2020, en accord avec les orientations stratégiques du Conseil d'administration, la BFM a lancé conjointement avec le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques (MMRS), un programme, d'achat d'or non affiné plus connu sous le nom de doré auprès d'opérateurs locaux (maximum d'une tonne en 2021) avec l'intention de l'affiner pour le ramener à la qualité monétaire. Le programme d'achat d'or non monétaire sur le marché local a débuté au 15 décembre 2020 et a été suspendu au 8 avril 2021 lorsque l'objectif d'une tonne d'or a été atteint. Avant de reprendre nos achats de doré :

- i. Nous avons actualisé notre stratégie de gestion des réserves de change pour prendre en compte l'or. Cette stratégie a été approuvée par le Conseil d'Administration de BFM en décembre 2021.
- ii. Nous mettons en œuvre notre stratégie opérationnelle d'incorporation de l'or dans les réserves de change. Cette stratégie a été approuvée par le conseil d'administration de BFM le 14 avril 2022 et transmise aux services du FMI pour remarques et commentaires. Les services du FMI ont principalement constaté que la stratégie nécessite des considérations supplémentaires sur les modalités de gouvernance du programme et une délimitation plus claire du rôle de BFM vis-à-vis des efforts de réforme du secteur minier. La stratégie s'articule autour de six axes, notamment la gouvernance, l'achat d'or, l'affinage, le stockage, la gestion active et la présentation financière de l'or. Cette stratégie spécifie un algorithme de détermination des prix d'achat de doré tenant compte notamment des risques de change et de la fluctuation du cours de l'or et les garanties (par exemple, processus de « due diligence ») qui sont mises en œuvre pour réduire les risques opérationnels et réputationnels pour la BFM. Nous nous engageons à acheter le doré à un prix juste, excluant toute forme de subvention aux opérateurs. Notre objectif est de transformer le doré acheté localement en lingot London Good Delivery (LGD) répondant aux normes du London Bullion Market Association (LBMA). Nous sommes en train de finaliser le contrat avec l'affineur sélectionné en collaboration avec l'assistance technique du FMI. Le choix de l'affineur repose sur des critères tels que l'accréditation LBMA, la localisation dans une place de marché ou la proximité avec le lieu de stockage, et l'évaluation de l'offre, en sachant que la sécurité prime avant toutes autres considérations. Une vente de doré pour acheter de l'or monétaire est

aussi envisageable. La prospection d'une banque prête à une telle transaction est déjà entamée.

- iii. Le protocole d'accord entre la BFM et le MMRS sera révisé pour définir plus en détail les responsabilités respectives des deux institutions et permettre une suspension du protocole à son expiration. La diversification du portefeuille de réserves de change reste l'objectif ultime de la BFM, en corollaire avec la valorisation des ressources aurifères de Madagascar.

47. Le MMRS travaille activement à assurer la traçabilité de l'or et le respect des droits humains et de l'environnement.

Nous sommes en phase de mise en œuvre de procédures de traçabilité et d'évaluation des pratiques environnementales et sociales. Une réunion de travail avec l'ONG Swissaid, le MMRS, et BFM a eu lieu en mai à Zurich sur la chaîne d'approvisionnement responsable. La formalisation des exportations contribuera à améliorer notre balance des paiements via le rapatriement de revenus, ainsi qu'à augmenter la liquidité sur le marché des changes. Afin de permettre une reprise des exportations d'or par des opérateurs responsables ayant signé un engagement de travailler dans la légalité et dans le respect de la réglementation, nous avons mené un examen des pratiques du secteur pour se conformer pleinement à toutes les réglementations, y compris les réglementations fiscales, et un vaste recensement des opérateurs agréés dans le secteur de l'or. Cet examen et ce recensement ont été achevés en juillet 2021, et soumis au Conseil des Ministres par le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques début mai 2022. L'interdiction d'exportation d'or pour les opérateurs dont les activités sont conformes à la réglementation sera supprimée d'ici fin août 2022.

48. Nous améliorons l'inclusion financière grâce aux services bancaires mobiles et à la digitalisation:

- Afin de promouvoir un accès élargi et une meilleure utilisation des services financiers, plusieurs institutions de microfinance (IMF) ont bénéficié d'un appui dans l'extension de leurs points d'accès dans les zones mal desservies et dans la mise en œuvre de solution de banque à distance (agency banking, mobile money et mobile banking). Par ailleurs, 4 IMF ont pu renforcer et adapter leurs systèmes d'information aux nouvelles technologies par la mise en place d'un système d'information et de gestion (SIG) mutualisé. En outre, un fonds de garantie pour les micro-entreprises et les entrepreneurs agricoles incluant les start-ups a été mis en place avec la participation de 6 banques et 2 IMF.
- Concernant le projet pilote de l'année passée, une grande IMF a bénéficié d'un prêt de BFM à hauteur d'un milliard d'ariary dont 400 millions destinés au financement des opérateurs de riz à Ifanja Analavory et 600 millions pour les planteurs de canne à sucre à Brickaville. Ce prêt a été remboursé en totalité en octobre 2021.
- La Caisse d'Epargne de Madagascar (CEM) continue le développement de ses activités financières. La CEM gère 1,2 million de comptes d'épargne à Madagascar, totalisant 407 milliards d'ariary (0,8 pour cent du PIB) et envisage d'exercer une activité de monnaie électronique (service de paiement prépayé). Les formalités d'agrément sont en cours. Dans le

même esprit, le PAOMA, au-delà de ses activités postales et de la gestion d'environ 500 000 comptes d'épargne, prévoit de développer des activités financières en s'appuyant sur son réseau de plus de 250 agences sur l'ensemble du territoire. PAOMA (Paositra Malagasy) est partenaire, en qualité de distributeur, d'une banque de la place autorisée à exercer l'activité de monnaie électronique, via une carte de paiement Visa. Cet instrument servira aux paiements des factures et des salaires (salaires des fonctionnaires, bourses des étudiants, pensions des retraités, etc.) et à la prise en charge des transferts internationaux, en marge des opérations de monnaie électronique classiques.

- Nous mettons en œuvre le projet de Switch national de paiement prévue pour la fin de l'année 2022 qui permettra une interopérabilité de tous les paiements électroniques, devant aboutir à une baisse des coûts de transactions et contribuer à améliorer le taux d'inclusion financière et à renforcer l'efficacité, la sécurité et la résilience du système national de paiement.
- Nous mettons en œuvre le projet de paiement numérique e-Ariary pour améliorer la fiabilité et l'accès au système financier. Ce système de paiement numérique sera sécurisé, accessible, facile à utiliser et légal sur tout le territoire national, et sera soumis à la réglementation et au contrôle de l'Autorité monétaire. L'e-Ariary soutiendra les objectifs d'inclusion financière, améliorera le contrôle de la monnaie en circulation et renforcera, au même titre que le switch national, l'efficacité, la sécurité et la robustesse du système de paiement national.
- L'enquête FINSCOPE, prévue par la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM 2018-2022), devrait être lancée cette année et permettra de mesurer le nombre d'adultes ayant accès à des services financiers formels.
- Un faible niveau d'inclusion financière est souvent associé à un faible niveau d'éducation financière. Pour traiter cette question, la BFM a développé un module dédié sur son site web (<https://www.banky-foibe.mg/education-financiere>) et a mené plusieurs campagnes de sensibilisation et de communication (Semaine mondiale de l'argent, Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, messages d'éducation financière en ligne sur téléphonie, ...). Le document cadre stratégique et le programme national d'éducation financière ont été validés par les acteurs et les partenaires en octobre 2021.

49. Nous renforçons la surveillance et la réglementation prudentielle fondées sur le risque et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT):

- La composition du secteur bancaire a légèrement évolué avec douze banques territoriales suite à l'agrément de MVOLA SA en tant que banque en septembre 2021. Le secteur bancaire reste bien capitalisé malgré quelques vulnérabilités. Toutes les banques se conformaient aux règles prudentielles à fin mars 2022. Il existe néanmoins une grande hétérogénéité entre les banques en ce qui concerne les ratios de liquidité et le rendement des capitaux propres. Au cours de 2021, quelques dépassements ponctuels ont été relevés sur les ratios de division

des risques (3 banques) et de position de change (2 banques) lesquels ont été promptement régularisés. Les manquements récurrents relevés auprès d'une banque ont été également normalisés grâce aux efforts de renforcement de ses fonds propres. En termes de rentabilité, le secteur bancaire reste largement bénéficiaire grâce à l'accroissement du produit net bancaire soutenu notamment par la hausse des produits nets de commissions et des opérations en devises. Depuis 2021, on constate une expansion des octrois de crédits et la mobilisation des dépôts à des fins d'investissement dans des activités génératrices de revenus. Le taux de crédits non performants s'est stabilisé à son niveau d'avant crise. La Loi sur la stabilité financière a été examinée par le Conseil des Ministres et doit être soumise au Parlement. La loi établira une structure nationale en charge d'analyser, identifier et prévenir les risques systémiques ainsi que la gestion et la résolution des crises financières.

- En ce qui concerne le cadre légal, réglementaire et institutionnel, la loi bancaire, la loi sur les assurances, la loi sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique et la loi sur la microfinance ont été promulguées. Les instructions relatives aux fonds propres des banques, à la solvabilité, à la liquidité, à la division des risques et au provisionnement des risques de crédit des banques, jugées prioritaires, ont été déjà élaborées ou sont en cours d'élaboration.
- Les institutions de microfinance (IMF) ont été fortement touchées par les effets de la pandémie, avec un ralentissement de leur activité, une baisse des dépôts et une détérioration significative de leur portefeuille. La situation s'est progressivement améliorée début 2021 avec la reprise des activités de crédit et le rebond des résultats nets redevenus positifs ; la qualité du portefeuille reste toutefois mauvaise. Dans ce contexte, BFM a accordé une certaine flexibilité dans le respect des normes prudentielles, mais aucune institution n'a eu recours à des dérogations.
- Nous avons renforcé la surveillance prudentielle fondée sur le risque. Le Comité de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) travaille à la mise en œuvre du nouveau processus de supervision basé sur le risque, notamment la conduite de programmes annuels d'inspections donnant la priorité aux établissements d'importance systémique ainsi qu'à ceux présentant des vulnérabilités. La supervision basée sur les risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT) est programmée, conformément aux objectifs de la stratégie nationale 2018-22. La mise en place de la cellule en charge du secteur Assurances est en phase de finalisation avec le recrutement du personnel en charge.

DONNÉES STATISTIQUES ET SUIVI DU PROGRAMME

50. Si la fourniture de données est globalement adéquate pour la surveillance et le suivi des programmes, nous restons déterminés à affecter des ressources humaines, financières et matérielles suffisantes à la production de statistiques. Le gouvernement continuera à soutenir l'INSTAT dans l'accomplissement de ses missions, et nous comptons sur l'assistance

technique et financière continue de nos partenaires. Pour remédier à certaines lacunes et renforcer notre fourniture de données, nos priorités sont les suivantes :

- Capitaliser sur les résultats du dernier *Recensement Général de la Population et de l'Habitat* (RGPH) réalisé en 2018 et pour lesquels les résultats et les micro-données ont été rendus officiels le 15 février 2021. Les projections encore basées sur les données du RGPH-2 de 1993 ont été remplacées par les agrégats macroéconomiques utilisant l'effectif de la population comme dénominateur, notamment le PIB, PNB et RNB par habitant.
- Mettre à jour le panier de consommation pour l'IPC et les paramètres de l'estimation de la consommation finale des ménages, et actualiser les données sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages en réalisant l'*Enquête Permanente auprès des Ménages 2021*.
- Réaliser une série d'enquêtes sur les transferts – formels et informels – de la diaspora sera une avancée majeure pour alimenter les statistiques financières de la BFM et de l'INSTAT, permettant ainsi l'identification du volume d'entrée de devises et de financement, ainsi que sa contribution à la création de richesse au niveau national (PIB).
- Améliorer la comptabilité nationale et l'indice des prix à la consommation. Pour ce faire, une enquête pour le calcul de l'indice des prix aux producteurs (IPP), une extension de la couverture géographique de l'IPC, le calcul et la publication de la désagrégation ou décomposition des comptes nationaux (comptes trimestriels, comptes régionaux et comptes satellites sectoriels) sont nécessaires. A cet effet, l'INSTAT prévoit de publier deux autres indices pour améliorer les prévisions macro-économiques : Indice de Commerce Extérieur (ICE) et Indice de Production Industriel (IPI) dont les premières valeurs sont déjà disponibles.
- Contribuer à la réalisation du recensement général de l'agriculture qui commencera à partir de 2023, dès que le financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet StatCap- II, Statistical Capacity Building, sera confirmé en septembre 2022. Ensuite, il faudra compter au moins deux ans après le début des activités pour disposer des premiers résultats de ce recensement.
- Concernant les statistiques monétaires et financières, nous avons consolidé les bilans des institutions micro-financières et ceux de la CEM dans l'enquête monétaire en 2018, comme recommandé par l'assistance technique du FMI. Une fois que la surveillance du secteur des assurances par la CSBF sera effective, la BFM inclura, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, les bilans des sociétés d'assurance dans les statistiques monétaires pour se conformer au Manuel de statistiques monétaires et financières et au Guide de compilation. Enfin, en ce qui concerne les statistiques extérieures, BFM continuera à suivre le niveau de la dette privée et à renforcer les statistiques des IDE, en partenariat avec l'INSTAT. Il est prévu de reprendre l'enquête sur la dette extérieure privée et les IDE en 2022.

51. Nous apprécions grandement l'assistance technique reçue du FMI, articulée avec celle reçue des autres partenaires. La fourniture d'assistance technique a été déterminante pour l'avancement de certaines réformes ces dernières années et nous espérons que cet effort se poursuivra dans les années à venir pour répondre aux nouveaux besoins et défis découlant de la mise en œuvre du nouveau programme de réforme économique dans le cadre du Plan Émergence Madagascar.

52. Nous nous engageons à respecter les exigences de la politique de sauvegarde du FMI.

53. Le programme est évalué sur la base de critères de performance quantitatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) et de revues semestrielles. Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de rapport, sont définies dans le protocole d'accord technique (PAT) qui l'accompagne. Les troisième et quatrième revues devraient être achevées aux dates suivantes ou après : le 15 novembre 2022 et le 15 mars 2023 respectivement, sur la base des dates de test des critères de performance périodiques de fin juin 2022 et fin décembre 2022, respectivement.

Tableau 1. Madagascar : Critères de performance quantitatifs et cibles indicatives, septembre 2021-juin 2023
(Milliards d'Ariary, sauf indication contraire)

(En milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	Septembre 2021			Decembre 2021			Mars 2022			Jun 2022	Sept. 2022	Dec. 2022	Mars 2023	Jun 2023
	Objectif	Effectif	État d'avancement	Objectif	Effectif	État d'avancement	Objectif	Effectif	État d'avancement	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif
Critères de réalisation continus														
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	Respecté	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BFM, valeur actuelle (millions de dollars) ¹	800	246	Respecté	800	518	Respecté	800	551	Respecté	800	800	800	800	800
Critère de réalisation														
Plancher du solde primaire intérieur ²	OI			CR						CR	OI	CR	OI	CR
	-1324	136	Respecté	-1426	-283	Respecté	-157	-59	Respecté	-293	-660	-888	115	-45
Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BFM	2578	1794	Respecté	2838	2148	Respecté	1685		Respecté après ajustement	2135	2630	3010	2610	2950
				645			Ajusté: 2795	2472						
Plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BFM (millions de DTS)	623	633	Respecté	Ajusté: 559	634	Respecté	836		Non respecté	816	571	686	727	727
							Ajusté: 635	532						
Objectifs indicatifs														
Plancher des recettes fiscales intérieures brutes	2453	2373	Non atteint	3384	3225	Non atteint	942	706	Non atteint	2068	2600	3800	990	2250
Plancher des recettes douanières brutes	1785	1829	Atteint	2550	2657	Atteint	704	746	Atteint	1439	2400	3380	950	1800
Plancher de dépenses sociales ³	282	140	Non atteint	513	299	Non atteint	71	7	Non atteint	178	300	527	96	240
Postes pour mémoire														
Appui budgétaire officiel extérieur (dons, millions de DTS) ⁴		0			0		0	0		0	1	1	3	5
Appui budgétaire officiel extérieur (prêts, millions de DTS) ⁴		101			101		110	101		110	101	109	109	142
Taux de change du programme (MGA/DTS)	5509			5509			5509			5509	5509	5509	5509	5509

Sources : autorités malgaches ; projections des services du FMI.

¹Plafonds cumulés qui seront suivis de manière continue à compter du 1^{er} janvier 2021.
²Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons. Base engagements.
³Dépenses financées sur ressources intérieures (hors salaires) des ministères de la Santé, de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Éducation, et de la Population.
⁴Suivi de façon cumulée depuis le début du programme.

Tableau 2. Madagascar : Repères structurels jusqu'à fin Juin 2023

Mesure	Date(s) d'échéance	État de mise en œuvre	Justification macroéconomique
Mesure préalable			
1. Publication d'un audit par un tiers indépendant des contrats liés à la COVID-19.		Respecté	Améliorer la gouvernance économique.
Repères structurels			
Mobiliser de l'espace budgétaire pour répondre aux besoins économiques et sociaux			
2. Augmenter le nombre de bénéficiaires des programmes de transferts monétaires de 483 428 en décembre 2020 à 540 000 en septembre 2021.	Septembre 2021	Respecté	Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
3. Continuer d'améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts impayés en recouvrant au moins 80 milliards d'ariary d'arriérés d'impôts entre juillet et décembre 2021.	Décembre 2021	Non respecté. Le montant d'arriérés recouvré au second semestre 2021 s'élevait à 52 milliards d'ariary.	Augmenter les recettes fiscales
4. Recouvrer au moins 50 milliards d'ariary de recettes douanières supplémentaires entre janvier et juin 2022 grâce au renforcement des contrôles douaniers, y compris les contrôles de valeur.	Juin 2022	Non respecté. Le renforcement des contrôles douaniers a permis de recouvrer 41 milliards d'ariary au cours du premier semestre 2022.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
5. Elaboration et transmission au FMI d'un tableau de bord mensuel permettant d'évaluer l'efficacité du processus de demande d'autorisation d'engagement des dépenses.	Septembre 2022		Améliorer l'exécution budgétaire
Maîtriser les risques budgétaires à court et moyen terme			
6. Informer le personnel du FMI et de la Banque mondiale des détails de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA et partager la documentation associée dans la semaine suivant le paiement.	Continu	Non respecté. Le personnel du FMI a été informé et a reçu la documentation associée avec plusieurs semaines de retard, dans le cadre des réponses au questionnaire de mission.	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
7. Maintenir le passif du gouvernement envers les distributeurs de pétrole en dessous de 100 milliards de MGA sans aucune compensation budgétaire directe. A remplacer par: Maintenir les engagements bruts du gouvernement envers les distributeurs de pétrole en dessous de 300 milliards d'ariary.	Continu	Non respecté. Le plafond a été dépassé en janvier 2022.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
8. Mettre en place une nouvelle structure des prix des carburants, après consultation avec les distributeurs, afin de diminuer l'écart entre le prix de référence calculé et les prix à la pompe sur la base des résultats de l'audit de la structure des prix.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. La nouvelle structure a été mise en place en juillet 2022.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
9. Mise en place de l'optimisation tarifaire pour les clients professionnels et industriels de la JIRAMA.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. La nouvelle structure tarifaire de la JIRAMA pour les clients non-résidents a été adoptée en août 2022.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire
10. Sur la base notamment des études existantes, formuler des mesures d'atténuation des effets de l'ajustement des prix des carburants sur les populations vulnérables.	Juin 2022 Juin 2023	Non respecté. Les autorités travaillent encore à la formulation et à la conception de politiques d'atténuation, en attendant la publication des résultats de la nouvelle enquête sur les ménages d'ici la fin 2022. Repère reporté à juin 2023.	Préserver et renforcer l'espace budgétaire, améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
11. Finalisation et approbation du nouveau business plan de la JIRAMA par le Conseil des Ministres.	Décembre 2022		Préserver et renforcer l'espace budgétaire
Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance afin de rétablir la confiance			
12. Publier l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'AUGURE émises par la Cour des comptes, y compris sur la chaîne de paiement de la paie.	Novembre 2021	Respecté	Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
13. Achever et publier un manuel d'investissement public conforme aux recommandations de l'AT du DAT, notamment en vue de clarifier les aspects institutionnels.	Décembre 2021 Mars 2023	Non respecté. La réorganisation de l'agence d'investissement (OCSIF) a entraîné des retards dans l'achèvement du manuel d'investissement. Repère reporté à mars 2023.	Soutenir la croissance par des réformes et en s'attaquant aux sources de fragilité
14. Publier les termes et conditions de tous les contrats PPP dans un délai d'un mois à compter de la date de signature sur le site Internet de l'ARMP.	Continu	Respecté	Améliorer la gouvernance économique.
15. Publier (avant la fin du trimestre suivant) un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sur une base de paiement, y compris sur les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses sociales.	Continu, à partir du premier trimestre 2021	Non respecté. Des rapports trimestriels ont été établis en 2021 et pour le premier trimestre de 2022, mais des améliorations significatives sont nécessaires pour inclure l'ensemble des données sur une base de paiement, y compris sur les dépenses sociales.	Améliorer la transparence budgétaire
16. Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par les ministères sociaux clés sur la base de leur plan de travail 2022 et du budget approuvé par le Parlement, et engagement du Ministère de l'Économie et des Finances à libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates indiquées.	Janvier 2022 Janvier 2023	Non respecté. Les autorités entendent renforcer la coopération entre le Ministère de l'Économie des Finances et les ministères sociaux pour faciliter la préparation des plans d'engagement des dépenses en 2023. Repère reporté à janvier 2023 pour les plans d'engagement des dépenses des ministères de la Santé et de l'Éducation.	Améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires
17. Publication d'un audit par un tiers indépendant des contrats liés à la COVID-19.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. La publication a eu lieu en juillet 2022 comme action préalable à la conclusion de la revue.	Améliorer la gouvernance économique.
18. Publier le décret de création du comité de coordination et d'orientation pour la LBC/FT au titre de la loi 2018 sur la LBC/FT.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. Le décret a été adopté en juin 2022 et publié en août 2022.	Améliorer la gouvernance économique.
19. Mettre sur pied l'agence pour le recouvrement des avoirs illicites, dotée d'une allocation budgétaire spécifique dans la LFI 2022.	Mars 2022	Non respecté. Mis en œuvre ultérieurement. Le directeur général de l'agence a été nommé en mai 2022 et un budget de fonctionnement a été approuvé dans la loi de finances rectificative pour 2022.	Améliorer la gouvernance économique.
20. Création d'une mission budgétaire pour la Cour des Comptes dans la loi de finances initiale 2023	Décembre 2022		Améliorer la gouvernance économique.
21. Préparation et publication par la Cour des Comptes d'un rapport de suivi sur les recommandations des audits sur les dépenses COVID publiés en mars 2022.	Mars 2023		Améliorer la gouvernance économique.

Note : Les nouveaux repères structurels proposés sont indiqués en bleu.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Le présent protocole d'accord technique (PAT) contient des définitions et des mécanismes d'ajustement qui explicitent le calcul des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs figurant dans les tableaux 1 et 2 joints au mémorandum de politique économique et financière pour 2021-2024. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs seront évalués sur la base des flux cumulés à compter du début de chaque année civile.

DÉFINITIONS

- Aux fins du présent PAT, les termes « **extérieur** » et « **intérieur** » sont définis en fonction de la résidence.
- Aux fins du présent PAT, le terme « administration » est défini en fonction du champ des opérations indiquées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT). Il ne recouvre pas les activités des entreprises publiques et des autorités infranationales.
- Aux fins du présent PAT, les taux de change du programme¹ sont les suivants :

Taux de change du programme	
Ariary (MGA)/DTS	5 508,800000
Dollar américain/DTS	1,440269
Euro/DTS	1,175341
Dollar australien/DTS	1,878406
Dollar canadien/DTS	1,840229
Yuan/DTS	9,399560
Yen/DTS	148,565264
Franc suisse/DTS	1,274206
Livre sterling/DTS	1,058243

- Les comptes libellés en devises autres que le DTS seront d'abord évalués en DTS, puis convertis en MGA. Les montants en monnaies autres que celles indiquées dans le tableau ci-dessus, ainsi que l'or monétaire, seront d'abord évalués en DTS au taux de change ou au cours de l'or en vigueur le 30 décembre 2020, puis convertis en MGA.
- Les critères de réalisation utilisés dans le programme, tels que définis ci-après, se rapportent aux avoirs extérieurs et intérieurs nets de la banque centrale, aux arriérés de paiements extérieurs, aux nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État et/ou la banque centrale et au solde primaire intérieur (base engagements). Ils sont établis pour la fin juin et la fin décembre

¹ Les données représentent les taux de change de référence médians publiés sur la page Web de la Banque centrale de Madagascar au 30 décembre 2020.

2021, tandis que les objectifs indicatifs le sont pour la fin mars 2021, la fin septembre 2021 et la fin mars 2022.

- Outre les critères de réalisation spécifiques énumérés au paragraphe 6, comme pour tout accord conclu avec le FMI, des critères de réalisation continus portent également sur la non-imposition de contrôle des changes ou de pratiques de taux de change multiples. Plus précisément, ces critères sont relatifs à : i) l'imposition ou l'intensification de restrictions sur les paiements et les transferts effectués dans le cadre de transactions internationales courantes ; ii) la mise en place ou la modification de pratiques de taux de change multiples ; iii) la conclusion d'accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII ; et iv) l'imposition ou l'intensification de restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements. Ces critères de réalisation continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne figurent pas dans le tableau des critères de réalisation annexé au MPEF.
- Le total des recettes publiques correspond aux recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du Manuel de statistiques de finances publiques (édition 2001)) et aux dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Les taxes sur les importations de produits pétroliers, acquittées sous forme de billets à ordre, sont comptabilisées en recettes à la date d'émission des billets à ordre : pour rapprocher le décalage entre cette date et celle du paiement effectif au Trésor, un montant équivalent est comptabilisé (négativement) au poste « autres transactions nettes du Trésor » jusqu'au paiement effectif.

COMMUNICATION DE DONNÉES AU FMI

1. Les renseignements ci-après seront communiqués aux services du FMI aux fins de suivi du programme (pour plus de précisions, voir le tableau 1) :
 - les données relatives à toutes les variables visées par les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont communiquées aux services du FMI tous les mois, avec un décalage de quatre semaines au maximum pour les données relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) et intérieurs nets (AIN) de la banque centrale et de huit semaines pour les autres données. Toutes les révisions de données sont rapidement signalées par les autorités aux services du FMI ;
 - le service de renseignement financier (SAMIFIN) continuera de publier, sur un site Web accessible au public, des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur les rapports adressés au Bureau indépendant anticorruption (BIANCO) au sujet de soupçons en matière de blanchiment de produits de la corruption.
 - Le BIANCO publiera sur un site Web accessible au public des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur le nombre de personnes mises en examen ou condamnées sur décision d'un tribunal de première instance ou en dernier ressort et sur le nombre de vérifications des déclarations de patrimoine d'agents de l'État ;

- en ce qui concerne les variables utiles pour évaluer les résultats par rapport aux objectifs du programme, mais non explicitement définies dans le présent protocole, les autorités consulteront les services du FMI, le cas échéant, sur la meilleure façon de les calculer et de communiquer les données les concernant.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Agrégats budgétaires

Plancher du solde primaire (base engagements)

2. Le solde primaire intérieur (base engagements) est calculé de la manière suivante :
 - il correspond à la différence entre la somme des recettes fiscales et non fiscales intérieures et celle des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et des dépenses courantes hors paiements d'intérêts ;
 - aux fins du calcul du solde primaire, les recettes fiscales sont mesurées sur une base nette, c'est-à-dire déduction faite des remboursements de crédits de TVA. Les dépenses courantes hors paiements d'intérêts correspondent à la somme des dépenses au titre des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions et des opérations (nettes) du Trésor (AONT) hors remboursements des crédits de TVA. Le solde primaire est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, sur la base des données de la fin septembre 2020, la valeur du solde primaire serait la suivante :

Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et hors dons (base engagements)	-269
Recettes fiscales brutes	3 613
<i>dont recettes intérieures brutes</i>	<i>1 953</i>
<i>dont recettes douanières brutes</i>	<i>1 660</i>
Remboursements de la TVA	115
Recettes fiscales (nettes des remboursements de TVA)	3 498
Recettes intérieures non fiscales	91
Moins :	
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	453
Dépenses courantes	3 405
Traitements et salaires	2 008
Biens et services	182
Transferts et subventions	1 134
Opérations du Trésor (nettes des remboursements de TVA)	81

B. Dette extérieure

Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs

3. Ces arriérés se rapportent aux obligations impayées du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BFM). Les obligations au titre du service de la dette (y inclus pénalités et charges d'intérêt non réglées) sont réputées impayées lorsqu'elles n'ont pas été honorées dans les 30 jours qui suivent la date d'exigibilité ou après la fin d'un délai de grâce convenu avec chaque créancier ou unilatéralement fixé par chaque créancier avant la date d'exigibilité. Ne sont pris en considération ni les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette pour lequel le créancier a accepté par écrit de négocier un échéancier différent, ni les paiements du service de la dette en vertu d'obligations contractuelles qui ne sont pas effectués à temps pour des raisons qui échappent au contrôle des autorités malgaches. Cet objectif de suivi doit être observé de façon continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC.

Plafond sur la nouvelle dette extérieure

4. Aux fins du suivi du programme, la valeur actualisée de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5%.

5. Lorsqu'une convention de prêt extérieur prévoit des décaissements multiples et lorsque le taux d'intérêt applicable à chaque décaissement est indexé sur l'évolution d'un taux de référence à partir de la date de signature, le taux d'intérêt en vigueur à la date de signature sera utilisé pour le calcul de la valeur actualisée et de l'élément de don applicables à tous les décaissements prévus au titre de ladite convention.

6. Aux fins du suivi du programme, la définition de la dette est donnée au point 8 des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision du conseil d'administration n° 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014 (voir annexe I). La dette extérieure est définie en fonction de la résidence du créancier.

7. Dans le cas des prêts assortis d'un taux d'intérêt variable, sous la forme d'un taux de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actualisée de la dette serait calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans l'accord de prêt. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 0,42 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre le LIBOR euro à six mois ou l'EURIBOR à trois mois et le LIBOR USD à six mois est de -50 points de base. L'écart entre le LIBOR JPY à six mois et le LIBOR USD à six mois est de -50 points de base. L'écart entre le LIBOR GBP à six mois et le LIBOR USD à six mois est de 0 point de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la

livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -50 points de base.² Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence différent, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

8. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BFM. Le plafond cumulé porte sur les emprunts contractés ou garantis dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris les emprunts privés pour lesquels des garanties publiques ont été accordées. La valeur actualisée est déterminée à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI ou du modèle Excel disponible [en ligne](#). Ces objectifs de suivi doivent être calculés par année calendaire à partir de fin mars 2021 et observés de manière continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC jusqu'à fin 2021, date à laquelle ils seront reconduits et éventuellement ajustés. Le plafond est assujéti à un facteur d'ajustement défini plus bas.

9. Les plafonds énoncés au paragraphe 16 ne s'appliquent pas : i) à l'utilisation des ressources du FMI ; ii) aux emprunts contractés pour restructurer, refinancer ou rembourser par anticipation des emprunts existants, dans la mesure où leurs conditions sont plus favorables que les emprunts existants, et à hauteur du montant de l'emprunt effectivement restructuré, refinancé ou remboursé par anticipation (cela s'applique également aux passifs d'Air Madagascar pris en charge par l'État dans le cadre d'un accord de partenariat stratégique) ; et iii) aux emprunts classés comme passifs de réserves internationaux de la BFM.

C. Agrégats monétaires

Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

10. Le plancher cible des AEN de la BFM est évalué à partir de l'encours en fin de période, calculé sur la base des taux de change du programme. Il faut entendre par AEN de la BFM la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris ses créances envers le FMI. Tous les avoirs et engagements extérieurs sont convertis en DTS aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4. À titre de référence, les AEN se chiffraient à la fin décembre 2020 à 653 millions de DTS, montant calculé comme suit :

² Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le LIBOR USD à six mois sur les 10 années suivantes sur la base de l'édition de l'automne 2020 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Avoirs extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2020 (A)	7 369,6
Millions de DTS, taux de change de la fin 2020 (B)	1 337,8
Millions de DTS, taux de change du programme (C)	1 337,8
Engagements extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2020 (D)	3 772,3
Millions de DTS, taux de change de la fin 2020 (E)	684,8
Avoirs extérieurs nets	
Millions de DTS, taux de change du programme (F) = (C) – (E)	653,0

Plafond des avoires intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

11. Le plafond cible des AIN de la BFM est évalué à partir de la moyenne des encours décennaires au cours du trimestre, calculés sur la base des taux de change du programme. Les AIN comprennent le crédit net à l'État, le crédit à l'économie, les créances sur les banques, les engagements envers les banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market de la BFM) et les autres postes nets. À titre de référence, les AIN se chiffraient à la fin de décembre 2020, à 1 862 milliards de MGA, montant calculé comme suit :

Avoires intérieurs nets	
Créances nettes sur l'Etat (A)	1043,7
Créances nettes sur les banques (B)	608,9
Créances sur secteur privé (C)	26,2
Autres postes nets (D)	183,1
Avoires intérieurs nets	
Milliards de MGA (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	1861,9

OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des dépenses sociales prioritaires

12. Les dépenses sociales prioritaires englobent les dépenses intérieures principalement liées aux interventions concernant la nutrition, l'éducation, la santé et les dispositifs de protection sociale. L'objectif indicatif pour le plancher des dépenses sociales prioritaires effectuées par l'administration

centrale est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. Ce plancher est défini comme la somme des affectations budgétaires prévues dans la loi de finances pour les ministères de la Santé, de l'Éducation et de la Population et de l'Eau, hors salaires et investissements financés sur ressources extérieures.

B. Planchers des recettes fiscales intérieures brutes et des recettes douanières brutes

13. Les recettes fiscales de l'État sont calculées sur une base brute, c'est-à-dire avant les remboursements de crédits de TVA. Elles englobent tous les impôts intérieurs et les impôts sur le commerce extérieur recouverts par le Trésor de l'administration centrale. En sont exclus : 1) le produit de la vente locale de dons en nature ; et 2) les entrées brutes dont bénéficie l'État sous la forme de recettes issues des primes à la signature versées dans le cadre de l'adjudication de droits de prospection minière ou pétrolière. Les recettes sont mesurées sur une base caisse comme indiqué dans le tableau des opérations financières de l'État, établi par les directions du budget et du Trésor du ministère des Finances et du Budget. Le plancher des recettes fiscales brutes est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, pour l'exercice ayant pris fin en décembre 2020, les recettes fiscales intérieures brutes se chiffraient à 2 658 milliards de MGA, dont 2 526 milliards de recettes nettes et 132 milliards de remboursements de TVA, et les recettes douanières brutes à 2 187 milliards de MGA, dont 2 128 milliards de MGA de recettes nettes et 59 milliards de MGA de remboursements de TVA.

REPÈRES STRUCTURELS

14. Aux fins du repère structurel relatif au recouvrement des arriérés fiscaux, ce sont les recouvrements des restes à recouvrer suivis par la direction générale des impôts dont il est question.

15. En ce qui concerne le repère structurel relatif à la transmission aux services du FMI et de la Banque mondiale de données détaillées sur tout transfert budgétaire à destination des fournisseurs de la JIRAMA et à la communication des documents connexes dans un délai d'une semaine après le paiement, les renseignements à communiquer sont les suivants : 1) les données détaillées de chaque transfert, telles qu'elles ont été publiées pour 2020 sur le site <http://www.mef.gov.mg/reportingcovid>, y compris la référence d'engagement, l'entreprise bénéficiaire, l'objet du transfert, la date d'engagement et le montant du transfert ; 2) l'accord ou la convention signé avec le fournisseur en rapport avec le transfert.

16. Aux fins du repère structurel sur la tarification des carburants, et jusqu'à l'adoption d'un mécanisme de tarification en la matière, les autorités fixeront les prix de manière à éviter que le total estimé des passifs bruts hors TVA envers les distributeurs de carburants ne dépasse 300 milliards de MGA (en encours cumulé). Ce total estimé est calculé par l'Office malgache des hydrocarbures en utilisant la structure de prix du carburant applicable ou une nouvelle structure de prix établie en

vertu de la législation en vigueur. Les autorités communiqueront aux services du FMI les calculs nécessaires pour estimer les flux et encours mensuels de ces passifs nets dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

POSTES POUR MÉMOIRE

17. L'appui budgétaire officiel extérieur se rapporte aux dons et aux prêts, y compris l'aide en nature si les produits sont vendus par l'État et les recettes sont affectées à un poste de dépenses inscrit au budget. Il comprend aussi tout autre financement exceptionnel fourni par des entités publiques étrangères ou le secteur privé qui est inscrit au budget. Les dons et les prêts spécialement affectés à des projets d'investissements en sont exclus. L'appui budgétaire officiel extérieur est calculé comme un flux cumulé à compter du 1^{er} janvier 2021.

18. Le suivi des dépenses sociales sera également assuré au moyen des postes pour mémoire suivants : i) les dépenses sociales, y compris les rémunérations des quatre ministères sociaux ; ii) les dépenses sociales, y compris les rémunérations et les investissements financés sur ressources extérieures ; iii) les dépenses financées sur ressources intérieures mises en oeuvre par le Conseil National de Lutte contre le SIDA (CNLS), le Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), l'Office National de Nutrition (ONN), la Cellule de Prévention et Gestion d'Urgence (CPGU) et le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), iv) la masse salariale des employés publics dans le secteur de l'éducation, communiquée par la direction générale du Trésor (DGT) ; et v) la masse salariale des employés publics dans le secteur de la santé, communiquée par la DGT.

UTILISATION DE FACTEURS D'AJUSTEMENT

19. Les critères de réalisation relatifs aux AEN et aux AIN de la BFM seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants des appuis budgétaires officiels extérieurs obtenus dans les projections du programme et dans le cas où la rétrocession par la banque centrale des DTS alloués en août 2021 (234,2 millions de DTS) n'interviendrait pas comme prévu au premier trimestre 2022. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du 1^{er} janvier 2021. Les ajustements sont effectués comme suit :

- le plancher des AEN sera ajusté à la baisse (à la hausse) selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 100 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4. Toute cession de l'allocation de DTS par la banque centrale en faveur de l'État supérieure (inférieure) à 800 milliards d'ariary (équivalent à 145.2 millions de DTS au taux de change du programme) entraînera un relèvement (abaissement) de la cible relative aux AEN à hauteur de l'écart au-dessus (au-dessous) de 800 milliards d'ariary. Par ailleurs, toute conversion en devises de l'allocation de DTS effectuée par la

banque centrale en vue d'une cession à l'État entraînera un abaissement d'un montant équivalent du plancher relatif aux AEN.⁸ ;

- le plafond des AIN sera ajusté *à la hausse (à la baisse)* selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 100 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4. Toute cession de l'allocation de DTS par la banque centrale en faveur de l'État supérieure (inférieure) à 800 milliards d'ariary entraînera un abaissement (relèvement) de la cible relative aux AIN à hauteur de l'écart au-dessus (au-dessous) de 800 milliards d'ariary.

20. Les critères de réalisation relatifs au solde primaire seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants de dons d'appui budgétaire officiel extérieurs obtenus dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du début de chaque année civile. Les ajustements sont effectués comme suit :

- le plancher du solde primaire, hors investissements financés sur ressources extérieures et dons (base engagements), sera ajusté à la baisse à hauteur de l'écart cumulé à la hausse entre le montant effectif du soutien budgétaire officiel extérieur (dons ou prêts à des conditions concessionnelles) et celui obtenu dans les projections, calculé aux taux de change effectifs moyens trimestriels indiqués au paragraphe 4.

21. Deux facteurs d'ajustement peuvent être appliqués au plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée :

- Un facteur d'ajustement allant jusqu'à 5% du plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée s'applique en cas d'écarts résultant d'une modification des modalités de financement. Le facteur d'ajustement peut être appliqué aux variations concernant les taux d'intérêt, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions, les frais liés à une dette ou des créances. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie et sont liés à la viabilité de la dette ;
- Le plafond de la valeur actualisée de la dette extérieure sera *abaissé* à 140 millions de dollars si les prêts liés à des projets financés par la Banque mondiale en 2022 ne se concrétisent pas.

⁸ La cession de l'allocation de DTS de la banque centrale à l'État suppose la cession des DTS ainsi que des passifs envers le FMI associés auxdits DTS. Si l'État demande la conversion des DTS en ariary, la banque centrale récupère les DTS dans ses actifs (ce qui entraîne une augmentation des AEN) et les passifs associés restent inscrits au bilan de l'administration centrale. En revanche, une conversion en devises n'affecte pas le montant d'AEN de la banque centrale car cette dernière fournit alors des devises à l'État en échange des DTS. La conversion de DTS en ariary ou en devises entraîne une augmentation des dépôts de l'administration centrale à la banque centrale (et donc une diminution des AIN si le produit de la conversion n'est pas utilisé pour couvrir la dépense).

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données	
Poste	Périodicité
Données relatives aux taux de change	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Total journalier des acquisitions brutes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des acquisitions brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total journalier des ventes brutes de devises par la BFM, ventilé par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des ventes brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des acquisitions/ventes nettes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée/vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires (net des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires et de détail (nettes des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Données monétaires, financières et de taux d'intérêt	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Flux de trésorerie en devises, y compris opérations relatives à la dette extérieure	Mensuelle
Encours de réserves internationales brutes et d'avoirs extérieurs nets aux taux de change du programme et du marché	Mensuelle
Données détaillées sur la composition des réserves internationales brutes, y compris la composition par monnaie	Mensuelle
Résultats sur le marché des adjudications de bons du Trésor, y compris le niveau des adjudications, les offres retenus ou rejetés et le niveau des taux d'intérêts	Mensuelle
Encours des bons du Trésor	Mensuelle
Données relatives au marché secondaire pour les bons du Trésor et autres titres publics	Mensuelle
Pour chaque banque, données relatives à l'excédent ou à l'insuffisance de réserves obligatoires	Mensuelle
Opérations et taux sur le marché monétaire	Mensuelle
Prêts bancaires par secteur économique et par modalités	Mensuelle
Bilan de la BFM	Mensuelle, dans les deux semaines suivant la fin de chaque mois
Bilan (agrégé) des banques créatrices de monnaie	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Situation monétaire	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Facteurs autonomes de la liquidité	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite)	
Poste	Périodicité
Indicateurs de solidité financière des banques créatrices de monnaie	Trimestrielle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque trimestre
Données budgétaires	
Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
Recouvrement préliminaire de recettes (douanes et impôts)	Mensuelle, dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois
Opérations globales du Trésor (OGT)	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Encours des arriérés intérieurs, y compris les arriérés de dépenses et de remboursements de TVA	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Résultats des contrôles sur les valeurs en douane et montants recouverts à la suite des contrôles	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Dépenses sociales prioritaires telles que définies dans l'objectif indicatif	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Subventions aux fournisseurs de la JIRAMA	Dans la semaine suivant le paiement de chaque transfert, comme prévu dans le cadre du repère structurel continu.
Données relatives aux entreprises publiques	
Synthèse de la situation opérationnelle et financière de la JIRAMA	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois, pour les données opérationnelles et financières Trimestrielle, avant la fin du mois suivant, pour le tableau « Total impayés fournisseurs »
Synthèse de la situation financière d'Air Madagascar	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données relatives à la dette	
Ministère des Finances et du Budget (MFB)	
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État à la fin de chaque mois, y compris : i) par créancier (officiel, commercial intérieur, commercial extérieur) ; ii) par instrument (bons du Trésor, autres crédits intérieurs, crédits officiels extérieurs, crédits commerciaux extérieurs, garanties) ; et iii) en cas de nouvelles garanties, le nom de la personne physique ou morale garantie. Emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État signés depuis le 1 ^{er} janvier 2021, en précisant la valeur nominale, ainsi que la valeur actualisée et l'élément de don calculé, et les modalités, y compris le taux d'intérêt (en utilisant le taux de référence du programme pour les emprunts à taux variable), l'échéance, les commissions et frais, le délai de grâce, la structure des échéances et l'élément de don.	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois Trimestrielle
Données extérieures	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Balance des paiements	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite et fin)	
Données sur le secteur réel et les prix	
INSTAT	
Données sur l'indice des prix à la consommation (fournies par l'INSTAT)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur le tourisme	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur la production et la consommation d'eau et d'électricité	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Autres données	
OMH	
Consommation et volume des cargaisons de pétrole importé	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Total cumulé des passifs bruts envers les distributeurs de carburants, avec le détail des contributions des distributeurs de carburants et les arriérés de cotisations vers l'État et les autres organismes publics (ex. : FER, RDS)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Décret ou arrêté relatif aux formules de calculs des prix de référence des carburants et à la fixation des prix à la pompe	Variable, dans la semaine suivant la publication

Annexe I. Directive sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure

Extrait du paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration adoptée le 5 décembre 2014.

(a) Aux fins de la présente directive, le terme « dette » se rapporte à une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts . La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paie souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap) ;
- ii) les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;
- iii) les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux du fait de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'un montant exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

Déclaration de M. Andrianarivelo, administrateur pour Madagascar, M. N'Sonde, administrateur suppléant et Mme Raoilisoa Andrianometiana, conseillère principale auprès de l'administrateur
12 septembre 2022

Les autorités malgaches que nous représentons tiennent à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour le soutien continu qu'ils offrent à Madagascar. Elles apprécient les entretiens productifs avec les services du FMI dans le cadre de la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles attachent une grande importance à la coopération du FMI avec leur pays et à ses conseils de politique générale qui sont d'une grande utilité pour améliorer la gestion macroéconomique.

Madagascar reste confrontée à de considérables difficultés économiques et sociales, aggravées par plusieurs catastrophes naturelles récentes et les effets de la guerre en Ukraine. Malgré ces défis, les autorités ont déployé des efforts considérables pour préserver la stabilité macroéconomique et faire avancer le programme de réformes structurelles et de gouvernance. À cet égard, elles affichent une forte détermination à garantir la transparence des dépenses liées à la COVID-19 et à renforcer les cadres de lutte contre la corruption et de LBC/FT. Les autorités sont aussi conscientes du risque considérable que la hausse des prix du pétrole à l'échelle internationale fait peser sur la viabilité budgétaire. Elles ont ainsi établi une nouvelle structure de prix et procédé à une forte augmentation des prix à la pompe afin de contenir le passif de l'État vis-à-vis des distributeurs de pétrole. De plus, afin d'augmenter les recettes de la compagnie nationale d'électricité, la JIRAMA, elles ont mis en place une nouvelle structure tarifaire pour les entreprises. Dans l'optique d'atténuer l'impact de la hausse du prix des carburants sur les couches vulnérables de la population, les autorités renforcent les programmes de protection sociale existants, avec l'appui de la Banque mondiale, et élaborent des mesures ciblées plus appropriées.

Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, notamment en poursuivant les réformes en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive. Ces objectifs sont conformes à la stratégie nationale de développement, le Plan Émergence Madagascar (PEM), qui sera rendu public dans les prochains mois.

Dans ce contexte, les autorités sollicitent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles sollicitent également la modification des critères de réalisation afin de tenir compte des dépenses sociales et d'investissement hautement prioritaires envisagées dans le PEM. Par ailleurs, en raison de la forte exposition du pays aux externalités négatives du changement climatique et pour donner suite aux conclusions et recommandations du récent programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (PEEMCC), les autorités souhaitent exprimer leur intérêt à accéder au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (fonds fiduciaire RD) dès qu'il sera opérationnel. Les autorités sollicitent par ailleurs l'appui financier du FMI pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le sud du pays.

Évolutions macroéconomiques récentes et perspectives

Après une profonde contraction en 2020 sous l'effet de la pandémie (-7,1 %), l'activité économique s'est partiellement redressée en 2021 (+4,3 %), soutenue par le dynamisme des secteurs de l'extraction et du textile et la résilience des services financiers. Les exportations ont connu un rebond dans ce contexte. Le solde budgétaire primaire intérieur s'est amélioré pour atteindre -0,3 % du PIB (base d'engagement) en raison de l'augmentation des recettes fiscales et de la sous-exécution des dépenses sociales et des investissements publics financés par des ressources extérieures. L'inflation est passée de 6,2 % en 2021 à 6,9 % à fin juin 2022, en conséquence de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires. Pour contenir la poussée de l'inflation, la banque centrale (BFM) a resserré davantage sa politique monétaire et le gouvernement a imposé des plafonds sur les prix de produits essentiels tels que le riz, le sucre et la farine.

En dépit de la conjoncture nationale et internationale difficile et incertaine, la croissance du PIB devrait atteindre 4,2 % en 2022 et s'accélérer à moyen terme (au-dessus de 5 %). Cette expansion est due à l'augmentation des dépenses d'investissement privées et à des évolutions favorables dans l'agriculture, le tourisme et le secteur minier. Cependant, les déséquilibres de la balance courante devraient s'amplifier considérablement en 2022, principalement à cause de la situation extérieure, et le compte courant devrait rester débiteur à moyen terme.

Résultats du programme

Dans un contexte national et international difficile, la mise en œuvre du programme a progressé et tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et la plupart des objectifs indicatifs (OI) ont été respectés. Les objectifs indicatifs concernant les recettes fiscales intérieures et les dépenses sociales n'ont pas été atteints en raison d'une activité plus lente que prévu et d'un retard dans l'exécution du budget. Les autorités redoublent néanmoins d'efforts pour renforcer le recouvrement des recettes intérieures. Elles se penchent également sur l'amélioration du processus de dépense afin de réduire la sous-exécution chronique du budget. Un nouveau repère structurel (RS) a été introduit à cet égard. Parallèlement, le projet du gouvernement de mettre en place une classification fonctionnelle des dépenses publiques avance, en vue d'améliorer le recensement des dépenses sociales. Les autorités ont également l'intention de renforcer la coopération entre le ministère des Finances et les ministères de tutelle afin de faciliter la préparation des plans d'engagement des dépenses pour l'exercice 2023.

Les mesures structurelles prévues dans le programme sont également mises en œuvre, bien que plus lentement que prévu. La mesure préalable relative à la publication d'un audit par un tiers indépendant des contrats liés à la pandémie a été exécutée. La loi de finances rectificative de 2022 est conforme aux objectifs du programme, et le gouvernement a respecté tous ses engagements concernant la transparence des dépenses liées à la pandémie. Il reste attaché à la transparence budgétaire et œuvre à l'amélioration des rapports trimestriels sur l'exécution du budget. En outre, les autorités ont établi une nouvelle structure des prix du carburant en juillet 2022 et ont augmenté de 43 % en moyenne les prix à la pompe. Cette mesure est conforme au calendrier convenu pour la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du carburant. En ce qui concerne la gestion des investissements publics, la finalisation du manuel correspondant a pris plus de temps que prévu suite à une réorganisation institutionnelle.

Priorités d'action et de réforme

Les autorités malgaches entendent poursuivre les objectifs fixés dans le cadre des entretiens sur le programme FEC. Conscientes des risques qui pèsent sur le programme, découlant notamment de la capacité de mise en œuvre limitée, de la fragilité et de l'exposition du pays aux catastrophes naturelles et autres chocs, elles maintiennent résolument le cap et gèrent avec attention les risques budgétaires, tout en améliorant les capacités avec l'appui des partenaires.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités maintiendront une politique budgétaire prudente visant à créer une plus grande marge de manœuvre pour continuer à augmenter les dépenses sociales et les investissements publics prioritaires. Elles intensifieront leurs efforts pour mobiliser davantage de recettes et améliorer la qualité des dépenses, tout en renforçant la gestion des finances publiques, y compris celle des investissements publics. Conformément au programme et au budget révisé de 2022, le gouvernement vise à atteindre un ratio impôts/PIB de 11,3 % et à limiter le déficit primaire à 1,4 % du PIB.

Du côté des recettes, les autorités sont déterminées à augmenter le recouvrement et à mettre en œuvre les réformes décrites dans la loi de finances rectificative. Elles accordent une attention particulière à la lutte contre la fraude et à l'amélioration de la perception des arriérés d'impôts. En parallèle, elles renforcent la fiabilité de la base de données des contribuables, poursuivent les efforts de numérisation de l'administration fiscale et optimisent le contrôle fiscal. En ce qui concerne les recettes douanières, les autorités prennent des mesures pour renforcer et intensifier le contrôle (y compris des valeurs d'importation déclarées aux douanes) des entreprises bénéficiant de régimes spéciaux tels que les zones franches.

Sur le plan des dépenses, les autorités conviennent avec les services du FMI que l'amélioration de l'exécution du budget et de la gestion des finances publiques est essentielle pour l'efficacité de la politique budgétaire. Elles reconnaissent les principaux obstacles à une meilleure exécution budgétaire, notamment les fréquentes réorganisations ministérielles et la rotation élevée des responsables du budget, ainsi qu'un processus centralisé d'autorisation des engagements de dépenses. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour accélérer le processus de dépenses, notamment le développement d'un nouveau module dans le système informatique afin de faciliter l'octroi des autorisations par le Président et le Premier ministre. Les cabinets du Président et du Premier ministre accorderont leur autorisation dans les sept jours suivant la réception de la demande des ministères de tutelle. Un nouveau RS de suivi et d'évaluation mensuelle de l'efficacité du processus d'autorisation des engagements de dépenses a été établi. Par ailleurs, le ministère des Finances renforce tant sa collaboration avec les ministères de tutelle que son appui en vue d'améliorer l'exécution du budget. En ce qui concerne les dépenses en capital, un nouveau système de suivi financier et physique des projets d'investissement public est à l'étude. La limitation trimestrielle des engagements de dépenses en capital a été supprimée pour permettre le déblocage à 100 % des crédits d'investissement public au cours du premier trimestre de l'exercice. En outre, les autorités continueront à renforcer l'évaluation, la

sélection et la hiérarchisation des projets d'investissement public, conformément aux recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP).

Gestion des risques budgétaires

Le risque de surendettement de Madagascar reste modéré, pour la dette tant extérieure que globale, comme indiqué lors de la première revue. Les autorités poursuivront leurs efforts pour contenir les risques budgétaires et préserver la viabilité de la dette. Madagascar est très exposée à divers phénomènes naturels défavorables, et à cet égard, les autorités continueront d'améliorer leur stratégie de gestion des risques de catastrophe. Elles entendent également prendre des mesures de nature à renforcer la capacité d'adaptation du pays au changement climatique.

Pour faire face aux risques budgétaires découlant de l'administration des prix du carburant, les autorités ont proposé en janvier 2022 un calendrier de mise en place d'un mécanisme d'ajustement tarifaire automatique afin de réduire les passifs éventuels envers les distributeurs de pétrole. Sur la base de ce plan, elles concevront et appliqueront progressivement des mesures d'accompagnement visant à limiter les effets négatifs sur les couches les plus fragiles de la population. Elles élaboreront une stratégie de communication avec toutes les parties prenantes concernant la réforme et les mesures d'accompagnement afin de garantir l'adhésion nécessaire.

La hausse des prix mondiaux du pétrole a creusé l'écart entre les prix de référence calculés et les prix administrés à la pompe, et a provoqué une accumulation de passifs publics envers les distributeurs de carburant. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont mis en place une nouvelle structure tarifaire et augmenté les prix à la pompe. Pour atténuer les effets sur les personnes les plus vulnérables, les augmentations ont été différenciées et des hausses des salaires dans les secteurs public et privé ont été annoncées. Les autorités continueront également à développer les programmes de protection sociale existants avec l'aide technique et financière des partenaires du développement, notamment la Banque mondiale. Des politiques d'accompagnement supplémentaires visant à protéger les couches les plus vulnérables sont attendues après la parution de la nouvelle enquête sur les ménages d'ici fin 2022.

En ce qui concerne les risques budgétaires liés aux entreprises publiques, les autorités maintiennent leur plan de redressement de la JIRAMA pour assainir la situation financière de l'entreprise. Dans le but d'augmenter encore les recettes de la JIRAMA, elles ont décidé, au début du mois d'août 2022, de mettre en place une nouvelle optimisation des tarifs d'électricité pour les entreprises clientes.

Politiques du secteur monétaire et financier

Les principaux objectifs des autorités monétaires restent la préservation de la stabilité des prix et le renforcement des réserves internationales. La BFM suit de près les pressions inflationnistes et se tient prête à resserrer davantage la politique monétaire, si nécessaire, afin de contenir l'inflation. Les réformes en faveur d'une transition progressive vers un ciblage des taux d'intérêt se poursuivent. Les autorités s'efforcent également d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et la gestion des réserves de change, notamment par un contrôle plus rigoureux du respect des obligations de rapatriement et une meilleure communication avec les acteurs du marché. L'assistance technique du FMI reste essentielle pour accélérer la mise en œuvre des réformes.

Les secteurs bancaire et financier restent globalement résilients et suffisamment capitalisés. Néanmoins, la BFM entend assurer un suivi étroit des indicateurs de stabilité financière. Elle travaille à la mise en œuvre du nouveau mécanisme de supervision basé sur le risque, notamment la conduite de programmes annuels d'inspection donnant la priorité aux établissements majeurs et à ceux présentant des vulnérabilités.

Gouvernance et transparence

Les autorités ont pleinement conscience que la mise en œuvre résolue des réformes de gouvernance demeure essentielle pour appuyer les résultats budgétaires et favoriser une croissance forte et inclusive.

La transparence des dépenses liées à la COVID-19 dans le cadre des accords au titre du FCR s'est améliorée, avec la publication de tous les marchés et les rapports d'audit de la Cour des comptes sur les flux financiers liés à la pandémie. Les autorités ont également adopté un plan d'action pour répondre aux conclusions et recommandations des rapports et publieront un rapport de suivi sur l'application des recommandations. Par ailleurs, un audit par un tiers indépendant des contrats relatifs aux dépenses liées à la COVID-19 a été publié. Pour l'avenir, les autorités entendent améliorer la transparence de tous les marchés publics et renforcer le contrôle de la chaîne des dépenses, notamment dans les situations d'urgence. À cette fin, les autorités accordent à la Cour des comptes l'accès à tous les systèmes d'information du ministère des Finances et s'engagent à renforcer l'autonomie budgétaire de la Cour par la création d'une mission budgétaire dédiée. Les autorités sont également déterminées à améliorer la transparence budgétaire et l'établissement de rapports, notamment ceux sur l'exécution du budget.

Des dispositions notables ont été prises pour appliquer les cadres de LBC/FT, notamment l'adoption de la stratégie nationale de LBC/FT, ainsi que d'un décret de création d'un Comité de coordination et d'orientation de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De plus, une loi modifiant et complétant la loi de 2018 sur la LBC/FT, alignée sur les normes internationales du GAFI, sera soumise à l'adoption du Parlement lors de sa prochaine session.

En outre, les autorités sont fermement résolues à faire pleinement appliquer le nouveau dispositif juridique de lutte contre la corruption et à allouer suffisamment de ressources humaines, financières et matérielles aux institutions responsables en la matière pour qu'elles deviennent pleinement opérationnelles. Par ailleurs, l'agence de recouvrement des avoirs illicites est pleinement opérationnelle et dispose d'une affectation budgétaire spécifique dans la loi de finances rectificative de 2022.

Conclusion

Les autorités malgaches maintiennent leur engagement envers les objectifs du programme et sont prêtes à prendre des mesures supplémentaires, si nécessaire, pour assurer la bonne exécution du programme. Elles sollicitent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles demandent également la modification des critères de réalisation quantitatifs sans que cela compromette la viabilité de la dette. Elles espèrent pouvoir continuer à compter sur le soutien du FMI.